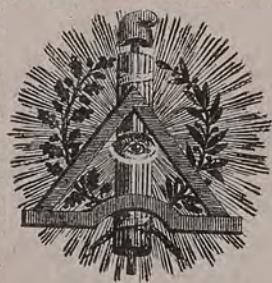


51

THÉATRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



СОЛНЦЕ
ДЛЯ ИГОРЬСКОВА



АТЛАС АТЛАС
АТЛАС АТЛАС

Qui a été accusé et déclaré coupable de
l'assassinat de l'Assemblée nationale, et
qui fut pendu à Paris le 28 juillet 1794.
Il fut accusé d'avoir été l'auteur de la mort
de l'Assemblée nationale, et fut condamné à la mort
pour l'avoir été.

**LA MORT
DE
ROBESPIERRE.**

A V I S.

Erreur de nom à changer.

Le C. *Wisnick*, juge-de-paix de la section de la Filité, nous ayant écrit en son temps qu'il était étonné de trouver son nom dans les *Anecdotes*, à l'article de M.^{me} de Beauharnais, page 148, nous nous empressons de donner à ce respectable citoyen la satisfaction qu'il a droit d'attendre, en substituant à son nom celui de *Wistrick*, membre de la commune, et administrateur des prisons.

Nous prions le lecteur de vouloir changer à la main ce nom qui se trouve pages 148 et 149.

On trouve chez le même Libraire,

Anecdotes inédites de la fin du 18.^e siècle, pour servir de suite aux *Anecdotes françaises*; ouvrage où se trouvent la clef de plusieurs événements majeurs, des particularités inconnues sur la princesse *Lamballe*, sur le directeur *Carnot*, sur le président actuel des Etats-Unis de l'Amérique, une conversation intéressante de Louis XVI avec *Bailly*, etc. Prix 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 50 cent. pour les départements.

Les Amants comme il y en a peu, ou *les Délices du sentiment*; 2 vol. in-12, avec fig. 3 fr. pour Paris, et 4 fr. 20 cent. pour les départements, franc de port.

Précis historique sur Cromwel, suivi d'un extrait de l'*Eikon Basiliké*; ou *Portrait du roi et du Boscohel*, ou *Récit de la fuite de Charles II*; 1 vol. in-8.^o; pour Paris, 1 fr. 80 cent. ; et 2 fr. 40 cent. pour les départements, franc de port.

*Le comte d'A.****, ou *les Aventures d'un jeune voyageur sorti de la cour de France en 1789*; 2 vol. in-12, br. fig. 3 fr. pour Paris, et 4 francs pour les départements, franc de port.

LA MORT
DE
ROBESPIERRE,

D R A M E

EN TROIS ACTES ET EN VERS;

PUBLIÉ LE 9 THERMIDOR AN IX.

AVEC des Notes où se trouvent une relation de M. l'abbé *Sicard*, instituteur des sourds et muets, sur les journées de septembre, et autres pièces intéressantes.

EDITION renouvelée, corrigée et précédée d'une lettre de Robert *Lindet*, membre du comité de Salut public, et ancien ministre des finances, sur la situation de la France dans les temps les plus difficiles de la révolution, et particulièrement sur le siège de Lyon; imprimée sur l'original, et d'un 15.^e dialogue entre *Charette* et *Carrier*; in-8.^o de 322 pag. d'impression; prix broché, 3 fr. 60 cent. pour Paris; et 4 fr. 80 cent. pour les départements.

P A R.***

Accablé du passé, le présent le maudit,
Et la postérité d'avance le poursuit.
Trag. de Robesp. acte I, scène V.

A PARIS,
Chez MONORY, Libraire, quai des Augustins, n.^o 33.

1793.19.0.6

HONNEUR ET GLOIRE
A TOUS CEUX QUE LE 9 THERMIDOR DE L'AN 2 A SAUVÉS;
GLOIRE ET HONNEUR
A CEUX QUI LES ONT SAUVÉS.

AVANT-PROPOS.

TROIS sujets différents, mais liés entre eux par un même fonds, remplissent le cadre de cet ouvrage : le tableau de l'anarchie au moment où elle essayait ses forces, la chute de Robespierre, présentée sous de nouvelles couleurs, et quatorze dialogues entre des morts célèbres, pendant la révolution française, par leurs vertus ou par leurs crimes. Les notes renferment des anecdotes inédites ou très-peu connues, propres à servir à l'histoire de ces temps malheureux. C'est pour la première fois qu'on verra de suite une relation complète des persécutions exercées sur l'abbé Sicard, et des dangers qu'il courut dans les journées de septembre.

Le poème de l'*Anarchie* fut envoyé en 1792 au concours pour le prix de poésie,

à l'Académie française ; il a survécu à la destruction de cet établissement ; et , deux années après , je le trouvai dans un carton avec trois ou quatre pièces que l'Académie avait conservées ; je m'empressai de faire une correction très-importante pour la circonstance , dans les vers suivants :

Qu'importe au bonheur de la vie ,
Qué sous un doge ou sous un roi ,
La liberté soit établie ?

J'effaçai ces mots , *ou sous un roi* , je substituai : *ou président*. On trouve dans cette pièce , telle que je l'ai présentée au concours , une tirade contre ceux qui , à cette époque , abandonnèrent leur patrie. Mais depuis que j'ai eu le malheur d'engager le président Dormesson à rester en France , j'ai effacé de mes larmes ce passage. Plût à Dieu que toutes les victimes qu'attendait la faux révolutionnaire , eussent imité Lafayette !

La mort de Robespierre , dont l'anarchie avait cimenté la puissance , est un des événements les plus mémorables du

18.^{me} siècle ; il sera célébré plus d'une fois ; je n'ai fait que devancer des écrivains timides , plus capables sans doute de répandre , sur un sujet si noir , les charmes de la poésie.

Les dialogues sont des jeux d'imagination , appuyés sur des faits historiques ; les interlocuteurs sont morts ; ils n'ont plus rien à craindre : ils peuvent donc dire la vérité. Cette manière d'instruire les vivants par l'organe des morts , a de grands avantages.

Quant aux notes et aux anecdotes qu'elles contiennent , elles sont puisées à la source , et serviront de clef à beaucoup d'autres événements majeurs. Peut-être certains personnages , dont le premier besoin est de voir oublier tout le passé , me sauront-ils mauvais gré de mettre au jour des pièces qui les accusent d'une manière plus ou moins directe ; je proteste que je n'ai personne en vue ; je n'attaque ici que les factieux , dont l'ambition a causé des maux incalculables :

quoi qu'ils fassent, leur souvenir ne s'effa-
cera jamais. Les méchants seraient trop
heureux et trop encouragés, s'ils n'a-
vaient pas à craindre la haine de leurs
contemporains et l'exécration de la pos-
térité.

T A B L E

Des principales matières contenues dans cet Ouvrage.

	Pages
<i>L'Anarchie, en 1791 et 1792, poème.</i>	j
Notes sur ce poème.	xj, xij et xij
<i>Veltejus (Jean), différence qu'il met entre un bon roi et un tyran.</i>	xij
<i>Etrange opinion émise par le pré-tendu ami du peuple, quelques jours avant la fin du jugement de Louis XVI.</i>	xij et xij
<i>La mort de Robespierre.</i>	3
<i>Ce qui donna lieu à la fête de l'Etre suprême.</i>	49 et suiv.
<i>Motif de la retraite de Robespierre du comité de salut public.</i>	51 et suiv.
<i>Robespierre trahi et vendu par Collot-d'Herbois.</i>	53 et 54
<i>Assemblée des comités de salut public et de sureté générale, le 6 thermidor; but et résultat de cette réunion.</i>	55 et suiv.
<i>Conduite de Robespierre le jeune envers les ministres du culte, un peu avant le 9 thermidor, dans les départements du Haut et Bas-Rhin.</i>	57 et 58

	Pages
<i>Loiserolles, père ; particularités concernant son assassinat par le tribunal révolutionnaire.</i>	59 et 60
<i>Historique littéral de la séance du 9 thermidor, à la convention nationale.</i>	60 et suiv.
<i>Portrait de Robespierre à la Mairie.</i>	71 et 72
<i>Séance du conseil général de la Commune de Paris, le 9 thermidor.</i>	72 et suiv.
<i>Particularités inconnues et très-importantes sur les assassinats des premiers jours de septembre.</i>	82 et suiv.
<i>Relation complète des malheureux événements dont l'abbé Sicard fut témoin oculaire, et dont il devait être la victime, à la ci-devant Abbaye, à la Mairie, etc. faite par lui-même.</i>	85
<i>Massieu, sourd et muet ; sa pétition à l'assemblée législative, pour réclamer l'abbé Sicard.</i>	92 et 93
<i>Manuel, procureur de la commune ; son discours perfide aux prêtres détenus à la Mairie.</i>	93 et 94
<i>Dévouement héroïque de l'horloger Monnot, pour sauver l'abbé Sicard.</i>	104

Lettre de Sicard au président de l'assemblée législative pour annoncer le trait sublime de <i>Monnot</i> ; Décret de l'assemblée à ce sujet.	107
<i>Jourdan</i> , président du comité civil de la section des Quatre-Nations, sentiments d'horreur qu'il éprouve pendant les massacres, sous les fenêtres du comité.	110
<i>Bons</i> pour du vin, distribués aux braves frères qui <i>travaillaient</i> dans la cour de l'Abbaye.	111
<i>Dames et Messieurs</i> rassemblés sur des bancs, autour du lit préparé pour les victimes.	117 et 133
Dernières paroles du respectable curé de Saint-Jean-en-Grève ; sa mort.	119 et 120
Lettre de Sicard à un député, un peu avant le moment où il devait être massacré.	121 et suiv.
Effet terrible que produisit sur la jeune Eléonore d' <i>Entremeuse</i> , le billet qu'écrivait Sicard à sa mère.	125
Arrêté pris par MM. Pastoret, Héault de Séchelles et Romme, membres du comité d'instruction publique, pour sauver l'abbé Sicard.	<i>ibid.</i>

	Pages
<i>Lacombe</i> , horloger; son dévouement pour sauver l'instituteur des sourds et muets.	129
<i>Massieu</i> ; sa première visite à Sicard, après que ce dernier eut échappé aux massacres.	130
Arrêté de l'assemblée générale de la section de l'Arsenal, pour assurer et hâter la mort de Sicard.	130 et 131
Discours de B. de V. à ses <i>ouvriers</i> dans la cour de l'Abbaye,	133
Supplément à la relation de l'abbé Sicard, relatif à <i>Monnot</i> .	135 et 136
<i>Chatria</i> ; moyens employés pour l'arracher aux massacres de l'Abbaye.	136 et suiv.
<i>Béhourt</i> ; danger qu'il court à l'Abbaye; il est sauvé par <i>Lecomte</i> ; ruse qu'il emploie pour sauver un prêtre.	137 et 138
Particularités concernant les Suisses échappés au carnage du 10 août, et notamment un d'entre eux caché pendant trois jours dans une cheminée.	139 et suiv.
Anecdotessur <i>Gandolphe</i> , secrétaire de M. Montmorin, sur M. La-	140

<i>mothe, et sur le grand - vicaire Viala; manière dont ils échappè- rent à la mort.</i>	141 et suiv.
<i>Détails concernant M.^{me} Beauharnais et un cordonnier allemand, mem- bre de la Commune et administra- teur des prisons; plusieurs traits de férocité de la part de ce dernier.</i>	147 et suiv.
<i>Particularité sur le régime intérieur des prisons, et notamment sur un guichetier qui menaçait de mettre les détenus <i>hors de la loi.</i></i>	149 et suiv.
<i>Arrêté manuscrit affiché à la prison des Carmes de la rue Vaugirard.</i>	152
<i>Puisards creusés dans les maisons d'arrêt de Paris; leur destination.</i>	154
D I A L O G U E S.	
I. Robespierre et Cromwel.	155
II. Dracon et Couthon.	166
III. Saint-Just et Machiavel.	171
IV. Caligula, Néron, Marat.	176
V. Henriot et Rienzi.	186
VI. Saint-Dominique et Chabot.	205
VII. Les deux Brutus.	210
VIII. Mirabeau et Franklin.	215
IX. Marat et Fauchet.	222
X. Bailli et Pétion.	236
XI. Dormesson et Hérault de Séchelles.	247
XII. Hébert et Durosoi.	254
XIII. Anaxagoras et Chaumet.	259
XIV. Mutius Scœvola et Charlotte Corday.	266
XV. Charette et Carrier.	271

Avertissement de l'Auteur.

Le C. Robert Lindet a vu avec peine son nom figurer parmi les personnages de la tragédie de Robespierre ; il m'a écrit , à ce sujet , une lettre que j'ai cru devoir rendre publique , avec d'autant plus de raison , qu'elle contient des détails authentiques et intéressants. Ce ne fut jamais mon intention de blesser qui que ce fût dans mes ouvrages. En faisant prédire et desirer à Robert Lindet la chute du tyran de l'an 2 , je n'eus d'autre dessein que celui de rendre hommage à la pureté de ses intentions , à sa conduite et à ses qualités connues.

L E T T R E

D U C. R. L I N D E T,

*Membre du comité de Salut Public, et ancien
Ministre des finances, à l'Auteur de la tra-
gédie de ROBESPIERRE.*

Vous m'avez fait parler, Citoyen, dans un drame
que vous publiez : permettez que je vous parle.

Lorsque la première assemblée nationale fut convoquée, la somme des dépenses ordinaires excédaient de 56 millions celle des recettes. L'administration générale avait encore à chercher les fonds nécessaires pour payer six cent millions de dettes exigibles. Ce fut dans ces circonstances que l'assemblée, ne voulant pas se borner à réformer des abus et à rétablir l'ordre, et voulant intéresser tous les Français à ses travaux, suprima les trois cinquièmes des contributions publiques, au lieu d'en changer le régime et les dispositions pénales qui étaient en effet des outrages à l'humanité; elle abolit les dîmes; elle se chargea de payer aux ecclésiastiques des pensions qui devaient se monter à plus de 90 mil-

lions. Réfléchissez sur ces premières opérations.

L'assemblée dépouilla le clergé de tous ses biens qu'elle déclara nationaux. Quelque puissante qu'elle fût, elle ne pouvait réunir les biens des bénéfices qu'à la mort des titulaires. Quant aux religieux, elle pouvait ordonner qu'ils se complétassent dans les maisons qu'ils désiraient conserver, et qu'ils abandonnassent les autres maisons et les biens qui en dépendaient. Son extrême injustice alluma les feux de la guerre civile.

Elle créa du papier-monnaie : elle ne se borna pas à payer les intérêts de la dette publique, elle remboursa d'immenses capitaux qui n'étaient pas exigibles. L'argent dut disparaître de la circulation. Chacun se procura du papier pour payer ses contributions et sa dépense. Il ne rentra que du papier dans les caisses publiques. La ruine de la France était dès-lors inévitable.

- Souvenez-vous qu'alors incendier les maisons, c'était éclairer les châteaux. On disait dans l'assemblée : *Le sang qui coule est-il donc si précieux pour que nous devions nous en occuper !* Croyez-vous que cet ouvrage pût subsister ?

- La cour voulut ensuite la guerre pour recouvrer son autorité. Les membres renommés de l'assemblée législative, aveuglés ou corrompus, servirent les projets de la cour ; ils firent déclarer

la guerre. Réfléchissez sur cette horrible démence. Tous les officiers étaient mécontents et allaient remplir les intentions de la cour. Il n'y avait point de fonds à la trésorerie. On n'établit point d'impôts. On augmenta l'émission du papier-monnaie ; et l'argent s'ensevelit plus profondément sous ces monceaux de papiers.

Les premiers événements de la guerre furent malheureux et même honteux. On voyait des chefs de corps passer dans les rangs ennemis. Les auteurs de la déclaration de guerre virent alors le gouffre dans lequel on allait les précipiter. Ils se proposèrent de traiter avec le représentant héréditaire. Ils furent éconduits. Ils retournèrent au peuple ; ils lui représenterent le danger commun qui était le résultat de leur imprudence et de leur présomption. Le triomphe de la cour paraissait assuré ; l'ennemi devait bientôt arriver dans Paris. Les moyens ordinaires et réguliers étaient insuffisants pour préserver la nation d'une invasion. Vous savez ce que l'on fit.

Dans le courant d'août, une commission extraordinaire de 24 membres gouverna seule la France dans le sein de l'assemblée. Un conseil exécutif provisoire fut chargé de l'administration générale. Un maire idolâtré était à la tête de la commune de Paris. Ces trois autorités parfaitement unies , exerçaient une puissance

absolue. La masse du peuple était docile et obéissante, faisant le bien par amour et par sentiment, faisant le mal par égarement et par séduction, en croyant ce mal nécessaire, et applaudissant ses chefs avec enthousiasme, lorsqu'ils suspendaient le cours des violences.

Toutes les fois que l'on parle des funestes événements de septembre, on fixe l'indignation publique sur une poignée de vils bourreaux et sur une multitude hébétée ou furieuse, égarée. On ne nomme pas les ordonnateurs. Je vous dis franchement, citoyen, que la multitude était trompée, et que si l'on veut inspirer une juste horreur de tous les crimes qui furent commis, il faut avoir le courage d'en accuser les auteurs; il faut nommer ceux qui concurent cet horrible dessein, qui en dressèrent le plan et qui préparèrent froidement, pendant plusieurs jours, les moyens d'exécution. Il y en a qui croient qu'il aurait été facile de s'opposer à ce débordement d'atrocités. Je pense que cela était impossible. Il ne s'agissait pas d'un mouvement populaire; tout était ordonné. Le pouvoir était respecté. Tout obéissait. La présence du maire seul dissipait un attroupement au Temple. La signature d'un procureur de la commune, d'un secrétaire faisait rendre les citoyens à la vie et à la société. Je conviens que si l'un des trois

pouvoirs qui dominaient, avait refusé son assentiment à ce que l'on préparait, ces événements n'auraient jamais souillé la France. Je crois même que si un seul membre de l'un de ces pouvoirs s'y était opposé, il aurait pu seul tout empêcher.

Lorsque le roi de Prusse fut battu en Champagne, il résolut de terminer la guerre. Il autorisa le général Kalkreut d'écrire au général Kellermann pour lui proposer de faire la paix. Le général français envoya la lettre de Kalkreut au ministre Garat qui la communiqua aux membres influençants de l'assemblée : ces membres lui recommandèrent de n'en pas donner connaissance au Corps législatif. Il se conforma docilement à leurs intentions.

Dumourier continua la guerre, et courut inonder la Belgique du sang des Français.

Pour soutenir cette guerre, la trésorerie faisait acheter, chaque mois, trente millions d'espèces d'or et d'argent, de l'étranger, en donnant en assignats cinq ou six capitaux pour un. On creusait ainsi le tombeau de la France.

Vous vous rappelez la catastrophe de Dumourier, la confusion d'Aix-la-Chapelle, la défaite de Nerwinde, la perte de nos magasins et de nos places.

Dumourier avait été contrarié du côté des

finances, par Camus et Cambon qui avaient fait adopter leurs projets d'administration concernant la Belgique. Il avait été contrarié par ses amis qui avaient fait déclarer la guerre à l'Angleterre, tandis qu'il se proposait de passer à Londres, pour négocier un grand établissement en faveur de son élève.

Le désastre de la France avait été si grand, qu'il paraissait impossible qu'elle s'en relevât. Elle lutta pendant cinq ou six mois, en faisant des efforts impuissants, et en faisant, dans chaque occasion, de nouvelles pertes.

Le feu de la guerre civile se propageait dans toutes les parties de la France. Vous savez en quel état était la Vendée. Vous ignorez peut-être qu'il y eut, le 29 mai 1793, dans les murs de Lyon, un combat dans lequel il périt plus de huit cents hommes.

Plusieurs départements levaient des troupes. Neuf départements, situés au nord-ouest, s'étaient coalisés, et avaient pour chefs militaires un ancien général et Joseph, comte de Puisaye. Ils avaient rassemblé une armée qui s'avancait sur Paris. Elle en était à 17 lieues, lorsqu'elle fut dissipée dans une rencontre où il ne périt personne. On s'était canonné pendant une demi-heure.

La coalition fut rompue et désarmée par la

voie de négociation et de pacification. L'ordre fut rétabli sans effusion de sang, sans vengeances, sans échafauds, sans peines, ni amendes, ni contributions.

La ville de Lyon fut moins heureuse. Elle fit demander une amnistie : on lui répondit qu'on ne traitait pas avec des rebelles. La convention ordonna le siège et la destruction de Lyon. Il n'y avait là que de l'audace, de la fureur et de la démence. La France succombait de tous côtés ; les Espagnols même triomphaient aux Pyrénées. Nous perdions l'Alsace, la Flandre, etc.

Il est bien difficile d'apprécier le mérite ou le démerite des actions humaines. La convention ne voulait certainement pas se perdre, et cependant toutes ses résolutions tendaient à sa perte. Elle ne pouvait plus défendre ses frontières ; les armées étaient affaiblies ; et elle refusait une amnistie à une ville puissante dont le siège allait lui coûter les frais d'une campagne et occuper cent mille hommes !

Elle crut que cette résolution ajoutait fort peu aux dangers de sa situation, et que tant d'audace en imposerait. Elle ne pouvait compter sur des moyens ordinaires. Elle appela la nation entière aux armes. Elle eut un million de défenseurs, ou plutôt 880 mille hommes effectifs. Les habitants des communes armaient pour la

défense de l'interieur un nombre égal de citoyens qui faisaient un service qui n'exposait pas à moins de dangers que la guerre extérieure.

Où étaient les revenus ? où étaient les moyens pour subvenir à tant de dépenses ? où étaient les hommes de tous les siècles , de toutes les nations qui auraient voulu , qui auraient pu administrer la France ? Ce n'était plus qu'un volcan en éruption. Souvenez-vous que cela résultait nécessairement des mesures si librement et si volontairement prises en 1789 , et des intrigues des membres si vantés de l'assemblée législative.

La France ne se gouvernait plus que par la violence. La crainte , la fureur , le désespoir étaient les ressorts qui dirigeaient tous ses mouvements. Il était impossible qu'il en fût autrement. La convention n'avait qu'une autorité précaire , incertaine , une autorité de confiance. Elle engagea la nation à faire cause commune avec elle , et à partager son désespoir.

Représentez-vous la situation de la France : elle était entamée de tous côtés par les armées victorieuses de l'Espagne et du Portugal , de l'Italie , de toute l'Allemagne et de l'Angleterre. Elle était dévastée au-dedans par plusieurs confédérations , animées de différents motifs qui entretenaient plus de deux cent mille mécontents sous les armes.

Les armées de l'état furent entretenues, vêtues, soldées, nourries et armées. Les hôpitaux furent pourvus de tous les objets nécessaires. On inventa, on exécuta de nouveaux moyens de transport pour le soulagement des blessés.

La France fut préservée de la famine. Elle devint en six mois victorieuse au-dedans et au-dehors, et elle fit les plus importantes conquêtes. Je parle du Palatinat et de la Belgique.

Cependant il n'y avait point de finances : on répondra que la convention avait inventé les réquisitions, et que ce système destructeur avait rendu tout facile, en y joignant le *maximum*.

Je suis bien convaincu que sans le *maximum* et les réquisitions, la convention n'aurait pas pu se soutenir, que l'Espagne, la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre auraient envoyé des commissaires pour juger Paris et la France.

Réfléchissez, je vous prie, si la première assemblée nationale, ayant fait disparaître l'or et l'argent, ayant introduit son papier-monnaie, ayant discrédiété toutes les contributions sur les matières, ayant tout détruit, il était possible à la convention de se soutenir et de maintenir la France, sans recourir aux deux moyens qu'elle employa.

La trésorerie donnait en assignats cinq ou six capitaux pour un, dans le mois de décembre

1792. Au commencement de 1794, l'habillement d'un soldat aurait coûté plus de 600 liv; la ration de pain aurait valu 4 fr., et chaque mois aurait vu doubler ces prix. Aurait-on pu armer, habiller et nourrir 880 mille hommes sur les frontières, et un pareil nombre dans l'intérieur, avec un pareil système de finances ?

Nous avons vu la plus cruelle famine affliger Paris et la France pendant une année entière, à compter du commencement de mars 1795.

Cette famine fut occasionnée par la maladresse, l'impéritie et l'ignorance extrême de ceux qui dirigèrent les affaires publiques. Ils n'avaient pas l'intention de détruire la population; et cependant cette destruction était le résultat nécessaire de leur conduite. Ils voulaient se rendre agréables; ils prodiguaient les assignats. Ils en donnaient aux communes, aux particuliers. Un grand nombre de députés faisait des achats à toutprix; plusieurs s'intéressaient dans les fournitures. Les assignats ainsi prodigués, devinrent un objet de défiance et de mépris. Les spéculateurs les plus hardis qui avaient converti leurs assignats en or ou en argent ou en marchandises, s'empressèrent de discréditer la monnaie nationale, après avoir rendu la liberté au commerce.

L'état n'avait ni or ni argent. Le consommateur, l'artisan n'avaient ni or ni argent. Les pro-

priétaires des grains et des marchandises, ne voulaient livrer leurs denrées qu'à ceux qui les payaient en or ou en argent. Les denrées ne manquaient pas : elles étaient abondantes. Mais l'état et les classes de citoyens qui ne pouvaient pas se livrer aux spéculations, ne pouvaient pas s'en procurer.

Les administrateurs de ce temps ne savaient que faire gémir les presses, augmenter l'émission des assignats. Ils ignoraient que les émissions multipliées les avilissaient ; ils ignoraient qu'ils devaient en retirer une grande partie par des contributions fortes et régulières : mais ils craignaient de se rendre odieux, en établissant des contributions. Ils étaient moins effrayés de banqueroutes qui ne les atteindraient pas.

Je n'ai jamais cru qu'on ait eu l'intention d'affamer Paris et la France. Je sais qu'on la fait : mais on la fait par ignorance et par incapacité. On ne percevait aucune contribution. Personne ne versait ni or ni argent dans le trésor public. Les dépenses étaient incalculables ; les dilapidations étaient énormes. On prodiguit le papier-monnaie ; on le discréditait chaque jour à la tribune. Comment se serait-on flatté de pouvoir soutenir la France avec une pareille conduite ?

La France a bien dû se convaincre, à l'occasion

de quelques procès scandaleux, que les denrées n'avaient jamais manqué, et qu'il avait toujours été possible de s'en procurer. La maison Valckiers réclama longtemps, et vainement la faculté qu'elle avait acquise par un contrat, de fournir des grains à la France. On se joua du traité qu'on aima mieux depuis convertir en indemnités qu'il fallut payer à cette maison, parce que l'on n'avait pas voulu recevoir ses grains. La maison Fulchiron avait signé une soumission d'approvisionner Paris et l'armée ; on accepta l'une des soumissions ; on rejeta l'autre. Je pourrais vous citer d'autres exemples.

Je reviens sur mes pas, pour fixer votre attention sur ce qui se passa à la fin de 1793 et dans tout le cours de l'année 1794. Tout ne fut pas folie. On traita avec le directeur de la compagnie royale de Danemarck, avec Hambourg pour nos approvisionnements. On ménagea les Suisses, 1.^o pour qu'ils ne se déclarassent pas contre nous ; 2.^o pour en tirer 24 mille chevaux, 30 mille bœufs, 2 millions de paires de souliers et beaucoup d'autres objets. Bâle était nécessairement notre place de commerce. C'était par la Suisse que nous tirions le cuivre des mines de Hongrie. On avait mis, en juillet 1793, un embargo sur 200 vaisseaux américains qui s'étaient rendus à Bordeaux. On leva l'embargo au com-

mencement de 1794; on promit des indemnités; les Anglo-Américains revinrent aussitôt, et remplirent nos ports de leurs vaisseaux. La compagnie d'Afrique était supprimée par l'effet des lois de l'assemblée constituante : cette compagnie fut rétablie avec les modifications que l'état de la législation nécessitait. Elle reprit ses opérations commerciales et politiques, et nous concilia l'attachement et le secours du dey d'Alger.

Au milieu de ces événemens, la France était un séjour affreux pour la dixième partie et peut-être pour le quart de sa population, comme en 1795, elle paraissait devoir être, chaque jour, le tombeau des 19 vingtièmes. Les assassinats judiciaires étaient innombrables. Il n'y en eut point de plus odieux et de plus criminel que celui qui fut commis en la personne de Fréteau. Beaucoup périrent innocents. Celui-ci périt en haine ou en récompense des services qu'il avait rendus à l'humanité dans la carrière où il importe le plus au maintien et à la conservation des états, d'avoir des hommes intègres, éclairés et vertueux. Que ne peut-on mettre sous les yeux des Français la liste de tous les artisans des proscriptions judiciaires, de tous les dénonciateurs !

Je vais maintenant entreprendre de vous convaincre que la convention ne manqua pas d'un

membre qui saisit l'ensemble de la situation de la France, qui connut et remplît avec courage et avec toute abnégation de soi-même les devoirs de la politique et de l'humanité, et que la convention était capable de faire tout le bien qui dépendait d'elle, qu'enfin elle en manifesta le désir et l'intention. Je vous abandonnerai les hommes qui eurent de la célébrité et auxquels on accordait des talents.

Je vous ai parlé de la coalition des neuf départements du nord-ouest et de la ville de Lyon. Je vais vous parler encore de ces deux événements qui peuvent vous faire connaître les hommes.

Après le combat livré dans Lyon, le 29 mai, je me rendis dans cette ville. Je recueillis tous les sujets de mécontentement, les causes des désordres et de la guerre civile. Je découvris les premières dispositions du plan qui allait livrer Toulon et la flotte aux Anglais. Je savais que l'on voulait réduire Lyon par la force. J'écrivis aux députés qui dirigeaient les armées, au comité, au ministre de la marine. Je leur dis ce que j'avais vu, ce que j'avais entendu. Je leur mandai *que l'on avait aliéné les Lyonnais, que l'on n'avait rien fait pour les ramener, que toute hostilité contre Lyon serait un crime.* Je révérai les sujets de discorde ; j'osais garantir le

succès des moyens que je proposais, et je traitais de *criminelle toute détermination contraire que l'on pourrait prendre*. Je recommandai d'avoir les yeux ouverts sur Toulon. Si mon avis avait prévalu, Lyon aurait accepté une amnistie avec reconnaissance, aurait réparé les malheurs de la journée du 29 mai; et Toulon n'aurait pas pensé à exécuter le projet de se donner à l'Angleterre et à l'Espagne. Je n'étais plus à Paris, lorsque le comité reçut la pétition des Lyonnais, et rejeta leurs demandes. La convention, égarée par des rapports remplis d'exagération et de fausses idées de grandeur et d'héroïsme, décréta le siège de cette ville.

J'étais alors dans les départements coalisés. J'employais des moyens contraires pour remplir l'objet de ma mission. La coalition fut désarmée sans commissions militaires, sans tribunaux, sans échafauds et sans contributions.

Hébert se plaignit, du haut d'une tribune, de ce que l'on n'avait puni aucun des rebelles des départements coalisés. Il m'accusa de les protéger. Il invoqua la sévérité des lois. Il vint, quelque temps après, dans mes bureaux : je ne l'avais jamais vu ; il ne me connaissait pas. On m'avertit secrètement à quelle personne j'avais affaire. Il me prit pour l'un des secrétaires de mes bureaux ; il parla librement. Je lui dis : Que vous ont fait vos parents, vos amis du département de l'Orne ?

Pourquoi les persécutez-vous, en me dénonçant ?
Etaient-ils coupables ou égarés ? Ils étaient trompés, me répondit-il. Eh ! qui sont ceux qui ne sont pas trompés, lui repliquai-je ? Il se retira, et cessa de parler de la coalition.

Je fus bientôt attaqué plus violemment. Un membre revenu de Lyon, rendit compte de sa mission à la convention. Il déclara qu'il avait proposé le siège de Lyon, qu'il avait réuni tous les suffrages, que j'avais été seul d'un avis différent, que j'avais seul conçu et persévérement soutenu une opinion que l'événement devait faire condamner. Il fit imprimer ma correspondance à la suite de son discours.

On soulevait l'indignation publique contre le Calvados qui avait été le centre et la place d'armes de la coalition du nord-ouest. On se détermina à donner un libre cours à la vengeance. On mit en jugement tous les membres d'une municipalité, convaincus littéralement d'avoir abandonné des munitions de guerre à l'armée de la coalition. Je fis avertir les accusés de me faire assigner comme témoin. Je reçus une citation. J'entrai dans le salon d'assemblée du comité de salut public ; je n'y trouvai que deux membres ; je leur dis que l'on commençait à mettre en jugement les coalisés ; que j'étais assigné pour faire ma déposition ; que l'intention des accusés était sans

doute de réclamer l'accomplissement de mes engagements ; que je me proposais de demander (comme membre de la convention , et comme ayant été chargé par elle d'aller désarmer la coalition et de lui en rendre compte) que le tribunal suspendît sa procédure et son jugement. L'un des membres me répondit : Je ne désapprouve pas cela ; *tu vois que nous ne sommes que deux*. L'autre membre ne me dit rien.

Je me présentai au tribunal : je lui exposai que j'avais été chargé par la convention d'aller au-devant des insurgés du Calvados, de faire rentrer les citoyens dans leurs foyers , d'engager les corps organisés et disciplinés en troupes régulières à rejoindre les armées, de rétablir l'ordre, de tout réunir ; que des travaux urgents , connus de la convention , ne m'avaient pas permis de lui rendre compte de la mission que j'avais remplie ; qu'elle voulait bien attendre ce compte ; qu'il n'appartenait qu'à elle seule de ratifier ou de désavouer les engagements que j'avais pris. Je demandai au tribunal qu'il suspendît , pendant deux jours, son jugement , m'engageant de faire assebler les comités, dès le soir , et me rendant responsable des événements.

Le tribunal suspendit les débats , et s'ajourna à 24 heures. J'invitai le soir les comités de se réunir. Je leur rendis compte de mes démarches.

On ne me combattit pas : on parla peu. Je priai que l'on prît un arrêté. Personne ne voulut écrire ni signer. On me dit que la surséance devait me suffire. La plupart des membres se retirèrent. L'accusateur public se présenta pour savoir quelle avait été la décision des comités. Je lui répondis que la surséance était prolongée indéfiniment. Il me demanda quelle conduite il devait tenir envers 132 Nantais et envers tous les prisonniers d'Evreux, de Pont-Evêque, de Falaise, de Caen, d'Alençon, etc., etc. qui devaient être mis en jugement pour la même cause. Je répondis que la surséance avait lieu pour tous.

Vous pouvez croire que je sentais l'étendue et les conséquences de l'engagement que je prenais.

Un député fit, un mois après, une motion d'ordre réfléchie et concertée. Il dénonça un membre qui avait suspendu le cours de la justice, qui avait usurpé un pouvoir que la convention n'avait pas, qui s'était rendu plus puissant que le tribunal extraordinaire, que les comités, que la convention elle-même, pour arracher des coupables à la justice, et assurer l'impunité à des accusés qui devaient porter leur tête sur l'échafaud. Il laissa longtemps la convention dans l'attente ; et, lorsqu'il crut avoir produit tout l'effet qu'il s'était proposé, il me nomma. Un membre de mon nom m'envoya chercher dans mes bureaux, et

demanda la parole. Lorsqu'il m'aperçut, il résuma avec beaucoup d'ordre et de clarté la dénonciation faite en mon absence.

J'avais à choisir entre deux partis fort incertains et très-dangereux. Je pouvais tenter de m'excuser, appeler l'indulgence de l'assemblée sur l'honnêteté de ma condnité et de mes intentions, et solliciter le pardon d'un écart de zèle. Ce parti pouvait peut-être me réussir pour ma sûreté personnelle, mais il perdait des milliers d'hommes entassés dans les prisons, qui déjà s'accusaient réciproquement et dénonçaient des milliers de leurs concitoyens qui n'étaient pas arrêtés.

L'autre parti consistait à soutenir que ma conduite était conforme à la situation dans laquelle se trouvaient la France et la convention. Ce parti était plus douteux que le premier : le danger auquel il m'exposait était évident ; il ne fallait pas employer deux minutes à réfléchir, à délibérer : j'avais le pied sur les degrés qui m'allaient porter à la tribune. Nul membre de comités ne demandait la parole et ne paraissait disposé à parler de ces événements. Je n'en rencontrais sur mon passage qu'un seul qui me dit : *Tu sais que je ne voulus pas me mêler de ces affaires-là, et que je ne voulus pas qu'on écrivît ni qu'on signât ce que tu demandais.*

J'arrivai à la tribune. Je fus entendu sans murmure, en disant qu'autorisé des pouvoirs de la convention, j'avais pris des engagements sacrés avec les départements coalisés ; que chacun des habitants de ces départements aurait le droit de demander ma tête aussitôt qu'un seul homme serait poursuivi relativement à l'insurrection : que le choc d'une partie de la nation contre l'autre, avant qu'il existât un pacte national, ne m'avait pas paru devoir être le sujet d'un procès de la compétence d'un tribunal ; qu'il m'avait paru que la convention seule représentant la nation, devait prononcer sur cet événement politique ; que je ne devais qu'à elle le compte de la mission dont elle m'avait chargé ; que j'avais dû m'opposer à ce que le tribunal extraordinaire prévint sa décision ; que j'avais cru obéir à l'intérêt de la France, à la gloire de la convention, au cri de l'humanité.

La situation de la convention était très-pénible. On n'avait jamais traité de plus grands objets dans ses séances. Elle sentait qu'elle ne pouvait accueillir la dénonciation sans proscrire la population de neuf départements et sans m'envoyer à l'échafaud. Elle sentait aussi qu'elle ne pouvait rejeter cette dénonciation, sans tomber dans une contradiction trop apparente avec elle-même ; sans jeter une sorte de blâme sur ce qui avait

été fait dans tous les autres départements. Etrange et malheureuse situation ! il n'y avait pas un député qui ne fût dans la plus cruelle perplexité. Croyez-vous qu'il fût bien facile de se soutenir sur la pointe du rocher où j'étais suspendu ?

La convention m'ordonna de rendre compte de ma mission aux comités qu'elle chargea de lui en faire un rapport.

Elle ordonna la surséance indéfinie de toutes poursuites et de tous jugements relatifs à l'insurrection des départements coalisés.

Vous trouverez vraisemblablement dans ma conduite , un assez grand sang-froid , un courage assez décidé , une assez grande rapidité de réflexions et de déterminations. Je n'étais soutenu ni par la gloire , ni par l'amour-propre , ni par aucun intérêt , ni par aucune passion. Le soin de ma sûreté me prescrivait une autre conduite.

La convention fut tout ce qu'elle devait être. Elle s'oublia elle-même pour remplir un devoir que les circonstances rendaient si difficile.

Ces faits sont consignés dans les procès-verbaux de la convention et dans le Moniteur , dans la séance du 17 ou 18 ou 19 ou 20 pluviose an 2 , et dans le procès de Fouquier-Tinville.

Si vous me demandez pourquoi la convention ne fut pas toujours la même , je vous répondrai qu'on l'égarait ; que ceux qui la trompaient ,

étaient eux-mêmes égarés par l'ambition, par le desir de la célébrité, par leur despotisme et par de fausses idées de grandeur et de courage.

Si vous me demandiez ce que je faisais, je vous répondrais que je m'étais constitué le conservateur des habitants des départements qui s'étaient insurgés ; que j'avais à soutenir une lutte continue avec des hommes qui me disaient fréquemment, il est temps d'en finir, et qui faisaient mettre sur la liste des accusés une multitude de citoyens qui n'avaient de ressource que dans mon zèle à les en faire rayer.

Je vous dirais que le tisserand, le cordonnier, l'artisan, le corroyeur, le fabricant, le maître de forges, de manufactures, le négociant ne s'adressaient qu'à moi.

Je ranimais notre commerce de l'Amérique, de l'Afrique, du Nord, de l'Italie, et je soutenais celui de la Suisse.

J'étais occupé de tous les services, de toutes les armées, de toutes les remontes, de tous les transports civils et militaires.

Il n'y avait pas un district de la France dont je ne fusse obligé, chaque jour, de balancer et de comparer la situation, les besoins, les ressources et l'exigence. On m'avait accablé de travaux.

Le courage qu'exigea ma position, fut celui

de l'indifférence pour la vie , pour la santé , pour toutes les satisfactions personnelles ; ce fut celui de la persévérance , du sang-froid , de l'activité et du dévouement. Il fallut m'accoutumer à braver , chaque jour , sans ostentation , des dangers renaissants.

Le 9 thermidor laissa la France à peu près dans la situation où elle était. On ne savait encore ce que la nation y gagnerait. Ce fut le quatrième des jours complémentaires de l'an 2 , que l'on présenta des vues générales et déterminées. Avant ce jour , les décrets de la convention portaient encore la même empreinte de sévérité.

Quand on voudra juger les hommes et les événements , il faudra reporter son attention sur l'année 1789 et sur les travaux de l'assemblée constituante. Il était facile alors de *réformer les abus* et de *préparer le bonheur de la France*. On aima mieux tout bouleverser par la force et l'injustice ; on arma , on enivra la nation ; on la précipita dans des excès , pour en profiter et la traiter ensuite d'une nation de cannibales. Tous les partis firent de grandes fautes , s'engageant alors dans un labyrinthe d'intrigues , de perfidies , de trahisons. Le résultat de tous leurs plans était toujours la perte et le sacrifice entier de la nation.

Vous conviendrez , monsieur , que je ne devais point figurer dans un drame sur la mort de Ro-

bespierre. Je sais qu'il ne fit aucun bien à la France, qu'il était incapable d'en faire. Je sais qu'il fut l'artisan de nos maux : mais il n'était pas le seul, ni même le plus puissant. Son tempérament atrabilaire le rendait atroce ; mais il était sans moyens. Vous avez été informé qu'il y eut, le 6 thermidor, une conférence entre les membres des comités : si vous aviez su le secret de cette conférence, vous l'auriez mise en beaux vers, si vous n'étiez pas tombé en convulsion, et auriez supprimé la scène d'Antoine et d'Auguste dans le Triumvirat.

Je crois m'être expliqué assez clairement pour ne pas laisser de doute sur mes principes et ma conduite. Vous ne vous méprendrez sûrement pas sur l'intention qui me décide à vous dire combien je souffre de figurer dans de pareilles scènes. J'ai su défendre les vivants ; je ne me suis pas borné à pleurer les morts.

Si vous m'aviez connu, vous m'auriez rendu justice ; vous auriez supprimé mon nom. Vous savez que lorsque l'on parle des hommes et surtout des vivants, il faut être impartial et les représenter tels qu'ils ont été, ou n'en pas parler. Il est bien malheureux pour moi de ne pouvoir honorer vos talents qu'avec douleur et amertume.

R. LINDE T.

Paris, le 12 thermidor an 9.

L'ANARCHIE

LA MORT
DE
ROBESPIERRE.

PERSONNAGES.

ROBESPIERRE.

SAIN T-JUST.

COUTHON.

CARNOT.

LINDET.

TALLIEN.

COLLOT-D'HERBOIS.

BARRAS.

HENRIOT, *Commandant de la force armée parisienne.*

RENAUD, *Officier français.*

FOUQUIER-TINVILLE, *Accusateur public au tribunal révolutionnaire.*

LUCRECE, *jeune parisienne.*

DARMONT, *espion.*

DEUX AGENTS DE ROBESPIERRE.

*Représentants
du Peuple.*

La scène est dans l'enceinte des bâtiments de la Convention.

LA MORT
DE
ROBESPIERRE.

*Le théâtre représente une des salles du Comité
de Salut Public.*

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

CARNOT, LINDET, RENAUD.

(RENAUD est assis au fond du théâtre,
plongé dans une profonde douleur).

LINDET.

EN ce jour se prépare un grand événement;
Enfin le tyran touche à son dernier moment;
C'est en vain qu'il s'est fait un rempart de victimes:
Il succombe, accablé sous le poids de ses crimes;
Et, pour tout asservir, ses suppôts divisés,
Vont tomber tour-à-tour, l'un par l'autre écrasés.

(4)

C A R N O T.

La haine du tyran t'inspire ce langage ;
Mais de sa chute , ami , quel peut être le gage ?
Est-ce un faible sénat qu'il fait encor trembler ?
10 Sont-ce les flots de sang qu'il fait encor couler ?

L I N D E T.

Oui , c'est ce même sang qui réclame vengeance.
Le tocsin de la mort a réveillé la France.
Il te souvient du jour où ce pontife-roi ,
Entouré du sénat , dont il trompait la foi ,
Osa s'associer jusqu'à l'Etre suprême ,
Et fit , sur ses autels , l'essai du diadème.
Quels maux furent les fruits d'un triomphe usurpé !
Dans ses proscriptions , tout fut enveloppé ;
L'innocente beauté , l'enfance , la vieillesse ,
20 L'amitié , l'amour-même , et surtout la richesse ,
Rien n'échappe à sa rage ; et pour lui , le sénat
Ose légaliser jusqu'à l'assassinat.

C A R N O T.

Dieu ! faut-il que la loi soit l'instrument du crime !

L I N D E T.

C'est alors qu'entassant victime sur victime ,
Il égorgé ou bannit la moitié des Français ,
Tandis que l'autre en deuil , craint ou sert ses forfaits .

- Le méchant n'eut jamais qu'un succès éphémère ;
 Et des maux , tôt ou tard , l'excès est salutaire.
 Enfin , près de périr , le peuple ouvre les yeux ;
 30 Il voit , dans son idole , un despote odieux ,
 Un lâche usurpateur , dont l'infernal génie
 A chez nous épuisé l'art de la tyrannie ;
 Qui ne prononce encor le nom de liberté ,
 Que pour tout asservir avec impunité .
 Quoi ! lui-même , déjà , seul et dans le silence ,
 Traîne , loin du sénat , sa coupable existence ;
 Morne , pâle , égaré , plein d'un remord vengeur ,
 Dans son ame glacée , il porte la terreur .
 Du sang qu'il a versé , partout il voit la trace ;
 40 Il retrouve partout la mort qui le menace .
 Accablé du passé , le présent le maudit ,
 Et la postérité d'avance le poursuit .

C A R N O T .

- La roche Tarpeïenne est près du Capitole ,
 Je le sais ; mais aussi , pour briser cette idole ,
 Que d'obstacles divers s'offrent à mes esprits !
 Le peuple , le sénat , par-dessus tout Paris ;
 Oui , je crains , je l'avoue , un sénat versatile ,
 Aux vœux du dictateur aveuglément docile ,
 Je crains ce club fatal , arbitre de l'état ,
 50 Ce rival , ou plutôt ce maître du sénat ,
 Qui plonge dans le sang la république entière ,
 Sous lui , fait tout servir , et sert sous Robespierre ;
 Je crains un général pour qui rien n'est sacré ,

La commune , l'armé et le peuple égaré.
 Rappelle-toi ces jours d'exécrable mémoire ,
 Ces jours qui pour jamais ont souillé notre histoire ,
 Où , de séditieux un ramas forcené
 Vint proscrire , égorer le sénat enchaîné ;
 Ici , d'assassinats l'apôtre insatiable

- 60 Lançait de mille morts , l'arrêt irrévocable ;
 Là , son digne rival , le féroce Couthon ,
 Ajoutait au tableau de la proscription ;
 Nouveau Cromwel , assis sur un trône de crimes ,
 Comptait les sénateurs , proclamait ses victimes ;
 Eh bien ! de ces forfaits , de cet horrible jour ,
 Je crains , en ces moments , l'effroyable retour ;
 Je crains.....

L I N D E T.

Marat n'est plus.

C A R N O T.

Henriot vit encore.

L I N D E T.

On connaît ses complots.

C A R N O T.

Le peuple les ignore ;

De sa liberté même , armé pour un tyran ,

- 70 Il est de ses malheurs l'éternel artisan ;
 Gardons-nous de compter sur ce peuple frivole ,

Qui, le matin vous flatte, et le soir vous immole ;
 Versatile troupeau, par des tigres conduit,
 Le plus audacieux le trompe et l'asservit.
 Que peut-il, après tout ? dans ce désordre extrême,
 Connaît-il ses amis ? se connaît-il lui-même ?
 De prestige en prestige, il marche aveuglément,
 Courbé devant le dais du crime triomphant.
 Sur un parti s'élève un parti qui domine,
 80 Dont un autre, en secret, prépare la ruine ;
 Et le peuple égaré sous tant de chefs divers,
 Ne connaît de certain que ses maux et ses fers.

L I N D E T.

Ciel ! d'un ami du peuple, est-ce là le langage ?

C A R N O T.

Lui peindre ses écarts, c'est l'aimer davantage ;
 Ses avides flatteurs l'ont rendu trop cruel.

L I N D E T.

Souvent il sert le crime et n'est point criminel ;
 Difficile à dompter, mais facile à séduire ;
 Au lieu de l'outrager, hâtons-nous de l'instruire ;
 Les Français ne sont point un peuple de bourreaux ;
 90 Ils demandent des lois et non des échafauds.

C A R N O T.

Ce sont ces échafauds, ami, qu'il faut abattre ;
 Ce sont ces triumvirs qu'il nous reste à combattre ,

Ces chefs ambitieux qui, de sang enivrés ,
De notre sang encor , sont bien plus altérés.

L I N D E T.

Ils périront. Pourquoi de si vives alarmes ?
C'est pour la liberté que nous prenons les armes ;
Il est dans le sénat quelques nouveaux Brutus ,
Par le tyran flattés , mais non pas corrompus ;
En ces jours de terreur , soit crainte , soit prudence ,
100 Devant leurs assassins , ils gardent le silence ;
Mais , au premier signal , faisant tonner leurs voix ,
Du peuple et du sénat , ils vengeront les droits ;
Dès que la vérité se sera fait entendre ,
Le trône du tyran tombera , mis en cendre .

R E N A U D.

(*Il a conservé jusqu'ici l'attitude d'un homme qui médite un grand projet ; aux derniers mots de Lindet , il se lève avec vivacité*).

Ainsi , vous confiez à l'aveugle destin ,
De la patrie en feu , le salut incertain ;
Et vous délibérez , vous parlez de prudence ,
Quand d'un mot , Robespierre ensanglante la France !
Non , je ne quitte point cet infernal séjour ,
110 Que , sous ce fer , le monstre ! il n'ait perdu le jour ;
Rien ne peut contenir ma rage impatiente ;
Lorsque devant ses coups , l'ennemi se présente ,

Un guerrier ne connaît ni l'heure, ni les lieux ;
 Il l'atteint, il le frappe, il est victorieux.
 Quoi ! Marat a péri sous la main d'une femme ;
 Et moi que le devoir, que la vengeance enflamme ;
 Moi, couvert de lauriers dans les champs de l'honneur,
 Moi, je redouterais le bourreau de ma sœur,
 Le bourreau de mon fils, le bourreau de mon père,
 120 Le bourreau du sénat et de la France entière !
 Je l'attends.

C A R N O T.

Quel transport égare tes esprits !

R E N A U D.

On ne s'égare point en servant son pays ;
 Tout couvert de son sang, qu'on me traîne au supplice,
 Pourvu que, sous mes coups, le dictateur périsse,
 Au milieu des tourments, je bénis mon destin.

C A R N O T.

Un guerrier est vainqueur et n'est point assassin ;
 Jeune homme, tout ton sang se doit à la patrie.

R E N A U D.

En frappant le tyran, je l'aurai mieux servie
 Que nos braves soldats, au milieu des hasards,
 130 Portant le coup mortel à l'aigle des Césars.
 Eh ! lorsque de sang-froid le barbare assassine ,

Crois-tu qu'un seul instant il doute , il examine?
 A ses regards peut-on s'offrir impunément?
 Interroge ma sœur , et vois son châtiment !

L I N D E T.

Quelque intérêt qu'inspire une telle victime ,
 Un crime ne saurait justifier un crime ;
 Ce monstre qu'un Français ne peut assez haïr ,
 Voudrais-tu l'imiter , toi qui veux le punir ?
 La loi seule.....

R E N A U D.

- A son gré , la loi reste muette ,
 140 Ou plutôt , à son gré , le crime l'interprète ;
 Marat , au tribunal , fut vainement traduit ,
 Du tribunal , Marat , en triomphe sortit .
- C A R N O T .
- Aujourd'hui , sous tes coups , si le barbare expire ,
 Il recevra demain la palme du martyre ,
 Et ses ardents suppôts , en bénissant son nom ,
 En pompe , iront porter sa cendre au Panthéon .
 J'abhorre un dictateur , j'abhorre l'esclavage ;
 Mais un lâche assassin , je le hais davantage .
 Robespierre , au sénat , en tyran put s'offrir ,
 150 Au sénat , Robespierre , en tyran doit périr .
 N'assassinons jamais ; quelle que soit l'offense ,
 Renaud , laissons aux lois le soin de la vengeance :
 Au châtiment des lois , s'il pouvait échapper ,
 Au milieu du sénat , jurons de le frapper .

Eh ! qu'avons-nous besoin d'un serment qui nous lie ?
Laissons-là les serments, et sauvons la patrie.

On vient ; c'est Tallien.

S C È N E I I.

Les Précédents, T A L L I E N.

T A L L I E N.

L'ATROCE dictateur,
De son ambition montrant la profondeur,
Jusque dans le sénat vient de parler en maître;
160 Le sénat, indigné, connaît enfin ce traître :
Il saura le punir. Vous, signalés, proscrits,
Abandonnez ces lieux ; vos têtes sont à prix.
Le peuple est incertain : dans un moment d'alarmes,
Aveuglément encor il peut prendre les armes.
Hâtons-nous de l'instruire ; et, s'il faut un combat,
Faisons tous de nos corps un rempart au sénat.
Que vois-je ? vers ces lieux, Robespierre s'avance.

(*A Renaud*)
Vous, surtout, vous, jeune homme, évitez sa présence.

(*Lindet et Tallien sortent ; Renaud les suit lentement, de manière à être aperçu de Robespierre qui ne le perd pas de vue*).

SCÈNE III.

CARNOT, ROBESPIERRE, COLLOT.

ROBESPIERRE.

(*Il fait signe aux soldats qui montent la garde au comité*).

CE guerrier m'est suspect; qu'on l'arrête soudain!
D'où vient-il? où va-t-il? c'est un lâche assassin.

(*On emmène Renaud*).

CARNOT.

De quel subit effroi, votre ame est-elle atteinte,
Robespierre! pourquoi ces soupçons, cette crainte?

ROBESPIERRE.

J'ai vu dans ces regards, qu'il n'ose me lancer,
La haine de ce sang qu'il brûle de verser.

CARNOT.

Couronnés de lauriers, nos soldats magnanimes
Sont avides de gloire et non pas de victimes;
Accoutumés à vaincre, au milieu des combats,
Ils ne s'abaissent point à des assassinats.

ROBESPIERRE.

Quoi! d'un conspirateur vous prenez la défense?

(13)

C A R N O T.

180 Eh ! voulez-vous sans cesse égorger l'innocence ?

R O B E S P I E R R E.

C'est par la fermeté qu'on sauve les états.

C A R N O T.

On ne les sauve point par des assassinats.

C O L L O T.

Dieu ! faut-il se combattre et se haïr sans cesse ?

Instruments et jouets d'aveugles factions,

Qu'attendez-vous enfin de ces divisions ?

Le vaste embrasement de guerres intestines ?

Le trône relevé sur d'ingrates ruines ?

O ciel ! pour ces débats, quels funestes moments !

Quand l'aigle des Césars plane au loins sur nos champs,

190 D'un ramas d'étrangers, quand les hordes guerrières

Envahissent nos ports, inondent nos frontières !

Ici, notre union prépare nos succès ;

C'est ici qu'on voit naître ou la guerre ou la paix ;

De nos dissentions, l'exemple trop funeste,

Va bientôt de la France entraîner tout le reste.

Qui sait si nos guerriers, sous divers étendards,

N'iront point s'égorguer pour de nouveaux Césars ?

Mais quoi ! n'avons-nous plus d'ennemis à réduire ?

200 De tyrans à dompter et de rois à détruire ?

Au nom de la patrie et de la liberté,

Resserrons les liens de la fraternité ;
 Je crains, de nos débats, la funeste influence,
 Bien plus que de cent rois, je ne crains l'alliance.

C A R N O T.

Les ennemis des lois sont mes seuls ennemis ;
 Brisez vos échafauds, et nous serons unis.
 De la fraternité, qu'importe le langage ?
 J'en veux le sentiment, et non pas l'étalage ;
 Sur nos murs seulement, ce sentiment tracé,
 210 Par des fleuves de sang, n'est-il point effacé ?
 Périsse le premier qui, de carnage avide,
 Porta sur un Français une main parricide ;
 Et, ne suivant pour loi que son ressentiment,
 A côté du coupable, égorgea l'innocent !

R O B E S P I E R R E.

Après tout, est-ce à moi que ce discours s'adresse ?
 Les traîtres, il est vrai, je les poursuis sans cesse ;
 Mais que m'imputez-vous trop de sévérité ?
 J'ai tout fait pour le peuple et pour la liberté.

C A R N O T.

La liberté n'est point une ingrate furie,
 Du sang de ses enfants, en marâtre, nourrie,
 220 Qui se plaît à l'aspect des fers, des échafauds ;
 Elle veut des amis, et non pas des bourreaux.
 Ces complots, la plupart, ne sont-ils point des fables ?
 Parmi nos ennemis, il est de grands coupables

Que le glaive des lois ne saurait épargner ,
Mais il faut les juger , non les assassiner.

R O B E S P I E R R E.

Ainsi , depuis longtemps , parle la calomnie.

C A R N O T.

Ainsi , depuis longtemps , agit la tyrannie.

R O B E S P I E R R E.

Ces prétendus complots , d'où vous sont-ils connus ?

C A R N O T.

Par ces torrents de sang chaque jour répandus ,
230 Par ces assassinats dont la soif te dévore.

R O B E S P I E R R E.

De quoi vous plaignez-vous ? vous respirez encore ?
Je sais le coup mortel que vous me préparez ;
Mais , avant de frapper , traîtres , vous périrez .
Grace au ciel , des complots le voile se déchire ;
Je sais tout. Au sénat , ici même on conspire ;
Mon œil vous suit partout.

C A R N O T.

Arbitre de mon sort ,
Monstre ! tu peux donner ou la vie ou la mort ,
Mais de tous les tourments qu'ordonne ta vengeance ,
Nul n'égale l'horreur qu'inspire ta présence.

S C È N E I V.

ROBESPIERRE, COLLOT.

R O B E S P I E R R E.

(*Il tire un crayon de sa poche, prend une liste, regarde Carnot et écrit*).

240 D E ta témérité, traître, voilà le fruit !
 Gardes, au Luxembourg que Carnot soit conduit !
 Que demain.....

C O L L O T aux gardes.

Arrêtez !

R O B E S P I E R R E.

Serais-tu son complice ?

C O L L O T.

Dieux ! écoute ; avec lui, dans un si prompt supplice,
 Peut-être d'un complot le secret va mourir ;
 Par ses propres aveux , il le faut découvrir ;
 Cesse de soupçonner l'ami le plus sincère ;
 Je saurai pénétrer cet horrible mystère.

R O B E S P I E R R E.

J'y consens ; mais ce soir , si je n'ai tout appris ,
 De ton silence aussi tu recevas le prix.

S C È N E V.

C O L L O T.

250 V_A! ce même échafaud dont tu parles sans cesse,
 Barbar^e! pour toi-même, en ce moment, se dresse ;
 Tu vas payer le sang par tes mains répandu. . . .
 Mais dans mon cœur glacé, quel transport inconnu!
 Il fut mon bienfaiteur, et je le sacrifie !
 Je trahis l'amitié ! je sauve la patrie.
 Entre ces deux écueils, je puis être immolé ;
 Mais que le tyran meure, et je suis consolé.

Fin du premier Acte.

A C T E I I.

S C È N E P R E M I È R E.

ROBESPIERRE, COUTHON, SAINT-JUST.

R O B E S P I E R R E.

C'EST trop nous applaudir de perfides succès
 Qui hâtent notre chute et les fers des Français ;
 Partout le royalisme et l'aristocratie
 Montrant insolemment une audace impunie ;
 Pour nous fut-il jamais un plus pressant danger ?
 Lisez Vous le voyez, on veut nous égorer.

(Il montre une lettre).

C O U T H O N .

Je vous l'avais prédit qu'un excès de clémence ,
 Dans un gouffre de maux , replongerait la France ,
 Que ce modérantisme et cette impunité ,
 Bientôt , en nous perdant , perdraient la liberté .
 10 Les amis des Bourbons ont repris leur empire ;
 Et , pour eux , le sénat ouvertement conspire ;
 De nos divisions , tel est le digne fruit .

S A I N T - J U S T .

- Souvent aux plus grands biens, l'excès des maux
conduit ;
C'est dormir trop longtemps au bord du précipice ;
Les sénat nous poursuit ! que le sénat périsse.
C'est mériter la mort que de la redouter ;
Oui , qui craint l'échafaud mérite d'y monter ;
Amis , loin de l'attendre , il faut lancer la foudre ,
20 Ou purger le sénat , ou le réduire en poudre ;
Pour la dernière fois , demain j'y vais tonner ;
Lorsque , par mes accents , j'aurai pu l'enchaîner ,
Osons ! la seule audace a fait notre puissance ;
Elle est dans ce moment notre unique espérance.

C O U T H O N .

- Pourquoi tant de détours , tant de vœux incertains ,
Quand de la France , un mot peut fixer les destins ?
La volonté du peuple , enfin , s'est fait connaître ;
Las d'un règne anarchique , il redemande un maître ,
Et ne veut plus souffrir tant de chefs désunis ,
30 Qui pour eux ont tout fait , et rien pour leur pays .
Il faut , à ce grand corps , une ame qui préside ,
Un esprit qui l'éclaire , une main qui le guide .
Sparte , à ses souverains , dut sa célébrité ;
Et , sans ses Numas , Rome eût à peine existé ;
Pour un peuple sans mœurs , sans culte , sans patrie ,
C'est un rêve insensé que la démocratie ;
Eh ! s'il nous faut un chef , pour ne pas dire un roi ,
Quel autre , de ce rang , est plus digne que toi ?

R O B E S P I E R R E.

Moi , le fléau des rois , moi , monter sur un trône!

S A I N T - J U S T.

- 40 Le salut de l'état , notre salut l'ordonne.
 Que veulent les auteurs de nos divisions ,
 Ces brigands dont l'espoir est dans nos factions ?
 Vainqueurs astucieux , sous le nom de nos princes ,
 Ainsi que la Pologne , envahir nos provinces.
 Que leur fait que le peuple ou Louis soit vengé ?
 Le sol français , d'avance , entr'eux est partagé.
 Sous un joug étranger , avant de se soumettre ,
 C'est servir son pays , que lui donner un maître.
 Le moment est venu qui doit changer ton sort ;
 50 Tu reçois aujourd'hui la couronne ou la mort.

C O U T H O N.

Qu'attends-tu ? qu'avec toi la liberté périsse ?

R O B E S P I E R R E.

- Pour elle , amis , encor je fais ce sacrifice .
 Mais , d'un si grand fardeau si je me dois charger ,
 Vous devez , avec moi , tous deux le partager :
 Notre seule union fera notre puissance .
 C'est ainsi , qu'entre nous , je partage la France :
 Pour le bonheur commun , mon empire est ici ;
 (*A Saint-Just*) (*A Couthon*)
 Toi , règne sur le nord ; et toi , sur le midi .

60 Mais, du fédéralisme, aux yeux du sot vulgaire,
N'est-ce point retracer l'odieuse chimère?

R O B E S P I E R R E.

Rassure-toi ; ce mot , par nous seuls inventé ,
A notre gré , sera proscrit ou respecté.
Séduisons par les mots , et régnons par les choses ;
En ces temps de prestige et de métamorphoses ,
Où le plus téméraire est aussi le plus fort ,
Que faut-il pour régner ? la terreur et la mort .
La terreur et la mort , voilà nos seules armes ;
Les traitres , à nos pieds , viendront verser des larmes ,
Feront parler , pour eux , le sang et l'amitié ;
70 La nature , l'amour , que tout soit oublié !
Dans nos mains , de la loi que le seul glaive brille ;
Décimons des Français la trop grande famille ;
Inventons des complots sans cesse renaissants ;
Traînons à l'échafaud nos pères , nos enfants :
Quiconque aura couvert l'autel de la patrie
De plus de flots de sang , l'aura le mieux servie ;
Surtout associons à nos vastes travaux ,
Tous les amis des rois , les prêtres et les sots .

C O U T H O N.

80 Craignons de compromettre une cause si belle ;
Trois tyrans nous feraient une guerre éternelle :
Le riche , le vieillard , le superbe savant ;
Etranger , au milieu d'un peuple renaissant ,

Adorateur secret de l'esclavage antique,
 Et de ses préjugés esclave fanatique,
 Le vieillard , quel qu'il soit, est suspect à mes yeux ;
 Il est trop loin de nous , trop près de ses aïeux ;
 Du sang de l'indigent , le riche insatiable ,
 De tous les corrupteurs , est le plus redoutable ;
 Et du peuple et des rois , le savant , vil flatteur ,
 90 Eternise pour eux l'ignorance et l'erreur.
 Que dirai-je d'un club d'où l'atroce licence
 Part , et comme un éclair , se répand sur la France ;
 Exécrable ramas d'hommes ambitieux ,
 Féroces , intrigants , fourbes , séditieux ,
 Tantôt rampants , tantôt dominateurs suprêmes ,
 Quin'ont détruit un roi que pour régner eux-mêmes ?
 Des révolutions , ce terrible instrument ,
 S'il fut jadis utile , est funeste à présent ;
 Il nous faut le briser ; c'est un coup téméraire ,
 100 Mais au bonheur du peuple , il devient nécessaire .
 Même ce général , si prompt à nous servir ,
 S'il ne régnait , serait plus prompt à nous trahir .
 Je ne vous parle point d'une ingrate commune ,
 Qui , sur les maux publics , calcule sa fortune ;
 Dont le conseil suprême , au dessus du sénat ,
 Elève un dictateur dans chaque magistrat .
 Hâtons , de ces fléaux , l'utile sacrifice ;
 Clubs , commune , sénat , qu'en un jour tout périsse ;
 Du sang , du sang , du sang ! voilà tout mon secret .
 S A I N T - J U S T .
 110 Osons ! tel est le mien ; mais c'est peu qu'un projet .

L'orage ici redouble et gronde sur nostêtes ;
 Un comité perfide échappe à nos conquêtes ;
 Que dis-je ? le sénat épouse ses fureurs ;
 Détruisons ce ramas de vains conspirateurs.
 Au peuple souverain , remettons notre cause.

R O B E S P I E R R E.

De trois cent mille bras , le général dispose :
 Qu'il tremble ce sénat ; que, pour le foudroyer ,
 Le peuple , en un clin d'œil, se lève tout entier !
 Allez.

S C È N E I I.

R O B E S P I E R R E.

J'AI deviné leur secret; quel délice !
 120 Moi régner avec eux , moi partager l'empire !
 Qui , Couthon , jusqu'au trône oser porter ses vœux !
 Trois régner à la fois ! . . . ils périront tous deux :
 Il périra ce chef qui toujours parle en maître ;
 Il trahit son pays , il me trahit peut-être ;
 De traîtres , d'assassins je suis environné ,
 Nul ami , nul parent ne doit être épargné ;
 En prison j'ai changé la France toute entière ;
 Dès demain , je n'en fais qu'un vaste cimetière.

S C È N E I I I.

ROBESPIERRE, HENRIOT.

H E N R I O T.

IL n'est plus temps , ami , de rien dissimuler ;

130 Pour le salut de tous , il faut tout immoler ;
 C'est l'ombre de Danton qui plane sur le trône ,
 Et tourne contre toi la main qui te couronne ;
 Achève , tonne , frappe , écrase les proscrits !
 Le salut de l'état , le sceptre est à ce prix ;
 Mon cœur , je l'avoûrai , n'est point exempt d'a-
 larmes ;

Deux fois aveuglément on ne prend point les armes ;
 Prêt à courber le front sous des maîtres nouveaux ,
 Le Français , accablé , n'aspire qu'au repos .

R O B E S P I E R R E.

Il l'obtiendra ; demain , sous notre obéissance ,

140 Le repos de la mort sera sa récompense ;
 Que peuvent contre moi ces lâches sénateurs ,
 D'un pouvoir qu'ils n'ont pas , faibles usurpateurs ?
 Mon triomphe est certain ; dans l'oracle d'un sage ,
 Mes destins sont tracés ; écoute ce présage :
 « Après cinq ans de maux , de guerre , de terreur ,
 « La France subira le joug d'un dictateur ;
 « A la fille des rois , par les noeuds d'hyménée ,
 « Un Maximilien joindra sa destinée ;

« Il régnera longtemps, et son règne, à jamais,
 150 « Ramènera les lois, l'abondance et la paix. »
 Les tempssont accomplis; en montant sur le trône,
 Charlotte, avec ma main, recevra la couronne.

HENRIO T.

Pour cet hymen, grand dieu ! quel instant tu choisis ?

ROBESPIERRE.

L'instant où la terreur glace tous les esprits ,
 Où le sénat expire , où le peuple , en alarmes ,
 Ignore quel sujet lui fait prendre les armes ;
 Et toujours au plus fort abandonnant ses droits ,
 Du vainqueur , quel qu'il soit , va recevoir les lois .
 Ami , j'ai tout prévu ; compte sur ma prudence ;
 160 Par tes soins , en secret , que tout soit prêt d'avance !
 Qu'aux portes du sénat , l'échafaud soit dressé !
 Qu'au sein de la commune , un trône soit placé !
 C'est là que la princesse , en triomphe amenée ,
 Par le peuple et l'hymen , doit être couronnée .
 Alors , que l'abondance et l'ordre renaissants ,
 Annoncent aux Français la chute des tyrans .
 Au peuple cependant rapportant notre gloire ,
 De leurs antiques jeux , rappelons la mémoire !
 Chargé d'or et de pain , que le pauvre aujourd'hui
 170 Pense , en nous bénissant , que tout est fait pour lui !
 Aux regards de ce peuple , il est temps de paraître ,
 De lui montrer le front ou d'un père ou d'un maître .

SCÈNE IV.

HENRIOT.

TA folle ambition n'est donc plus un secret;
 Régner, de tes désirs, voilà l'unique objet!
 Et moi, de mes travaux, quel sera le salaire?
 La honte de créer un tyran populaire,
 De mériter, sans gloire, un éternel remord;
 L'esclavage aujourd'hui, demain, demain la mort!
 Que dis-je? en ce jour même, une ligue ennemie
 180 Va lui ravir, peut-être, et le sceptre et la vie;
 Il tremble! c'en est fait, son trône est abattu.
 Que faire? dépouiller une ingrate vertu?
 Est-ce pour des tyrans qu'un général conspire?
 Non; mais bien pour la paix et l'honneur de l'empire.
 Allons tout préparer. Que vois-je? des soldats!
 Quoi! lui-même en ces lieux il porte encor ses pas.

SCÈNE V.

ROBESPIERRE, DEUX DE SES AGENTS.

ROBESPIERRE.
 Je rends grâces, amis, à votre prévoyance;
 Cette paix apparente et ce morne silence

Sont le germe secret des sourdes factions
 190 Et les avant-ouvreurs des insurrections ;
 J'entends déjà gronder l'orage sur ma tête ;
 La commune chancelle ; Henriot m'inquiète ;
 Le conseil m'est suspect ; ce grand corps sans pouvoir,
 Au gré des factieux, peut se laisser mouvoir ;
 Et le peuple égaré, dans ce moment peut-être,
 Se forge, de ses mains, les fers d'un nouveau maître,
 Allez ; de tous les cœurs, pénétrez les replis ;
 Par l'or et la terreur, enchaînez les esprits !

(*Les agents se retirent*).

S C È N E V I.

R O B E S P I E R R E.

O n me reprochera cette auguste alliance ;
 200 Qu'importe ? elle affermit ma suprême puissance ;
 La fille de nos rois me va donner sa main ;
 Au peuple il faut des noms , il faut un souverain ,
 Il faut surtout la paix ; à ce prix , je l'achète .

S C È N E V I I.

R O B E S P I E R R E , F O U Q U I E R .

F O U Q U I E R .

U NE jeune beauté vient en pleurs . . .

R O B E S P I E R R E.

Qu'on l'arrête !

Son nom ? ses traits ? ta voix ? son âge ? son pays ?

F O U Q U I E R.

Elle cache son nom ; son séjour est Paris.

R O B E S P I E R R E.

Encor une Cordai ! son silence m'éclaire ;

Qu'on s'assure à l'instant de sa famille entière ;

Va, vole ; non, reviens. As-tu lu dans ses yeux ?

210 Mais que dis-je ? après tout , qu'ai-je à craindre en
ces lieux ?

Qu'elle entre !

(*Fouquier se retire*).

S C È N E V I I I.

R O B E S P I E R R E , L U C R È C E , G A R D È S .

L U C R È C E .

P A R D O N N E Z un trouble involontaire ;

Je viens vous demander la liberté d'un père ,

Dans l'horreur des cachots, plongé depuis longtemps.

R O B E S P I E R R E .

(*Il se tient à l'écart , et regarde si Lu-
crace n'aurait pas d'armes offensives*).

Son crime ?

(29)

L U C R È C E.

Est d'être libre au milieu des tyrans,
D'avoir cueilli les fruits d'une noble industrie,
D'exécuter les lois , de servir la patrie.

R O B E S P I E R R E.

Qu'a-t-il fait pour le peuple et pour la liberté ?

L U C R È C E.

Son devoir ; pour le crime , il n'a jamais voté ,
Et , jusque dans les fers , son modeste silence
220 Accuse ses bourreaux et peint son innocence.

R O B E S P I E R R E.

Quels sont ses sentiments , ses discours , ses écrits ?

L U C R È C E.

Il fait le bien , se tait , plaint et sert son pays.

R O B E S P I E R R E.

Envain , par ce langage , on voudrait me séduire ;
Dans le fond de son cœur , qui ne dit mot , conspire ;
Il est des lois , il est un tribunal vengeur
Qui punit les forfaits et pardonne l'erreur.

L U C R È C E.

Un tribunal , cruel ! dis un gouffre de crimes ,
Où s'entassent pour toi victimes sur victimes ;
Devant ce tribunal , barbare , être envoyé ,

230 D'avance, n'est-ce point être sacrifié ?
 J'ai voulu voir, j'ai vu le tyran de la France ;
 Tigre, sur une femme, exerce ta puissance !
 C'est peu que d'immoler un vieillard innocent,
 Immole encor sa fille à ton ressentiment ;
 Frappe ! est-il, pour régner, un crime qui te coûte ?
 Tes ordres, tes bourreaux n'ont rien que je redoute ;
 Les maux de mon pays font tout mon désespoir ,
 Et je crains moins la mort que l'horreur de te voir !

ROBESPIERRE.

(*Ap part*).

Quelle beauté ! quel traits ! je cède à ma faiblesse.
 240 Madame, demeurez ; vous, gardes, qu'on nous laisse !

(*Les gardes se retirent*).

SCÈNE IX.

ROBESPIERRE, LUCRÈCE.

ROBESPIERRE.

MADAME, pardonnez d'apparentes rigueurs ;
 Entouré d'assassins et de conspirateurs ,
 Je n'ai dû vous montrer qu'un visage sévère ;
 Mais toujours deux beaux yeux désarment ma colère ;
 Prêt à sécher vos pleurs, j'éprouve, en vous voyant ,
 Tout l'intérêt qu'inspire un tendre sentiment .
 Votre père n'est point sans doute irréprochable ;

(31)

Mais de tous les mortels , fut-il le plus coupable ,
Ici , je fais la loi , je punis ou j'absous ,
250 Et son sort , en un mot , ne dépend que de vous .

L U C R È C E .

Quoi , vous pouvez aimer !

R O B E S B I E R R E .

Dieu , si j'aime ! ah , madame !
Rien ne peut égaler le transport qui m'enflamme .

L U C R È C E .

Je dois vous épargner d'inutiles discours ;
Rien de plus cher pour moi que l'auteur de mes jours ;
Mais , au prix de l'honneur , s'il faut sauver mon père ,
C'est , et n'en doutez pas , l'honneur que je préfère .
Rappelez vos bourreaux .

R O B E S P I E R R E .

Tu braves ma bonté !
Eh bien , tu recevras le prix de ta fierté .
Qu'on l'arrête , soldats !

S C È N E X .

Les précédents , G A R D E S .

L U C R È C E .

260 Q U E L L E est ta barbarie !
Tu n'as pu me séduire et tu m'ôtes la vie !

Perfide , tu m'aimais ! Quel est donc cet amour ;
 Qui d'un mot me ravit ou l'honneur ou le jour ?
 Accorde-moi du moins une faveur légère ;
 Ordonne que j'expire à côté de mon père.

R O B E S P I E R R E.

Qu'on l'emmène !

(*Quelques gardes s'avancent et emmènent Lucrèce qui ne cesse de menacer Robespierre*).

S C È N E XI.

ROBESPIERRE, FOUQUIER.

R O B E S P I E R R E à Fouquier.

V O I S-TU ce nouvel attentat ?
 Elle ne respirait qu'un lâche assassinat ;
 Découvre ce complot ; elle a plus d'un complice ;
 Ses parents , ses amis , qu'à la fois tout périsse !

(*Il s'assied. A Fouquier*)

La liste Se peut-il ; soixante seulement !

(*Il se lève furieux*).

270 Soixante ! et tout Paris conspire ouvertement !

F O U Q U I E R.

On dit qu'un jugement trop prompt et trop sévère ,
 Aujourd'hui , pour le fils , a condamné le père ;
 On se plaint.

(33)

R O B E S P I E R R E.

Eh ! qu'importe où le père ou le fils ?
Ne sont-ils pas tous deux également proscrits ?
Quand tout est criminel, faut-il que l'on choisisse ?
En masse, à l'avenir, ils iront au supplice.
Quelquefois, au sénat entendez-vous mon nom ?
Au théâtre, au palais, ou dans les groupes ?

F O U Q I E R.

Non.

R O B E S P I E R R E.

Vous me trompez, Fouquier ; je sais ce que l'on
pense ;
280 On s'arme contre moi de ma propre clémence.

S C È N E X I I.

ROBESPIERRE, DARMONT, FOUQUIER.

D A R M O N T.

M I L L E conspirateurs viennent d'être arrêtés.

R O B E S P I E R R E à Fouquier.

Allez ; sur le tableau qu'ils soient soudain portés !

(*Fouquier se retire*).

(*A Darmont*).

Leurs noms ?

(34)

D A R M O N T.

Sont inconnus.

R O B E S P I E R R E.

Leurs crimes ?

D A R M O N T.

Je l'ignore.

R O B E S P I E R R E.

Leur nullité les rend plus criminels encore ;
Se taire ou se cacher , c'est doublement trahir.
D'une trame nouvelle , on vient de m'avertir;
On dit qu'au Luxembourg , au Plessis , à Lazare ,
Une insurrection , pour demain se prépare ;
Aujourd'hui , dans ces lieux , as-tu porté tes pas ?

290 Nas-tu point découvert ces nouveaux attentats ?

D A R M O N T.

Tout est calme.

R O B E S P I E R R E.

C'est faux , quoi qu'on puisse me dire ,
Jusqu'au fond des cachots , je sais quel'on conspire ,
Et toi-même , avec eux , toi-même de concert
Tu pâlis ! c'est assez ; ton crime est découvert.
Holà , gardes !

D A R M O N T.

O ciel ! écoutez.

R O B E S P I E R R E.

Qu'on l'enchaîne !

D A R M O N T.

J'ai servi tes fureurs , je mérite ta haine ;
 Mais je sais la braver : je brave ton courroux.
 Je vais dès ce moment expirer sous tes coups ,
 Monstre ! tu me suivras ; en ce moment s'apprête
 300 L'échafaud trop tardif , où doit tomber ta tête ;
 Et la postérité ne redira ton nom ,
 Que pour te dévouer à l'exécration.

S C È N E X I I I.

R O B E S P I E R R E.

L'AI-JE bien entendu ce terrible présage ?
 L'échafaud ! oui , ma crainte est égale à ma rage ;
 Je ne le sens que trop ce noir pressentiment ,
 Qui m'annonce ma chute et mon dernier moment ;
 Et , pour comble de maux , le remords me dévore ...
 Malheureux ! qu'ai-je fait ? que vais-je faire encore ?
 D'une guerre civile , allumer le flambeau ?
 310 Me rendre du sénat le maître ou le bourreau ?
 Non , plutôt abdiquer cette affreuse puissance ?
 Insensé ! qu'ai-je dit ? je règne et je balance !
 Sous mes fiers ennemis , avant que de plier ,
 Je saurai tout soumettre ou tout sacrifier.

Fin du second acte.

A C T E I I I.

Le théâtre représente la salle de la Convention nationale ; les membres sont assemblés ; on voit dans un coin quelques députés qui renouvellement le serment de poignarder Robespierre, s'il n'est point mis en jugement.—On ouvre la séance.

S C È N E P R E M I È R E.

ROBESPIERRE, CARNOT, SAINT-JUST,
TALLIEN.

S A I N T - J U S T.

JE viens vous dénoncer le plus noir des complots ;
Tandis que le sénat, par ses heureux travaux,
Des peuples et des rois fixe la destinée,
D'étrangers factieux, une horde effrénée,
Conspire ouvertement, avec impunité,
La perte du sénat et de la liberté.
Que dis-je ? en ce moment, lorsqu'à cette tribune
Je fais tonner contr' eux une voix importune,
En ce même moment, dans ce même sénat,
10 A vos côtés s'ourdit cet horrible attentat ;
Mais d'un fatal succès, vainement on se flatte,
La foudre va partir.

T A L L I E N .

Il est temps qu'elle éclate ,
 Que le sénat enfin punisse vos forfaits ,
 Tigres, couverts du sang d'innombrables Français ,
 C'est vous qui conspirez , vous, dont la tyrannie ,
 Sous un sceptre de fer , tient la France asservie ;
 Vous qui légalisant jusqu'à l'assassinat ,
 Opprimez , pour régner , le peuple et le sénat ,
 Qui , sur des ossements , cimentant votre empire ,
 20 L'un par l'autre , avez su nous-mêmes nous détruire ,
 Vous qui , dans les prisons essayant vos bourreaux ,
 Couvrez le sol français de fers et d'échafauds .
 Mais quoi ! vous l'entendez et gardez le silence ,
 Sénateurs ! et c'est vous qu'ils ont proscrits d'avance ,
 Qu'ils vont précipiter en des cachots affreux ,
 Et dont l'arrêt de mort est écrit dans leurs yeux !
 Je vois déjà levé le glaive parricide ;
 A ces assassinats , un dictateur préside ;
 Le crime , ici , ce soir , doit être consommé .

R O B E S P I E R R E .

30 Quel est ce dictateur ?

T A L L I E N .

Tremble qu'il soit nommé .

R O B E S P I E R R E .

Est-ce donc contre moi que le sénat conspire ?

C A R N O T.

Oui, lâches triumvirs, oui, nous conspirons tous
Contre nos oppresseurs, en un mot, contre vous.

R O B E S P I E R R E.

Dieux!

T A L L I E N.

Avec ses suppôts, que le tyran périsse!

C A R N O T.

Qu'on les charge de fers!

P L U S I E U R S V O I X.

Qu'on les mène au supplice!

R O B E S P I E R R E.

Ecoutez....

P R E S Q U E T O U S L E S M E M B R E S.

Non.

R O B E S P I E R R E.

D'où vient cet horrible transport?

Je demande....

P L U S I E U R S V O I X.

Non, non.

R O B E S P I E R R E.

Je demande la mort.

(39)

C A R N O T.

Tu mourras.

T A L L I E N.

Aujourd’hui nous sauvons la patrie.

R O B E S P I E R R E.

Oui , puisque des brigands la rage est assouvie.

40 Quoi ! vous n’osez m’entendre , et vous me condamnez !

Vous n’osez me combattre , et vous m’assassinez !

T A L L I E N.

Si l’on prenait ici ton exemple pour guide ,

Lorsque tout flétrissait sous ton sceptre homicide ,

Avant , qu’à tes soupçons , il ne fût immolé ,

Dis-moi , dans le sénat , Camille a-t-il parlé !

Est-ce à toi de te plaindre , auteur de tant de crimes ?

Toi qu’accusent les cris de cent mille victimes ;

Toi qui , pour un regard , as pu sacrifier

Une famille entière , un peuple tout entier ;

50 Vois ces murs teints de sang ; tout y trace l’image

De ces fiers sénateurs , immolés à ta rage ;

Ils furent massacrés ; et toi , tyran , tu vis !

R O B E S P I E R R E.

Si je suis un tyran , par vous seuls je le suis ;

Par vous qui , sur moi seul vous reposant sans cesse ,

Ne m’avez rendu fort que par votre faiblesse ,

Par vous qui , m’abhorrant et me flattant toujours ,

- Devez à mes travaux votre gloire et vos jours.
 Ingrats ! de mes bienfaits, voilà la récompense.
 Au timon de l'état, en ces jours de vengeance,
 60 Où j'ai voulu frapper tous les conspirateurs,
 J'en ai pu me montrer, sans doute, exempt d'erreurs;
 Mais à me condamner, si l'on peut se résoudre,
 Vous-mêmes, de quel droit, pourra-t-on vous ab-
 soudre ?
- Si je suis criminel, mes complices, c'est vous ;
 Je reconnaîs la main qui dirige vos coups :
 C'est du ministre anglais l'influence perfide ;
 Pitt, au milieu de vous, à vos décrets préside ;
 Il plaide, contre moi, pour la cause des rois ;
 Sénateurs montagnards, vous entendez sa voix ;
 70 Lâches, vous l'entendez, et gardez le silence !
 Vous périssez, oui, tous, je le jure d'avance ;
 Oui, tous à l'échafaud, vous irez tour-à-tour ;
 Et votre châtiment commence dès ce jour.
 Mais toi, dont le bonheur fit toutes mes délices,
 Peuple, qui me connais, qui pèses mes services,
 Nos ennemis communs veulent tromper ta foi ;
 Peuple, seul souverain, sois juge entre eux et moi !

C A R N O T.

- Le peuple t'a jugé ; fatigué de tes crimes ,
 Il maudit tes bienfaits , il pleure tes victimes.
 80 Tes services , perfide ? est-ce donc le servir
 Que de briser ses fers , pour le mieux asservir ?
 Usurpateur affreux d'une affreuse puissance ,

- De quel front oses-tu vanter ta bienfaisance?
 Est-il une famille , en ces lieux pleins d'horreurs ,
 Qui , sur tes cruautés , ne répande des pleurs ,
 Qui ne te redemande une épouse , une mère ;
 Une fille , une sœur , un bienfaiteur , un père ?
 Dans la France , au sénat , tu ne peux faire un pas
 Qui ne soit tout souillé de tes assassinats.
- 90 L'océan surchargé d'innombrables victimes ,
 Pour elles , à regret , entr'ouvrant ses abîmes ;
 De la Loire et du Var , les déplorables bords ,
 Inondés d'assassins , de bourreaux et de morts ;
 La France , pour ses fils , plutôt veuve qu mère ,
 Enchaînée , ou cherchant une France étrangère ;
 Le riche , le savant en masse assassinés ;
 Le peuple et le sénat à l'échafaud traînés ,
 Voilà tous tes bienfaits ! les voilà tes services !
 Et nous , de tant d'horreurs tu nous rends les complices !
- 100 Nous , les tyrans du peuple et nos propres bourreaux !
 Nous , dont le sang encor couvre tes échafauds !
 Monstre , de tes forfaits , n'accuse que toi-même .
 Tu reçus du sénat une puissance extrême ,
 Il est vrai ; mais alors trahissant ton devoir ,
 Peux-tu nous imputer l'abus de ce pouvoir ?
 Est-ce nous qui dans l'ombre , au milieu d'une orgie ,
 Avons organisé les lois de l'anarchie ,
 Ce tribunal de sang , ces conspirations ,
 Ce pillage , ce vol , ces meurtres des prisons ,
- 110 Au dedans , au dehors la mort ou la famine ,
 Et toutes les horreurs d'une guerre intestine ?

Est-ce nous qui , brisant les rênes de l'état ,
 Avons proscrit , dissous , égorgé le sénat ?
 Est-ce nous qui , du trône usurpant l'apanage ,
 Et jusque sur l'autel , exerçant le pillage ,
 De tous les bons Français , avons fait des martyrs ,
 Calculant leur fortune et leurs derniers soupirs ?
 Est-ce nous qui , d'un club autrefois salutaire ,
 De brigands effrénés , avons fait un repaire ,
 120 Un foyer de révolte , un conseil de bourreaux ,
 Au nom du souverain , régnant sur des tombeaux ?
 C'est là que la terreur avec la mort préside ;
 C'est là que ton sénat , que ton peuple réside ,
 Ton peuple , ce ramas d'assassins impunis ,
 Qu'ici , pour te juger , maintenant tu choisis ;
 Qui , tout couvert de sang , après le sang soupire ;
 Qui , dans ce même instant , en ta faveur conspire ;
 Le sénat ne connaît de juge que la loi ;
 Il ne voit dans son sein d'autre tyran que toi .

R O B E S P I E R R E .

130 Vous ne méritez point , lâches , qu'on vous réponde ;
 Que la loi parle seule et seule vous confonde !
 Devant le peuple , allons , soyons soudain traduits !
 Que le peuple connaisse et venge ses amis !
 Qu'on me suive ; partons !

(*Il sort ; son frère , Saint-Just , Couthon le suivent .*)

S C È N E I I.

L E S P R É C É D E N T S.

C O L L O T.

REDOUBLONS de courage ,

Sénateurs ! c'est sur nous que va fondre l'orage.
 L'assassin du sénat , Henriot , dans Paris ,
 Court , sème la révolte , échauffe les esprits ;
 Des faubourgs , sous ses lois , la milice est rangée ,
 La commune s'insurge , en sénat érigée ;
 140 Là , pour le dictateur , le trône est préparé ;
 Là , le drapeau de sang est en pompe arboré .
 Paris , calme pourtant , las de cette anarchie ,
 Attend de nos décrets le sort de la patrie .

L E P R É S I D E N T.

Son sort est dans nos cœurs plutôt que dans nos lois .
 Soyons législateurs , mais soldats à la fois !

*(A des Représentants qu'on envoie aux
sections de Paris).*

Vous , allez , éclairez ce peuple qu'on égare !

(A Barras).

Vous , guidez nos guerriers , et qu'on ne se sépare
 Qu'après avoir dompté ces féroces rivaux ,
 Et pour eux fait dresser leurs propres échafauds !
 150 Qu'on arrête partout leurs fougueux émissaires !
 Partout des conjurés qu'on ferme les repaires !

SCÈNE III.

BARRAS.

Le moment est venu de vaincre ou de périr ;
 La commune l'emporte et nous vient investir ;
 Dans ce nouveau sénat Robespierre préside ;
 A nos portes voilà sa horde parricide ;
 A sa tête Henriot, brûlant de se venger,
 Accourt, comme autrefois, il vient nous égorer ;
 Il vient.

CARNOT.

Il vient périr ; en ce moment terrible ,
 160 Opposons à la crainte un cœur inaccessible ;
 Des sénateurs romains , sans gloire , sans effort ,
 Sur leurs sièges , courbés , ont attendu la mort ;
 Nous , sachons le braver ; eh , qu'importe la vie ?
 Mourons tous , s'il le faut , mais sauvons la patrie !

SCÈNE IV.

UN REPRÉSENTANT.

VOILÀ nos assassins ! aux portes du sénat ,
 Entendez-vous ces cris , ce tocsin , ce combat ?
 Aux armes !

(*Tous les sénateurs se lèvent, portent la main à la garde de leurs sabres ; on entend le bruit d'un combat, les coups de canon, les coups de fusil ; le tocsin continue de sonner ; le président lève les mains au ciel et s'écrie*) :

Dieu puissant, fais que cette journée,
D'un peuple qui t'est cher, fixe la destinée !
Frappe les tyrans seuls ! épargne, Dieu de paix,
Le sang des combattants, c'est le sang des Français !

S C È N E V.

B A R R A S.

170 *Le sénat est vainqueur ; l'infâme tyrannie*
Avec tous ses suppôts vient d'être anéantie ;
Les chefs sont dans les fers ; des brigands éperdus ,
Le reste épouvanté , fuit , se rend ou n'est plus ;
Jamais tant de danger , sous le règne anarchique ,
Ne parut menacer la liberté publique ;
Mais le sénat veillait , et le peuple éclairé ,
Des fers qu'il se forgea , s'est enfin délivré .
Le tyran , fortuné jusque dans sa défaite ,
Sous un déguisement utile à sa retraite ,

180 A travers les débris , les flammes , les soldats ,
Déjà loin de ces lieux , précipitait ses pas ;
On reconnaît le traître , on accourt , on l'arrête ,

On l'amène; à grands cris, on demande sa tête.
Le voici !

S C È N E V I.

Les précédents, ROBESPIERRE.

ROBESPIERRE.

(*Il est tout défiguré, tel qu'il parut le 10 thermidor.*)

SÉNATEURS! ma présence en ces lieux
Ne peut que vous offrir un spectacle odieux;
Je suis vaincu: le peuple a demandé ma vie;
Elle est à mon pays; je la lui sacrifie.
Mais vous, qui me jugez, pouvez-vous sans remord
Contre moi dire un mot et me donner la mort ?
190 Vous me nommez tyran, vous comptez mes victimes,
Et vous êtes ici tout couverts de mes crimes!
Je meurs; ne comptez point sur votre impunité;
Vous n'échapperez point à la postérité.

LE PRÉSIDENT.

Le sénat ne craint rien de ce juge sévère;
Tes crimes sont à toi; reçois-en le salaire.
Va payer tes forfaits au milieu des tourments,
Et puissent, comme toi, périr tous les tyrans!

(*On emmène Robespierre qui ne cesse de regarder le sénat d'un air fier et menaçant.*)

S C È N E V I I et dernière.

LES SÉNATEURS, FOULE DE MILITAIRES
ET AUTRES PERSONNES.

L E P R É S I D E N T.

PEUPLE, et vous ! sénateurs, cette illustre journée,
Par de nouveaux bienfaits, doit être couronnée ;
 200 Il est dans les cachots des milliers d'innocents ;
Que toutes les prisons s'ouvrent en ces moments !
Brûlons des triumvirs le code parricide !
Aux décrets du sénat, que l'équité préside !
Ne frappons que le crime; et que l'humanité,
Sur le règne des lois, fonde la liberté.

Fin du troisième et dernier Acte.

N O T E S.

Acte premier, Scène première.

Vers 13 et suivants.

Il te souvient du jour où ce pontife-roi,
Entouré du sénat, dont il trompait la foi,
Osa s'associer jusqu'à l'Etre suprême.

Peu de personnes connaissent ce qui donna lieu à la fête de l'Etre suprême ; voici, à cet égard, quelques détails puisés à la source.

La journée du 31 mai, loin d'avoir complété le triomphe des montagnards sur les girondins, et assuré le pouvoir suprême entre les mains des vainqueurs, avait fait passer la convention nationale sous le joug de la commune de Paris ; la commune elle-même était gouvernée par un très-petit nombre de démagogues forcenés. L'un des moyens les plus efficaces qu'avaient employé ces derniers pour démoraliser le peuple et le maîtriser à leur gré, était la propagation de l'athéïsme. Parvenus à ôter la crainte de Dieu,

celle des hommes et des lois n'était plus qu'une chimère.

La proscription , le massacre des prêtres insermentés , l'apostasie des nouveaux Judas , l'avilissement, ou plutôt la destruction d'un culte de quatorze siècles , l'établissement des temples de la Raison, la promesse d'unparadis terrestre , dont la fraternité ou la mort étaient le gage , avaient cimenté la domination de ces fougueux anarchistes , d'une manière si effrayante , que les chefs mêmes des montagnards conventionnels tremblèrent pour leur propre existence.

Pour arrêter ce torrent , il fallut avoir recours à des mesures extraordinaires ; on sentit le besoin d'un Dieu. Le comité de salut public avait jusqu'alors particulièrement attaché ses soins à la partie militaire ; ses membres , en regardant autour d'eux , ne virent que leurs propres agents devenus leurs maîtres ; ceux d'entre eux qui avaient le plus favorisé le 31 mai , en craignirent le retour pour eux-mêmes. De là vint le gouvernement révolutionnaire , la mort de Chaumet , d'Hébert , de Danton et autres.

Ces mesures pouvaient rassurer le comité ; mais elles ne donnaient au peuple aucun motif de consolation et d'espérance. Robespierre ,

le premier, proposa de réintégrer Dieu, non sous le titre adopté par les catholiques, mais sous le nom d'*Etre suprême*, qui appartenait à toutes les religions. Cette idée fut accueillie par quelques membres des deux comités de salut public et de sureté générale, vers le milieu de l'hiver; mais pour ne point s'exposer à célébrer une fête de boue, on remit celle de l'*Etre suprême* au commencement du printemps, époque à laquelle on ressent plus efficacement les bontés et la puissance régénératrice du Créateur de toutes choses.

Robespierre présida cette fête; ce jour là même, ses amis et ses ennemis prévirent également sa chute.

Ibid. vers 85 et 86.

Quoi ! lui-même, déjà, seul et dans le silence,
Traîne, loin du sénat, sa coupable existence.

Un mois et demi environ avant le 9 thermidor, Robespierre se retira du comité de salut public, et dans cet espace de temps il parut rarement à la convention; je vais rapporter ici les motifs de sa retraite, comme étant des matériaux précieux pour l'histoire.

On a généralement donné pour motif de cette

retraite , le refus qu'avaient fait les membres du comité de salut public d'obéir aveuglément à ses volontés ; on n'a pu rien préciser là-dessus. La véritable cause de cette absence tient à une particularité qu'on ignore , et dont nous assurons l'authenticité. Depuis quelque temps , Billaud-Varennes et Robespierre se trouvaient en opposition dans leurs opinions et leur conduite politique. Il s'agissait de rappeler Carrier de Nantes ; Billaud qui avait fait nommer ce proconsul féroce , s'opposait à cette mesure. Robespierre , pour la faire adopter , s'appuyait sur la lettre de Julien fils , dans laquelle ce jeune homme invitait fortement le comité à rappeler ce représentant. « Toi seul soutiens ce monstre , dit Robespierre à Billaud-Varennes. — Il est moins coupable que toi , répond Billaud ; il n'a point fait porter par la violence la loi du 22 prairial. — Tu crains pour tes complices , répond Robespierre , écumant de rage ; et en s'adressant à ses collègues , il leur dit d'une voix entrecoupée : « Vous n'osez prendre aucun parti ; vous craignez l'inventeur du gouvernement révolutionnaire ! vous ne voulez que du sang ! . . . Vous faites détester la liberté ; je ne veux plus rester avec vous. » Il dit , et se retira du comité. Ce moment fut le premier signal de la scission

entre les membres des comités de salut public et de sureté générale.

Ibid. *Scène V.*

Vers 250 et 251.

Va ! ce même échafaud dont tu parles sans cesse ,
Barbare ! pour toi-même , en ce moment se dresse.

Collot pouvait parler ainsi mieux que tout autre ; c'est lui qui vendait Robespierre ; les parties étaient en présence. Pour triompher à coup sûr de Robespierre , on crut qu'il était plus avantageux de lui fermer les yeux sur le danger , que de l'attaquer d'abord ouvertement , et qu'il valait mieux l'engager à prendre l'initiative. Mais il fallait un homme qui eût assez d'ascendant sur son esprit , pour le précipiter , sans qu'il s'en doutât , dans l'abîme. Collot fut choisi. Les preuves d'attachement qu'il avait données à Robespierre , le mettaient à l'abri de tout soupçon de la part de ce dernier. Soit que Collot eût déjà sagement prévu sur qui devait tomber la foudre , et qu'il voulût en garantir sa tête , soit qu'il ne fût point fâché de se débarrasser d'un ami trop ombrageux , il accepta , de la part des conjurés , la mission de tromper Robespierre , et de le forceer à une démarche qui allait lui coûter la

vie. Il ne lâcha point prise que Robespierre n'eût prononcé son discours fatal à la convention nationale et aux jacobins. « *Sois tranquille, mon ami, disait-il, c'est cent têtes de plus qui vont tomber ; et c'est dans leur sang que nous effacerons les dernières traces du fédéralisme. Le conseil général de la commune, toutes les sections, la force armée, le peuple entier, tout est pour nous ; contente-toi d'indiquer les conspirateurs.* »

Robespierre fut assez crédule pour s'en tenir à ce rôle ; et deux jours même ayant son supplice, il s'occupait avec Saint-Just du plan de la fête de Barra et de Viala ; de toutes parts, on lui disait qu'il n'avait rien à craindre : qu'il suffisait que le peuple fût instruit de la scission qui régnait entre les membres des comités du gouvernement, qu'il se lèverait tout entier pour sa défense.

A peine Collot eut-il vu Robespierre décidé à prendre l'initiative et à suivre ses conseils, qu'il en fit part aux conjurés. Ceux-ci voulaient épargner un éclat, et ils y réussirent. Il est à présumer que même en attaquant en face et les premiers, ils auraient également réussi, mais la victoire, sans doute, aurait coûté beaucoup plus cher.

Acte II, Scène première.

Vers 6.

Lisez!.... vous le voyez, on veut nous égorer.

Le 6 thermidor, les deux comités de salut public et de sureté générale, se réunirent le matin dans la même salle; cette réunion avait pour objet d'essayer une réconciliation entre les divers scissionnaires, et d'éviter par là une crise inévitable. Avant le commencement de la séance, chacun s'observait avec une sorte d'inquiétude; on se retirait à l'écart, on s'entretenait tout bas; la méfiance était peinte sur tous les visages. La séance s'ouvre: Robespierre prend la parole:
 « Notre division, dit-il, ne peut qu'être funeste
 « à la chose publique, et bientôt entraîner la
 « perte de la liberté. Je viens vous proposer d'y
 « mettre un terme, et d'opérer une réconcilia-
 « tion sincère. Je sais que j'en dois être la vic-
 « time: n'importe. Je ne suis depuis longtemps
 « qu'un martyr vivant, et je me dévoue pour le
 « salut de la patrie. »

Ces mots produisirent sur la majorité de l'assemblée une impression défavorable, qui se manifesta par des gestes, où se trouvaient exprimés le mépris et l'indignation. « Vous doutez de

« ce que j'avance , répond Robespierre ! oui , je
 « le répète , je serai la première victime ; Saint-
 « Just , lis la lettre que tu as reçue hier de l'Al-
 « lemagne ».

Saint-Just tire de son porte-feuille une lettre traduite de l'anglais en allemand , et de l'allemand en français , dans laquelle on annonçait formellement la mort de Robespierre et de ses complices sous très-peu de jours ; il en donne lecture. Elle est entendue avec assez d'indifférence , tant on avait cessé de s'intéresser au sort des personnes dont on voulait abattre l'autorité !

« Si nous avons tous de bonnes intentions ,
 « dit N** , que chacun de nous les fasse connaître ;
 « Je vois ici mes amis , et je n'y sais point dis-
 « tinguer mes ennemis ; je ne tiens point aux
 « hommes , je ne tiens qu'aux principes ; celui
 « qui aimera le mieux la liberté , sera mon meil-
 « leur ami. » On garde le silence.

Le matin même , la femme Duplay , chez laquelle était logé Robespierre , avait fortement reproché à Saint-Just son extrême réserve dans cette circonstance. « On ne sait point , lui avait-elle dit , si vous êtes pour ou contre Robespierre . — Je vais m'expliquer aujourd'hui , lui dit Saint-Just , » En effet , s'apercevant que

la séance languissait et allait se dissoudre sans avoir pris aucun parti, « Il est temps enfin que « je m'explique, dit-il avec un transport d'en- « thousiasme et de confiance, nous voulons tous « sauver la république; mais je ne vois qu'un « seul homme qui, par ses vertus et l'influence « qu'il s'est acquise, en soit capable. » Il n'en fallut pas davantage pourachever d'indisposer la plupart des esprits; et l'assemblée fut à l'instant dissoute, sans avoir pris aucune détermination.

Robespierre fut extrêmement affecté de la manière dont on avait accueilli sa proposition et le langage de Saint-Just. Il ne dissimulait point ses craintes, son ressentiment. Collot-d'Herbois, toujours prêt à continuer son rôle, s'approche de lui : « *Tu te fâches*, lui dit-il, *fort mal à propos, ne sommes-nous pas tous solidaires des travaux du comité?* »

Ibid. Vers 79 et 80.

Surtout, associons à nos vastes travaux,
Tous les amis des rois, les prêtres et les sots.

Un peu avant le 9 thermidor, Robespierre le jeune fut envoyé en mission dans les départements du Haut et Bas-Rhin; il y montra la

protection la plus signalée et la plus inattendue envers le culte et ses ministres. Je tiens ce fait d'un général qui fut tout étonné de ce changement.

Ibid. *Scène III.*

Vers 47 et 48.

A la fille des rois , par les nœuds d'hyménée ,
Un Maximilien joindra sa destinée.

On a fait courir le bruit , dans le temps , que Robespierre avait eu le projet d'épouser la fille de Louis XVI , détenue au Temple , qu'il lui avait rendu plusieurs visites ; l'un et l'autre est dénué même de vraisemblance. Cette fiction entre dans les apanages de la poésie , mais elle ne peut ni ne doit entrer dans l'histoire.

Ibid. *Scène XI.*

Vers 271 , 272 et 273.

On dit qu'un jugement trop prompt et trop sévère ,
Aujourd'hui , pour le fils , a condamné le père .
..... Eh ! qu'importe ou le père ou le fils ?

Tout le monde connaît l'atroce légèreté avec laquelle le tribunal révolutionnaire envoyait à l'échafaud d'innocentes victimes , qu'il n'avait

point entendues , à la place des prétendus coupables qu'il faisait semblant de juger.

Le trait cité dans ces vers regarde Loiserolles père et fils ; ce dernier , âgé de 22 ans , avait été compris dans une liste de prévenus de conspiration dans l'intérieur de la maison d'arrêt de Saint-Lazare ; il fut du nombre de ceux contre lesquels on porta , le 6 thermidor , un acte d'accusation , et qui , par suite , devaient être traduits au tribunal révolutionnaire. Lorsqu'on alla le chercher à la maison d'arrêt pour le traduire avec ses co-accusés à la Conciergerie , Loiserolles , père , qui en fut instruit , trompa la vigilance de ceux qui étaient chargés de cette opération ; il se substitua à son fils : traduit , le 8 thermidor , au tribunal , il fut compris dans la liste des condamnés à mort , et exécuté le même jour.

Le comité de législation se fit , par la suite , exhiber les copies officielles et figurées de la procédure ; il vit d'abord que l'acte d'accusation du 6 thermidor était dirigé contre Loiserolles fils ; dans l'acte contenant la déclaration du juré , on remarque à l'article V , les mêmes dénominations que dans l'acte d'accusation , *François - Simon Loiserolles , fils , âgé de 22 ans* ; on avait effacé le mot *François* , pour y substituer le mot *Jean* . Le mot *fils* s'y trouva également rayé et rem-

placé par celui de *père*; les chiffres 22 étaient surchargés de ceux de 61; on y avait ajouté ces mots: *ancien lieutenant-général du régiment de l'Arsenal, ex-noble, etc.*

Acte III, Scène première.

Vers 1 et suivants.

Je viens vous dénoncer le plus noir des complots, etc.

Cette scène est à peu de chose près, l'historique littéral de la séance du neuf thermidor, l'une des plus mémorables tant par ses suites, que par ses causes. Au lieu de la mutiler par des notes partielles, je vais en rappeler un précis puisé dans les sources les plus authentiques, en me bornant à la simple exposition des faits.

Depuis quelques jours se manifestaient les symptômes d'un grand événement sous des signes épouvantables; dans la nuit du 1.^{er} au 2 thermidor, quarante individus s'étaient présentés à Bicêtre, et s'étaient fait ouvrir les portes au nom du comité de salut public; trois seulement avaient été mis en état d'arrestation; les autres avaient pris la fuite; à la même époque, des malveillants s'étaient introduits dans les cours de l'arsenal de Paris, avaient crevé, presque sous les yeux des sentinelles, et avec

des instruments tranchants , les soufflets de cinq forges de campagne , qui faisaient parties du convoi préparé pour l'armée du Nord. Sur ces entrefaites , trois particuliers s'étaient approchés du réservoir de l'arsenal , et avaient dit au gardien du réservoir , avec un air de simplicité , de lâcher les écluses ou robinets , pour en voir l'effet ; sur son refus , ils offrent de lui donner ce qu'il voudra ; ils insistent longtemps sans rien obtenir.

Des convulsions intestines dans les assemblées des sections et dans les sociétés populaires , l'échafaud chaque jour abreuvé des flots de sang innocent , les proscriptions multipliées , les victimes condamnées ayant que d'être entendues , la représentation nationale ouvertement attaquée et menacée d'une dissolution prochaine , tout présageait une nouvelle révolution presque inévitable.

Ce fut le 8 qu'éclatèrent les premières étincelles de ce vaste incendie. Robespierre , qui depuis longtemps n'avait paru à la convention nationale , monte à la tribune et prend la parole ; il fait un long discours dont le début est l'éloge ordinaire de sa vertu ; il se plaint d'être calomnié , et signale comme ennemi du peuple quiconque paroît opposé à ses projets ;

ensuite il se déchaîne contre toutes les opérations du gouvernement , contre les comités de salut public , de sûreté générale et des finances , accusant ce dernier d'avoir contre-révolutionné les finances de la république. « Les patriotes , dit-il sont opprimés ; pourquoi ces discours que l'on vous a faits sur les succès des armées ? Le système de Dumourier est suivi dans la Belgique ; on plante des arbres stériles de la liberté , on a formé un camp qui peut devenir dangereux. » Il ajoute qu'on a voulu donner l'échange sur la situation de la république ; il annonce enfin qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la patrie. La convention nationale décrète l'impression de ce discours.

Le soir , dans la séance des jacobins Couthon demande qu'il soit fait un nouveau scrutin épuratoire ; il ne déguise pas qu'il faut en exclure les membres des comités de salut public et de sûreté générale , qu'il appelle des traîtres ; cette épithète , dans la bouche de Couthon , était un arrêt de mort. Dumas , président du tribunal révolutionnaire , étend plus loin cette proscription ; il propose ouvertement de chasser de la convention tous les hommes impurs ; par cette qualification il désignait tous les représentants qui ne partageaient point ses projets , c'est-à-

dire presque tous les membres de la représentation nationale.

Cependant l'immense commune de Paris était dans cette agitation sourde et silencieuse qu'enfante l'approche d'une crise ; Paris était semblable à ces cités du Portugal et de la Sicile , qu'un soudain tremblement de terre menace d'une chute inévitable ; Saint-Just paraît à la tribune de la convention : « Je ne suis d'aucune faction , dit-il ; je viens vous dire que les membres du gouvernement ont quitté la route de la justice. Les comités de salut public et de sureté générale m'avaient chargé de vous faire un rapport sur les causes qui , depuis quelque temps , semblent tourmenter l'opinion publique. Mais ces remèdes sont impuissants , je ne m'adresse qu'à vous ; on a voulu répandre que le gouvernement était divisé ; il ne l'est pas » Tallien interrompt l'orateur ; il demande la parole pour une motion d'ordre. « L'orateur a dit qu'il n'était d'aucune faction ; je dis la même chose ; je n'appartiens qu'à moi-même , qu'à la liberté ; c'est pour cela que je vais faire entendre la vérité. Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée ; partout on ne voit que division. Hier un membre du

gouvernement s'en est isolé , a prononcé un discours en son nom particulier , aujourd'hui un autre fait la même chose ; on vient encore l'attaquer , aggraver les maux de la patrie , la précipiter dans l'abîme ; je demande que le rideau soit entièrement déchiré. »

Hier , s'écrie Billaud-Varennes , la société des jacobins était remplie d'hommes apostés , puisqu'aucun n'avait de carte ; hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la convention nationale ; hier j'y ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution ; je vois sur la montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentants du peuple ; le voilà . . . Arrêtez ! arrêtez ! s'écrie-t-on de toutes parts ; l'individu est saisi et entraîné hors de la salle . . . Le moment de dire la vérité est arrivé . . . L'assemblée jugerait mal les événements et la position dans laquelle elle se trouve , si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements ; elle périra si elle est faible .

— Non , non , s'écrient tous les membres en se levant à la fois . — On est bien fort , continue Billaud , quand on a pour soi la justice , la probité et les droits du peuple . Vous fré-

mrez d'horreut, quand vous saurez la situation où vous êtes , quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides, quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au comité de salut public par le tribunal révolutionnaire , comme un complice d'Hébert et un conspirateur infame ; vous frémirez d'horreur quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement de placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles , sont ceux qui nous ont forcé la main pour y mettre les seuls nobles qui existent , et Lavalette, conspirateur à Lille, en est une preuve. Vous frémirez quand vous saurez qu'il est un homme qui , lorsqu'il fut question d'envoyer des représentants du peuple dans les départements ne trouva pas sur la liste qui lui fut présentée vingt membres de la convention , qui fussent dignes de cette mission. Je dirai plus ; on s'est plaint que les patriotes étaient opprimés; certes, vous aurez une bien étrange idée de la dénonciation , quand vous saurez que celui de qui elle part , a fait arrêter le meilleur comité révolutionnaire de Paris , celui de la section de l'Indivisibilité , quoiqu'il n'y eût que deux de ses membres qui fussent dénoncés. Quand Robespierre vous dit qu'il s'est éloigné du comité, parce qu'il y était opprimé , il a soin de ne pas

vous faire tout connaître ; il ne vous dit pas que c'est parce qu'ayant fait dans le comité sa volonté pendant six mois , il a trouvé de la résistance au moment où , seul , il a voulu faire rendre le décret du 22 prairial , ce décret qui , dans les mains impures qu'il avait choisies , pouvait être si funeste aux patriotes. Sachez , citoyens , qu'hier le président du tribunal révolutionnaire a proposé ouvertement aux jacobins de chasser de la convention tous les hommes impurs , c'est-à-dire , tous ceux qu'on veut sacrifier ; mais le peuple est là et les patriotes sauront mourir pour sauver la liberté. — Oui , oui , s'écrient tous les membres. — Je le répète , nous mourrons tous avec honneur , car je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran. Non , non s'écrient-on de toutes parts ; périssent les tyrans ! — On voulait détruire , mutiler la convention , et cette intention était si réelle , qu'on avait organisé un espionnage des représentants du peuple qu'on voulait égorger .»

Robespierre s'élance à la tribune. — A bas , s'écrie-t-on , à bas le tyran ! — Je demandais tout à l'heure , dit Tallien , qu'on déchirât le voile. Je viens d'apercevoir avec plaisir qu'il l'est entièrement , que les conspirateurs sont démasqués , qu'ils seront bientôt anéantis , et que

la liberté triomphera. Tout annonce que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Je me suis imposé jusqu'ici le silence , parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran de la France , qu'il avait formé une liste de proscription. Je n'ai pas voulu récriminer ; mais j'ai vu hier la séance des jacobins , j'ai frémi pour la patrie ; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwel , et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein , si la convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. — Ce n'est pas un individu que je viens attaquer , c'est l'attention de la convention que j'appelle sur cette vaste conspiration. Je ne doute pas qu'elle ne prenne des mesures énergiques et promptes , qu'elle ne reste ici en permanence pour sauver le peuple , et quoi qu'en ayant dit les partisans de l'homme que je dénonce , il n'y aura pas de 31 mai , il n'y aura pas de proscriptions ; la justice nationale seule frappera les scélérats. Comme il est de la dernière importance que , dans les dangers qui environnent la patrie , les citoyens ne soient pas égarés , que les chefs de la force armée ne puissent pas faire du mal , je demande l'arrestation d'Henriot et de son état-major. Cette proposition est décrétée , ainsi que la permanence des séances. Le décret d'ar-

restation est aussi lancé contre les adjudants et les aides de camp d'Henriot, contre Boulanger, Dufraise et Dumas, président du tribunal révolutionnaire.

Robespierre insiste pour avoir la parole. *A bas, à bas le tyran !* s'écrient de nouveau tous les membres. — Un de mes collègues revenant de l'armée du Nord, dit Barère, a rapporté au comité qu'un officier ennemi fait prisonnier dans la dernière action qui nous a donné la Belgique, avait tenu ce langage : « *Tous vos succès ne sont rien, nous n'en espérons pas moins de traiter de la paix avec un parti quel qu'il soit, avec une faction de la convention, et de changer bientôt de gouvernement.* » Ce moment, prédit par l'officier autrichien, ne serait-il pas venu pour le parti de l'étranger et pour les ennemis de l'intérieur, si vous n'aviez pris des mesures vigoureuses ? Les deux comités ne peuvent plus se dissimuler cette vérité ; le gouvernement est attaqué, ses membres sont couverts d'improbation et d'injures, ses relations sont arrêtées, la confiance publique est suspendue, et l'on fait le procès à ceux qui le font à la tyrannie. On cherche à produire des mouvements dans le peuple, on cherche à saisir le pouvoir national au milieu d'une crise préparée, et l'on sait que tout Etat libre, où les

grandes crises n'ont pas été prévues , est , à chaque orage , en danger de périr. Les comités se sont demandé pourquoi il existait encore à Paris un régime militaire , semblable à celui qui existait du temps des rois ; ils ont pensé qu'il fallait restituer à la garde nationale son organisation démocratique. Après quelques développements relatifs aux circonstances présentes , l'orateur propose , et la convention décrète : Art 1^{er}. Tous grades supérieurs à celui de chef de légion sont supprimés ; la garde nationale reprendra sa première organisation ; en conséquence , chaque chef de légion commandera à son tour. 2.^o Le maire de Paris , l'agent national et celui qui sera en tour de commander la garde nationale , veilleront à la sûreté de la représentation nationale ; ils répondront sur leur tête de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris. Le présent décret sera envoyé sur le champ au maire de Paris.

Tallien demande la parole : il fait la récapitulation des griefs les plus importants qu'on peut imputer à Robespierre ; celui-ci l'interrompt par des cris ; on demande contre lui le décret d'arrestation.—« D'accusation , dit Loseau ; il a voulu dominer.» Robespierre apostrophe le président et les membres dans les termes les plus injurieux. — Je suis aussi coupable que mon frère , s'écrie

Robespierre jeune, je partage ses vertus ; je demande aussi le décret d'accusation contre moi.

— Aux voix l'arrestation des deux frères. — Elle est décrétée à l'unanimité. *Lebas* : Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret, je demande aussi l'arrestation. *Fréron* : On voulait former un triumvirat qui rappelait les proscriptions sanglantes de Sylla ; on voulait s'élever sur les ruines de la république ; et les hommes qui le tentaient sont Robespierre, Couthon et Saint-Just. *Plusieurs voix* : et *Lebas*. Après quelques éclaircissements sur la conduite criminelle de ces trois derniers représentants, on demande aussi contre eux le décret d'arrestation ; il est porté au milieu des plus vifs applaudissements. Les huissiers se présentent pour l'exécuter : on refuse d'obéir. — A la barre, à la barre, crie-t-on de toutes parts ! — Les individus, décrétés d'arrestation, descendant à la barre ; les applaudissements redoublent.

Ibid. Scène première.

Vers 134.

Qu'on me suive ! partons.

Il n'est point de détails minutieux dans une grande journée ; on sera bien aise de suivre Robespierre après sa sortie de la convention. Les

particularités que je vais retracer, sont très-peu connues.

Le 9 thermidor, entre 7 et 8 heures du soir, un employé voit entrer à la mairie un fiacre qui s'arrête à l'entrée de la cour; un gendarme sort de la voiture, et se rend au comité des administrateurs de la police. Il revient sur le champ avec trois administrateurs, décorés de leurs écharpes; l'un d'eux ouvre la portière; tout-à-coup se lève un homme égaré, qui tenait un mouchoir blanc collé sur sa bouche, et de ses deux coudes frappait ceux qui l'entouraient, comme pour leur faire lâcher prise, et sortit le premier; c'était Robespierre. Quand il eut vaincu la résistance, il ne descendit point de la voiture, mais, sans toucher au marchepied, il s'élança dans la cour, et fit, avec précipitation, volte-face vers la voiture; il était blême et tout abattu.

Les administrateurs l'accueillent avec les plus vives démonstrations d'amitié. L'un étend son bras droit derrière son corps, et le presse affectueusement; l'autre le prend par-dessous le bras; c'est dans cette attitude qu'ils s'éloignent de la voiture, et dirigent leurs pas vers le comité, en longeant les appartements du maire. L'employé qui se trouvait à l'une des fenêtres du premier étage, n'entendit que ces mots que prononçait

l'un des administrateurs : « Rassure-toi donc ; n'es-tu pas avec tes amis ? »

Une heure après , on entendit dans la cour un grand bruit de chevaux ; c'était Henriot qui venait avec ses aides de camps et avec d'autres affiliés, chercher Robespierre , et favoriser son passage de la mairie à la maison commune.

Ibid. Scène II.

Vers 139 et 152.

La commune s'insurge , en sénat érigée.....

La commune l'emporte et nous vient investir.

Il était six heures du soir ; le conseil général de la commune de Paris , rassemblé et présidé par le maire , ouvre sa séance. Le maire prend la parole et dit : « Citoyens , c'est ici que la patrie a été sauvée le 10 août et le 31 mai ; elle est plus que jamais en danger : c'est encore ici qu'elle sera sauvée. Que les citoyens s'unissent donc à la commune , que l'entrée de ses séances soit libre à tout le monde , sans qu'on exige l'exhibition des cartes ; et nous faisons tous le serment de mourir à nos postes. » Le conseil se lève spontanément , et prête ce serment avec enthousiasme. Le maire propose ensuite d'inviter tous les membres de la commune du 10 août , à venir

siéger au conseil. Adopté. L'agent national parle dans le même sens ; il fait sentir les dangers qu'il prétend que court la liberté ; et pour appuyer ce qu'il avance, il dit que déjà les meilleurs patriotes, les amis constants du peuple, sont jetés dans les fers, et que lui-même, il y a quelques instants, n'est échappé aux coups des assassins, que par le prompt secours que lui a donné le commandant général. Plusieurs membres observent que les tribunes ne se remplissent pas, et demandent que deux membres soient invités à aller sur la place haranguer le peuple, et lui montrer les dangers qu'il court. — Arrêté. Le maire prend alors le tableau qui renferme les droits de l'homme, et le présentant au peuple, il dit : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs. » On s'aperçoit que la feuille sur laquelle une moitié des membres s'étaient déjà inscrits, avait été soustraite ; et il est arrêté que les membres s'inscriront de nouveau. Plusieurs membres demandent qu'on fasse sonner le tocsin. — Adopté. On se plaint que Lubin, substitut de l'agent national ne paraît pas encore ; mais il se présente à l'instant même, et annonce qu'il vient de la convention, où il a été témoin de tous les débats qui

ont eu lieu, et du décret d'accusation lancé contre les deux Robespierre, Couthon, Lebas et Saint-Just.

Sur la proposition du premier substitut de l'agent national, il est arrêté qu'une députation sera envoyée aux jacobins pour les engager à fraterniser avec le conseil. On arrête également que les sections correspondront, de deux en deux heures, avec la commune. Quelques membres observent que le temps est précieux; qu'il ne faut pas le perdre en vains discours, mais agir; d'après ces réflexions, le conseil arrête que les commissaires pris dans son sein iront, accompagnés de la force armée, arracher des fers Robespierre et autres. Un instant après, paraît au milieu des applaudissements du conseil, Robespierre jeune, qui reçoit l'accolade du maire et des agents nationaux; il prend la parole, et dit, entre autres choses, que les membres du comité de salut public, qu'il assimile à la commission des douze, ont résolu d'anéantir tous ceux qui avaient fait la révolution du 31 mai. Dans ce moment, paraît un individu, porteur d'un gros porte-feuille noir, qu'il dit contenir des papiers très-intéressants pour le peuple, et qu'il a sauvés de la main des traîtres. Il le baise avec enthousiasme, et ajoute qu'il ne le quittera qu'à la mort.

On fait ensuite la motion d'aller mettre en li-

berté Henriot, détenu au comité de sûreté générale. Coffinhal se charge de l'exécution. On annonce que Robespierre est en sûreté à l'administration de police. Quelques membres demandent qu'une députation aille, à l'instant l'inviter à se rendre au sein du conseil ; on part ; il se refuse à cette première invitation ; une seconde députation est envoyée, et bientôt on le voit paraître au milieu des acclamations de tout le conseil, et des démonstrations de la plus grande joie ; de nombreuses accolades lui sont données. Des députés des jacobins se présentent au conseil pour fraterniser avec lui, et demandent si l'on a pris des mesures pour la fermeture des barrières ; le conseil répond qu'il s'en est occupé, et applaudit au zèle des jacobins. On veut aussi exiger le serment des employés au secrétariat, qui, dès le commencement de la séance, avaient été consignés, et qui désiraient prendre alors quelque nourriture ; mais ces employés ayant répondu unanimement que le serment ne diminuerait ni n'ajouterait rien à leurs dispositions, ils sont consignés de nouveau, et menacés de la bayonnette, s'ils tentent seulement de quitter leurs postes. Le conseil nomme un comité d'exécution. C'est de là qu'émane la pièce suivante, adressée au comité révolutionnaire de la section des Piques. « Courage, patriotes de la

section des Piques, la liberté triomphe ; déjà ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traîtres, sont en liberté. Partout le peuple se montre digne de son caractère. Le point de réunion est à la commune, où le brave Henriot exécutera les ordres du comité d'exécution, créé pour sauver la patrie. »

Sur ces entrefaites, Henriot parcourait les rues à cheval, en criant : *Aux armes ! réunion à la commune !* Sa marche furieuse, ses hurlements, ses regards semaient partout le trouble et la terreur. Cinq gendarmes prennent la résolution de l'arrêter, en exécution du décret; ils partent, le rencontrent, fondent sur lui et sur ses satellites, les font prisonniers, les amènent au comité de sûreté générale; bientôt un rassemblement séditieux investit ce comité, en force l'enceinte, en arrache les conspirateurs mis en état d'arrestation. Henriot, échappé, se rend en triomphe sur la place du palais national, y donne des ordres, cherche à égarer, par tous les moyens possibles, les citoyens et surtout les canonniers. Amar est sur la place : « Canonniers, s'écrie-t-il, pourriez-vous déshonorer votre patrie de qui vous avez toujours bien mérité ? » Les canonniers se tournent aussitôt de son côté. Un aide-de-camp d'Henriot le menace de son sabre; les canonniers le protègent contre lui.

Collot prend le fauteuil et dit : « Citoyens, voici l'instant de mourir à notre poste ; des scélérats , des hommes armés ont investi le comité de sureté générale, et s'en sont emparés. Tous les membres se lèvent spontanément : *Nous saurons mourir à notre poste.* » On eût dit ces sénateurs romains qui, à l'approche des Gaulois , attendaient la mort sur leurs chaises curules : ils l'attendaient immobiles , dans l'inaction , en silence ; les sénateurs français sont debout , et prennent les mesures les plus vigoureuses ; la convention nationale , après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de sureté générale , défend de fermer les barrières , ni de convoquer les sections , sans une autorisation desdits comités ; elle met hors de la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la convention nationale , ou pour l'inexécution des décrets qu'elle a rendus. Elle met aussi hors de la loi les individus qui , frappés du décret d'arrestation ou d'accusation , n'auraient pas déféré à la loi , ou s'y seraient soustraits. Elle adopte la proclamation suivante , et décrète qu'elle sera imprimée sur le champ , adressée à toutes les sections de Paris , à toutes les communes et aux armées de la république.

La Convention nationale au Peuple français.

« Citoyens, au milieu de toutes les victoires les plus signalées, un danger nouveau menace la république ; il est d'autant plus grand, que l'opinion est ébranlée, et qu'une partie des citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelques réputations. Les travaux de la convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les citoyens français mettent en balance quelques hommes et la patrie. Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public ; quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale. *Le gouvernement révolutionnaire* (1), objet de la haine des ennemis de la France, est attaqué au milieu de nous ; les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine ; l'aristocratie semble triompher, et les royalistes prêts à reparaitre. »

« Citoyens, voulez-vous perdre, en un jour, six années de révolution, de sacrifices et de courage ? voulez-vous revenir sous le joug que vous avez brisé ? non, sans doute. La convention ne cessera pas un instant de veiller aux droits de la liberté publique. Elle invite donc les citoyens de

(1) J'ai cru devoir insérer ici cette proclamation, pour rappeler l'esprit qui dirigeait encore, à cette époque, la convention nationale.

Paris à l'aider de leur réunion , de leurs lumières , de leur patriotisme , pour la conservation du dépot précieux que le peuple français lui a confié. Qu'ils veillent principalement sur l'autorité militaire , toujours ambitieuse et souvent usurpatrice. La liberté n'est rien dans un pays où le militaire commande au civil. Entendez la voix de la patrie , et la patrie encore une fois sera sauvée. »

Cette proclamation eut , dans Paris , un succès complet ; à ces accents , tous les yeux sont dessillés , tout se rallie à la représentation nationale.

Il faut un chef pour diriger la force armée ; le choix tombe sur Barras. La convention lui adjoint les représentants Fréron , Beaupré , Féraud , Bourdon de l'Oise , Rovère , Bollet , Delmas , Léonard Bourdon , Legendre , Goupilleau (de Fontenay) et Huguet , pour diriger la force armée sur tous les points où la liberté publique pourrait être menacée , et pour aller faire exécuter la volonté nationale jusque dans le sein de la municipalité rebelle. Ils partent , malgré les horreurs de la nuit et le son du tocsin qui appelaît la mort sur leur tête. Legendre se transporte aux jacobins où quelques scélérats et quelques personnes égarées , conspiraient , de concert avec la commune. Il ferme les portes de la salle , en porte

les clefs à la convention. Vivier qui présidait, dans cette nuit, la prétendue société, est mis hors la loi, ainsi que Taschereau et plusieurs autres émissaires, gardes et espions de Robespierre.

Comme on voit, au milieu d'une nuit profonde, des voyageurs incertains chercher leur route à travers des rochers et des précipices, s'il se présente à leurs yeux un conducteur instruit et fidèle, ils se livrent à ses conseils, et continuent avec sécurité leur voyage ; de même les habitants de Paris, qu'une émotion subite, imprévue, avait jetés dans une oscillation sans doute involontaire, s'abandonnent aux avis des représentants du peuple nommés pour les instruire et diriger leurs pas vers l'unique point de ralliement, la convention nationale. Répandus dans toute la ville, ces guides courageux ne trouvent partout que des frères, d'ardents soutiens de la loi.

Léonard Bourdon et Cambolas arrivent à la section des Gravilliers vers les onze heures du soir. Là, six mille républicains, fidèles à la représentation nationale, attendaient sous les armes qu'on leur indiquât où il fallait marcher. « Citoyens, s'écrie Bourdon, à la maison commune, qui est le repaire des conspirateurs ! c'est là qu'il faut marcher ; que le soleil n'éclaire

plus les tyrans. » Tous les citoyens se mettent en marche avec leurs canons ; un détachement de l'école des jeunes Français marche avec eux, ils sont guidés par leurs instituteurs ; les plus jeunes restent au poste où ils ont fait le service jour et nuit, tant que la patrie a été en danger. Les représentants envoient plusieurs citoyens en avant, pour s'assurer des dispositions des troupes qui étaient sur la place de Grève. A la voix de ceux-ci, la plupart quittent la place pour se rendre à la convention nationale ; les autres annoncent qu'ils exécuteront tous les ordres émanés de la convention.

La troupe , qui s'était renforcée de deux canons de la section des Lombards , qui revenaient de la commune , s'assure de toutes les rues qui y aboutissent, et se range en bataille sur la place. On s'empare des canons qui s'y trouvent ; toutes les issues de la maison sont occupées. Au profond silence qui avait accompagné ces dispositions succèdent tout-à-coup ces cris unanimes : *Vive la convention nationale ! Vive la république !* Ces cris retentissent dans toutes les salles de la maison commune et portent le désespoir dans l'ame des conspirateurs ; les scélérats restent seuls avec leurs crimes. Les représentants, à la tête de cinquante fusiliers, pénètrent dans leur infernal repaire. Claude Chabrou tombe sous le

poids du corps de Robespierre le jeune qui s'est précipité par la fenêtre ; Robespierre l'aîné se donne un coup de pistolet dans la bouche , et en reçoit un en même temps de Charles André Meda , gendarme. Le tyran tombe baigné dans son sang ; un citoyen s'approche de lui et lui dit avec sang-froid ces paroles : « *Robespierre ! il est un Etre suprême.* Tous les autres conjurés se sont cachés dans les endroits les plus obscurs ; l'un est arraché d'une cheminée , l'autre d'une armoire ; Lebas est percé de coups dans un bûcher ; on trouve Couthon au bas du bureau, blessé de plusieurs coups qu'ils s'est donnés ;亨riot a pris la fuite. Tous les conspirateurs qui sont dans l'enceinte de la maison commune sont arrêtés.

Ibid. Vers 116 et suivants.

Est-ce nous qui , dans l'ombre , au milieu d'une orgie ,
Avons organisé les lois de l'anarchie ,
Ce tribunal de sang , ces conspirations ,
Ce pillage , ce vol , ce meurtre des prisons ?

Il est , concernant les assassinats des premiers jours de septembre , des particularités inconnues et très-importantes. Ce fut entre une et deux heures que commencèrent ceux de l'ancienne Abbaye de Saint-Germain ; nous en avons la cer-

titude par un témoin oculaire encore existant, et qui se trouvait dans la cour de l'Abbaye , où furent commis les premiers massacres ; nous allons transcrire son rapport tel qu'il nous l'a fait.

A deux heures après midi , il était dans un café ; le garçon dit qu'il venait d'entendre tirer le canon d'alarme , et qu'on battait la générale. Il va chez lui , prend son arme , et se rend aussitôt à l'église de l'Abbaye où se tenaient les assemblées de la section. Il y avait beaucoup de personnes en armes , qui attendaient des ordres qu'on allait leur donner. Comme il sortait de l'église pour se rendre dans la cour , il voit arriver six voitures , escortées par une cinquantaine d'individus armés de fusils , de sabres ou de fourches. Il se met derrière la première voiture pour pénétrer dans la cour ; elle s'arrête devant la porte d'une des pièces qui servaient de chambre d'arrêt ; Il se présente à la portière pour voir les personnes qu'on y conduisait ; ces malheureux le regardent tous , tendent vers lui leurs mains tremblantes , et le supplient de les sauver.

Aussitôt il voit , ô spectacle affreux ! il voit fondre derrière lui des forcenés qui , avec leurs baïonnettes et leurs sabres , frappent dans la voiture à tort et à travers. Sans s'effrayer , il se tourne vers eux et s'écrie : « Eh ! mes amis , que

faites-vous ? sommes-nous des bourreaux , des assassins ? — Retire-toi , lui crie-t-on , nous te connaissons ; retire-toi ! Il se retire. Aussitôt la portière est ouverte : un de ces malheureux , déjà frappé de plusieurs coups de sabre et de baïonnettes , est arraché de la voiture et traîné jusqu'à la grille du jardin , où un de ces tigres l'assomme avec la crosse d'un fusil qu'il avait arraché des mains d'un spectateur paisible , et qu'il cassa sur sa victime.

Tous ceux qui étaient dans les autres voitures , furent de suite massacrés , à l'exception de l'abbé *Sicard* , que l'horloger *Monnot* trouva le moyen de sauver. Pendant cet horrible boucherie que le moindre ordre aurait pu empêcher , celui de qui nous tenons cette anecdote , s'approche d'un chef dont on attendait cet ordre , et lui témoigne , de la manière la plus énergique , combien l'inaction des hommes armés était coupable. « Je rougis , ajoute-t-il , d'être dans un pareil bataillon. » — Que voulez-vous , répondit le chef , *c'est nécessaire*. Après ces premiers assassinats , les bourreaux se portèrent aussitôt à la prison de l'Abbaye.

Le nom de *Sicard* réveille un des souvenirs les plus chers aux hommes , aux lettres et à l'humanité. Il n'est presque personne qui ne s'inté-

resse à son sort, et qui ne desire connaître tous les détails relatifs aux moyens employés pour le perdre ou pour le sauver ; nous allons les rapporter ici tels que nous les avons puisés à la source. On nous saura gré d'avoir recueilli des matériaux si précieux pour l'histoire du temps et pour celle de ce grand homme.

C'est Sicard lui-même qui fait le récit des malheureux événements dont il a été le témoin oculaire , et dont il devait être la victime. Ces détails se trouvent dans un journal qui fut proscrit par suite de la journée du 18 fructidor ; mais ils y sont par articles détachés et isolés ; nous en avons fait un corps suivi et complet den arration , dirigés et autorisés par l'abbé Sicard lui-même.

« L'assemblée nationale dite constituante , en décrétant l'obligation du serment à la constitution civile du clergé , laissait les fonctionnaires publics ecclésiastiques libres de le prêter ou de le refuser. Le refus , aux termes de la loi , valait une démission ; quelques - uns le prièrent : le plus grand nombre le refusa et fut dépossédé. La loi laissait le choix entièrement libre , et cependant on donna aux uns le titre de bons citoyens ; les autres furent appelés *refractaires*.

Dans le mois d'août 1792 , l'assemblée législative crut devoir commander un second ser-

ment qui fut appelé le serment de la *liberté et de l'égalité*. Le premier n'était point dans mes principes religieux, et l'on ne l'exigea pas de moi. Mais quand j'appris que l'on avait décrété un second serment purement civil, je crus devoir en offrir la prestation, que j'accompagnai d'un don civique de deux cents livres.

C'était l'instant où la municipalité de Paris remplissait les prisons des malheureuses victimes dont elle avait projeté le massacre. Plusieurs sections arrêtèrent par ses ordres tous les prêtres appelés réfractaires, et ceux qu'on savait avoir quelque liaison avec eux. Toutes les haines se reveillèrent, et nul homme de bien ne fut à l'abri de la suspicion.

Je n'avais qu'un seul ennemi dont je tairai le nom et l'intrigue, et qui me devait plus d'un bienfait. Il n'attendait que le moment de me perdre ; il se réunit à quelques factieux, dont le 9 thermidor a puni depuis les nombreux attentats ; il obtient un mandat d'arrêt contre moi, et on vient l'exécuter le 26 août 1792.

C'était le moment où j'allais faire la leçon des sourds et muets ; j'étais occupé à ma correspondance, quand je vois entrer dans mon cabinet un menuisier du voisinage, nommé Mercier, accompagné d'un officier municipal, tous deux

suivis d'environ soixante hommes armés de fusils , de sabres et de piques. Mercier m'annonce qu'il vient de la part de la commune pour me mettre en arrestation. Je l'écoute de sang-froid , et lui demande s'il m'est permis de prendre les lettres que je viens d'écrire , pour les envoyer à la poste. Mercier répond qu'il se saisit de mes lettres , et qu'il faut même que je vide mes poches pour lui donner tout ce qui s'y trouve; qu'il va procéder à mettre le scellé sur tous mes effets. Je demande s'il me sera permis d'emporter mon bréviaire , et je prends en même temps un volume de plus , intitulé : *Religion chrétienne , méditée dans le véritable esprit de ses maximes.* Mercier m'arrache ce livre des mains , et faisant effort pour en lire le titre , il dit à chaque mot : « c'est contre - révolutionnaire ; il faut faire mention dans le procès-verbal que Sicard a voulu prendre ce livre et l'emporter à la place de son breviaire. »

Le menuisier fouille dans toutes les armoires , en homme du métier , jusqu'à ôter tous les fonds , soupçonnant qu'il n'y eût quelque écrit digne de sa censure.

Enfin , quatre heures s'étant passées à l'examen et au scellé de mes effets , je suis mené avec tout cet appareil militaire au comité de ma section (c'était celle de l'Arsenal) ; le comité était

complet. Plusieurs membres, en me voyant arriver, ne purent se défendre d'une secrète joie. On me fait asseoir à l'écart, on se regarde, et le rédacteur du procès-verbal de mon arrestation demande tout bas au président : « Que dirons-nous pour motiver son arrestation ? » — « Il n'y a qu'à dire, répondit le président, qu'il faisait des rassemblements de prêtres chez lui. » Personne ne m'adresse la moindre parole. Mercier seul est interpellé pour savoir qui me conduirait à la Mairie. Celui-ci répond qu'il a du monde à dîner, et qu'il ne peut revenir qu'à fort tard. On rit de son scrupule, et on l'invite de ne revenir qu'à sa commodité : « Sicard, ajoute-t-on, est fait pour t'attendre. »

On se retire, et on me laisse sous la garde de quelques sans-culottes.

On revient à cinq heures pour m'amener au comité d'exécution. On me propose de prendre une voiture pour éviter le désagrément d'être conduit par des soldats. Je réponds à Mercier que si la honte est pour moi, je veux la subir toute entière; que si elle est pour eux, je ne dois pas les y soustraire.

Nous marchons donc à pied vers la Mairie, précédés et suivis de baïonnettes.

L'un des deux officiers ayant affaire dans une

maison près de la place de Grève , l'autre l'y suivit , et je me trouvai seul avec mes gardes ; lorsqu'un de ces volontaires , étonné de voir ainsi mener en prison un homme dont l'extérieur tranquille n'annonçait rien de criminel , me demanda mon nom . Il ne l'eut pas plutôt entendu , qu'il leva les yeux et les mains vers les cieux , en s'écriant : « Quoi ! c'est vous , que l'on conduit en prison , vous l'ami de l'humanité , le père bien plus que l'instituteur des pauvres sourds et muets ! Eh ! de quoi vous accuse-t-on ? quel est donc votre crime ? Ah ! permettez-moi d'aller admirer vos travaux , quand on vous aura rendu à votre famille que votre détention va désoler . » Je supprime les plus flatteurs éloges que ce bon volontaire me prodigua , m'appelant , au gré de son enthousiasme , le digne successeur de l'abbé de l'Epée , l'émule de Locke , de Condillac , et m'honorant de divers autres titres illustres , qui flattaient moins mon cœur , que l'intérêt même que cet inconnu prenait à mon sort , ajoutant : « Et c'est vous , homme rare et précieux qu'on emprisonne ! » Lorsque mes deux satellites en chef revinrent à nous et me traduisirent à la Mairie , je fus introduit dans une salle basse où se tenait le *comité d'exécution* . Là , autour d'une grande table , des hommes à chevelure jacobite recevaient les prisonniers qui se succé- .

daient dans cet antre , pour être inscrits et dé-
pouillés des clefs de leurs secrétaires scellés par
les exécuteurs de leurs ordres.

On me fait signe de m'asseoir dans un coin.
Mercier dit à l'un d'eux : « Voilà l'abbé Sicard
que nous vous amenons. Nous en aurions bien
d'autres à traduire , si nous avions de plus grands
pouvoirs. » — « De plus grands pouvoirs , ré-
pond cet homme à mine féroce ! Vous n'y
« pensez pas ! Vous en donner de plus grands ,
« serait borner ceux que vous avez déjà. Ou-
« bliez-vous que vous êtes les souverains , puis-
« que la souveraineté du peuple vous est con-
« fiée , et que vous l'exercez en ce moment ;
« amenez-nous donc tous ceux que vous pour-
« rez découvrir. »

J'étais à jeun , et il était six heures du soir ,
lorsqu'un piquet d'hommes eut ordre de me
mener à la salle du dépôt. Je passai dans la
salle d'enregistrement , où mon nom causa la
même surprise qu'aux soldats de mon escorte.
Enfin je monte à cette grande salle qui , dans
le temps où l'hôtel de la Mairie étant occupée par
le premier président du parlement , servait de
grenier à foin. Avant que d'entrer , les petits
morceaux de papier qui servaient de signets à
mon breviaire furent considérés avec une sin-
gulière attention. On les rapprochait , on tâchait

d'y trouver quelques mots CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES; enfin n'y trouvant rien, on me jeta dans cette grande salle remplie d'une foule d'hommes de toutes les classes, renfermés là, sans savoir pour quelle faute.

J'avance quelques pas au milieu d'eux, et aussitôt un vieillard respectable, le curé de Saint-Jean-en-Grève s'élance dans mes bras, et oubliant sa propre arrestation, il ne paraît occupé que de la mienne. Plusieurs détenus m'environnent, j'en reçois les mêmes témoignages d'intérêt. Je retrouve parmi eux plusieurs connaissances et quelques amis. Leur société m'offre toutes les ressources de l'amitié la plus dévouée. La nuit arrive, je partage le lit de paille du respectable vieillard. J'essayais à peine de ce lieu de repos, lorsqu'on amène deux prisonniers chers à mon cœur, et employés dans mon institution; l'un était un prêtre, mon instituteur adjoint, nommé *Laurent*, l'homme le plus doux, le plus vertueux et le plus courageux; l'autre était un surveillant laïc, nommé *Labrouche*, que son amitié pour moi avait rendu suspect. « Me voilà donc associé à votre persécution, comme je l'étais à vos principes, » mon cher maître, me dit l'abbé *Laurent*; « que je me trouve heureux d'avoir été jugé digne de souffrir persécution pour une si belle cause! »

Cependant les sourds et muets, mes élèves ; auxquels j'avais été ravi, ne pouvaient se consoler de cet événement ; ils vinrent le lendemain matin à ma prison, me demander la permission d'aller me réclamer à la barre de l'assemblée. Massieu (1), en me voyant renfermé et gardé comme un criminel, fit en présence des gardes de la prison, des signes d'un intérêtsi touchant, qu'il les attendrit tous. Il me remit une copie de la pétition qu'il allait faire à l'assemblée. En voici le précis :

« Monsieur le président,

« On a enlevé aux sourds et muets, leur instituteur, leur nourricier et leur père. On l'a renfermé dans une prison, comme s'il était un voleur, un criminel. Cependant il n'a pas tué, il n'a pas volé. Il n'est pas mauvais citoyen. Toute sa vie se passe à nous instruire, à nous faire aimer la vertu et la patrie. Il est bon, juste et pur. Nous vous demandons sa liberté. Rendez-le à ses enfants, car nous sommes ses fils. Il nous aime comme s'il était notre père. C'est lui qui nous a appris ce que nous savons ; sans lui nous serions

(1) Tous ceux qui ont suivi mes leçons connaissent les talents distingués de ce jeune sourd et muet, aussi intéressant par les diverses conceptions de son esprit, que par les tendres affections de son cœur.

« comme des animaux. Depuis qu'on nous l'a
 « ôté , nous sommes tristes et chagrins. Ren-
 « dez-nous-le , vous nous ferez heureux. »

Cette lettre , portée par Massieu à la barre de l'assemblée , fut lue par un secrétaire , et couverte d'applaudissements. Un décret fut rendu , qui ordonnait au ministre de l'intérieur , de rendre compte au plutôt à l'assemblée des motifs de l'arrestation de l'instituteur des sourds et muets.

Un jeune homme appelé Duhamel , nommé depuis un de mes adjoints , alla se joindre aux sourds et muets à la barre , s'offrit en ôtage , et demande de pouvoir se constituer prisonnier à ma place. Ce trait de courage fut très-applaudi.

Cependant les jours se passent sans que le décret rendu en ma faveur reçoive aucune exécution. Nous touchions au 2 septembre , 48 heures avant le terrible discernement qui devait se faire dans la prison de la Mairie. Manuel , alors procureur de la commune , est annoncé; il est aussitôt entouré de la plupart des prisonniers qui espéraient savoir de lui quelque chose de positif sur leur destinée. Voici le discours perfide que nous tint ce scélérat. « Je viens , messieurs , vous apporter des paroles de paix et « de consolation. Dans trente-six heures vous

« recevrez de la municipalité le détail des mesures d'exécution de la loi de la déportation,
 « à laquelle sont condamnés tous ceux qui
 « n'ont pas fait le serment civique, et 12 heures
 « après, vous serez libres et vous aurez 15
 « jours pour vous préparer à votre voyage. Mais
 « il faudra que chacun prouve qu'il est prêtre,
 « car l'avantage de sortir en ce moment de la
 « France est une faveur que bien des gens en-
 « vieraient. »

Quelques détenus se montrant sensibles à l'honnêteté prétendue d'un tel discours, en furent improuvés par le plus grand nombre qui n'osèrent trop se fier aux paroles d'un Manuel. Nos moments s'écoulaient dans la paix et la tranquillité de nos ames. Nos entretiens, exempts des moindres sentiments haineux, et n'ayant pour but que notre propre réforme, roulaient sur la morale, sur nos devoirs, sur l'espérance que nos principes, comme nos intentions, seraient un jour mieux connus, et qu'on leur rendrait alors plus de justice. Chacun faisait ensuite des projets pour l'avenir, je résolus, si l'on me déportait, de me retirer dans une ville capitale, où l'on me pressait d'aller fonder un établissement pour les sourds et muets. Je l'écrivais à un de mes amis. Il était question de faire passer cette

lettre , elle fut arrêtée à la porte. L'Officier de garde me dit , en la lisant , que cette lettre ne pouvait passer , qu'il ne pouyait être permis à aucun Français d'aller porter à des étrangers une découverte quelconque. « Oh ! lui dis-je , si « vous saviez ce que c'est que cette découverte ; « c'est l'art d'instruire les pauvres sourds et « muets. »— « Oh si ce n'est que cela , répondit-il , « votre lettre peut passer , et vous pouvez partir. »

L'annonce de Manuel se réalisa en partie ; nous reçûmes la publication de la loi de la déportation avec les mesures d'exécution arrêtées par la municipalité. 12 heures se passent encore ; l'on ne parle plus que des préparatifs du départ et des moyens de se rendre son exil plus tolérable. Trois commissaires se présentent le samedi , veille du 2 septembre , pour prendre les noms de ceux qui vont être mis en liberté. On les entoure , on les presse. C'est à qui donnera son nom pour le faire inscrire sur la fatale liste. Un de mes adjoints (Laurent) est le premier. Je causais avec un nouvel ami que je m'étais fait dans les prisons , lorsqu'on vient me reprocher ma lenteur à me faire inscrire. Je m'avance et je donne mon nom. On l'écrit , il me vient alors l'idée d'ajouter , que je suis l'instituteur des sourds et muets. On me dit que je

ne dois pas sortir ce jour là avec les autres , et on efface mon nom. Le surveillant Labrouche veut donner le sien ; on lui demande s'il est employé dans mon institution , et sur sa réponse affirmative , on refuse de l'inscrire.

Que fallait-il penser d'une exception aussi extraordinaire ? Je crus que les motifs de mon arrestation n'étant pas encore communiqués à l'assemblée , j'étais retenu jusqu'à ce qu'ils le fussent. Tous mes camarades , devenus mes amis , me quittèrent en m'embrassant ; tous me témoignaient leur douleur de me laisser. Un d'eux surtout me donna les plus grandes marques de tendresse : rien ne rapproche tant les hommes que l'identité d'infortune. « Nos deux ames , me dit-il en m'embrassant , s'étaient collées l'une à l'autre ; elles s'étaient touchées par tous les points. Je viendrai vous revoir , mon cœur de meure auprès de vous ; nous ne pouvons plus vivre séparés. »

Toute la prison devint en un instant un vrai désert. J'y étais resté seul avec le surveillant Labrouche , et un ancien avocat au parlement de Paris , nommé Martin de Marivaux. Cette salle énorme me parut couverte d'un voile funèbre , et rien ne fut plus triste pour moi que cette affreuse solitude.

Mais bientôt elle devait être remplie par de nouvelles victimes. La nuit du 1.^{er} au 2 septembre, je vis arriver successivement 24 prisonniers qui prirent la place de ceux qui m'avaient quitté. Je crus que mes camarades avaient obtenu leur liberté, et qu'ils s'étaient retirés chez eux.

Quelle fut ma surprise quand, le lendemain, ceux qui venaient régulièrement visiter leurs amis dans la prison, revinrent pour les voir !
 « Vous les trouverez chez eux, disais-je à tous
 « ceux qui se présentaient ; on vint hier au soir
 « les mettre en liberté. » — « Ils ne sont pas chez
 « eux, me répondaient-ils, nous en venons. » —
 « Peut-être ont-ils été transférés dans une autre
 « prison. » Ils étaient en effet à l'Abbaye. On re-
 vint m'en apporter la fâcheuse nouvelle ; j'en
 fus consterné.

Cependant le ministre de l'intérieur avait fait demander à Pétion, alors maire de Paris, les motifs de mon arrestation. Il avait répondu que cela ne le regardait pas, qu'il fallait s'adresser au comité d'exécution. Le comité répondit, à son tour, que les scellés ayant été mis sur ses papiers, on ne pouvait rendre compte de ces motifs. C'était un prétexte imaginé pour justifier le refus. On n'ignorait pas à la Mairie que l'assemblée législative voulait me sauver, si mes accusateurs

ne pouvaient rien prouver contre moi , et on voyait bien que les motifs de mon arrestation ne seraient pas trouvés suffisants. L'assemblée générale de la section de l'Arsenal avait d'ailleurs rendu, la veille , un arrêté qui invitait toutes les autorités constituées *de me faire subir la loi dans toute son étendue* , attendu qu'il était prouvé « que j'étais un fauteur de la tyrannie ; « que j'entretenais correspondance avec les ty- « rans coalisés ; qu'il fallait se hâter de me des- « tituer et de me remplacer par le savant et « modeste Salyan. » Il fut dit , en outre , que cet arrêté serait porté sur le champ à tous les guichetiers des prisons , à la commune , etc.

On doit se rappeler qu'au moment où l'on vint opérer la translation des prisonniers de la Mairie à l'Abbaye , je fus excepté du nombre des transférés. Il est évident que l'on voulait alors me sauver ; mais l'arrêté rendu par trois scélérats de la section de l'Arsenal , dans la nuit qui précéda le 2 septembre , avait changé toutes ces bonnes dispositions. Ma perte venait une seconde fois d'être jurée : déjà on se disposait à l'affreux massacre ; nous touchions au moment fatal. On nous apporte à dîner ; il était deux heures. On entend tirer le canon d'alarme ; chacun des prisonniers s'en étonne ; un trouble subit agite les ames ; tout y jette l'épouvante et l'horreur. Un

de nous, inquiet, agité, se porte vers une fenêtre; il distingue plusieurs soldats dans la cour de la Mairie. Il leur demande la cause de ce canon d'alarme : c'est, lui dit-on, la prise de *Verdun* par les Prussiens. C'était une fausseté; Verdun ne fut pris que quelques jours après. Tout le monde sait aujourd'hui que le canon d'alarme devait, dans ce jour de sang, être le signal du massacre; tous les assassins avaient ordre de commencer les égorgements au troisième coup.

A l'instant même des soldats avignonnais ou marseillais se précipitent en foule dans notre prison. Ils renversent les tables, nous saisissent, et nous jettent dehors, sans nous donner le temps de prendre nos effets. Réunis dans la cour, ils nous annoncent qu'on va nous conduire à l'Abbaye où nos camarades avaient été transférés la veille. Ils nous proposent de nous y rendre en voiture ou à pied. Martin de Marivaux demande d'y aller en voiture : j'étais perdu avant d'y arriver, si j'avais préféré tout autre moyen. On fait venir six voitures; nous étions vingt-quatre prisonniers. Ici, tous les détails deviennent précieux; c'est à la réunion des moindres événements que j'ai dû ma vie. J'allais laisser mes camarades prendre les premières places de la première voiture, et il importait à mes jours de choisir la première. Mariaux me fit monter, il

prit la deuxième place ; un autre prit la troisième ; nous occupâmes le fond. Labrouche , surveillant de mon institution , prit la quatrième ; deux autres prisonniers montèrent après lui. Nous voilà six dans cette première voiture. Les autres prisonniers remplissent les cinq autres. On donne le signal du départ , en recommandant à tous les cochers d'aller très-lentement , sous peine d'être massacrés sur leurs sièges ; et , en nous adressant mille injures , les soldats qui devaient nous accompagner , nous annoncent que nous n'arriverons pas jusqu'à l'Abbaye ; que le peuple à qui ils vont nous livrer , se fera enfin justice de ses ennemis , et nous égorgera dans la route. Ces mots terribles étaient accompagnés de tous les accents de la rage , et de coups de sabres , de coups de piques que ces scélérats assenaient sur chacun de nous. Les voitures marchent ; bientôt le peuple se rassemble et nous suit en nous insultant.

« Oui , disent les soldats , ce sont vos ennemis ,
« les complices de ceux qui ont livré Verdun ;
« ceux qui n'attendaient que votre départ pour
« égorer vos enfants et vos femmes. Voilà nos
« sabres , nos piques , donnez la mort à ces
« monstres. »

Qu'on imagine combien le canon d'alarme , la nouvelle de la prise de Verdun et ces discours provocateurs durent exciter le caractère natu-

rellement irascible d'une populace égarée, à laquelle on nous dénonçait comme ses plus cruels ennemis. Cette multitude effrénée grossissait de la manière la plus effrayante, à mesure que nous avancions vers l'Abbaye, par le Pont-Neuf, la rue Dauphine et le carrefour Bussy. Nous voulûmes fermer les portières de la voiture; on nous força de les laisser ouvertes, pour avoir le plaisir de nous outrager. Un de mes camarades reçut un coup de sabre sur l'épaule, un autre fut blessé à la joue, un autre au dessous du nez. J'occupais une des places dans le fond; mes compagnons recevaient tous les coups qu'on dirigeait contre moi. Qu'on se peigne, s'il se peut, la situation de mon ame, pendant ce pénible voyage..... Le sang de mes camarades commençant à couler sous mes yeux, sans défense, au milieu d'une populace excitée par ceux mêmes qui semblaient préposés à notre garde, je croyois à chaque instant que nous allions être massacrés. Eh! quelle raison y avait-il pour que cela ne fût pas? qui pouvait s'y opposer?

Enfin, nous arrivons à l'Abbaye; les égorgeurs nous y attendaient. C'était par nous qu'ils avaient ordre de commencer. La cour était pleine d'une foule immense. On entoure nos voitures; un de nos six camarades croit pouvoir s'échapper, il ouvre la portière et s'élance au milieu de la foule;

il est aussitôt égorgé. Un second fait le même essai, il fend la presse, et allait se sauver, mais les égorgeurs tombent sur cette nouvelle victime, et le sang coule encore; un troisième n'est pas plus épargné. La voiture avançait vers la salle du comité; un quatrième veut également sortir; il reçoit un coup de sabre qui ne l'empêche pas de se retirer et de chercher un asile dans le comité. Les égorgeurs imaginent qu'il n'y a plus rien à faire dans cette première voiture: ils ont tué trois prisonniers, ils ont blessé le quatrième, ils ne croient pas qu'il y en ait un de plus, et ils se portent avec la même rage à la seconde voiture.

Revenu de cette stupeur dans laquelle le massacre de mes camarades m'avait jeté, je ne vois plus à mes côtés les monstres qui assouviisaient leur fureur et leur rage sur les autres infortunés. Je saisiss le moment, je m'élançe de la voiture, et je me précipite dans les bras des membres du comité. « Ah! messieurs, leur dis-je, sauvez un malheureux! » Les commissaires me rejettent: « Allez vous-en, me disent-ils, voulez-vous nous faire massacer? » J'étais perdu, si l'un d'eux ne m'eût reconnu. « Ah! s'écrie-t-il, c'est l'abbé Sicard. Eh! comment étiez-vous-là? entrez, nous vous sauverons aussi longtemps que nous pourrons. » J'entre dans la salle du comité où

j'aurais été en sûreté avec le seul de mes camarades qui s'était sauvé. Mais une femme m'avait vu entrer. Elle court me dénoncer aux égorgeurs. Ceux-ci continuaient leurs massacres. Je me crus oublié pendant quelques minutes; mais voilà qu'on frappe rudement à la porte et qu'on demande les deux prisonniers. Je me crois perdu; je tire ma montre, et je la présente à un des commissaires: *Vous la donnerez, lui dis-je, au premier sourd et muet qui viendra vous demander de mes nouvelles.* J'étais bien sûr que ma montre irait à sa destination, je connaissais l'attachement de Massieu (1); c'était le nommer que de faire cette recommandation.

Le commissaire refuse la montre. *Il n'est pas temps de prendre ainsi votre parti, le danger n'est pas encore assez pressant, me dit-il; je vous avertirai.*

Cependant les coups bientôt redoublent à la porte; on est près de l'enfoncer. Je présentai une seconde fois ma montre, avec la même prière. *À présent, me dit le commissaire, à la bonne heure, je la remettrai à celui que vous dites.* »

La remise de ma montre était un espèce de testament de mort. Il ne me restait plus rien à laisser à mes amis; je me mis à genoux et je fis à Dieu le sacrifice de ma vie. A peine eus-je fini

(1) L'élève si cher à mon cœur, dont j'ai déjà parlé.

mon offrande, je me lève, j'embrasse mon dernier camarade : « *Serrons-nous, mourons ensemble ; la porte va s'ouvrir, nos bourreaux sont là*, lui dis-je, *nous n'avons pas à vivre cinq minutes.* » En effet, la porte s'ouvre. Quels hommes se précipitent sur nous ! Quelle rage ! Quels cris ! Leur fureur les égare quelques moments. J'étais au milieu des commissaires, vêtu comme eux, peut-être moins agité et l'ame plus tranquille. Ils s'y trompèrent d'abord ; mais un prisonnier qui s'était échappé, et que les flots de cette horde avaient transporté dans la salle, est reconnu, je le suis aussi ; deux hommes à piques s'écrient : « les voici, ces deux B.... que nous cherchons. » Aussitôt l'un prend ce prisonnier aux cheveux, et l'autre enfonce à l'instant sa pique contre sa poitrine et le renverse mort à mes côtés ; son sang ruisselle dans la salle, le mien allait couler ; déjà la pique était levée, quand un homme, dont le nom doit m'être si cher, averti par ses enfants qu'on massacrait à l'Abbaye, et qu'on parlait de l'abbé Sicard, accourt, fend la foule, et se précipitant entre la pique et moi, découvre sa poitrine : « Voilà, dit-il au monstre « qui m'allait égorguer, voilà la poitrine par où « il faut passer pour aller à celle-là. C'est l'abbé « Sicard, un des hommes les plus utiles à son « pays, le père des sourds et muets ; il faut pas « se servir sur mon corps pour aller jusqu'à lui. »

Ces mots prononcés avec l'accent du courage et du vrai patriotisme, firent tomber la pique des mains du meurtrier. Mais ce n'était là qu'un danger évité. La rage était sur tous les visages, et je n'aurais fait que retarder ma perte, quand je m'avais d'un moyen qui pouvait l'accélérer, si la Providence m'avait inspiré moins de sang-froid et de courage.

Presque tous les égorgueurs étaient dans la cour intérieure, sur laquelle donnaient les croisées de la salle du comité. C'était ceux - là qu'il fallait gagner ; ils étaient pour moi les seuls arbitres de la mort et de la vie. Je monte sur une croisée, et là, demandant un moment de silence à une troupe effrénée, je la harangue ainsi : « Mes amis, voici un innocent, le ferez-vous mourir sans l'avoir entendu ? » — « Vous étiez, s'écrierent-ils, avec les autres que nous venons de tuer. « Vous êtes donc coupable comme eux. » — « Ecoutez-moi un instant, répliquai - je, et si, après m'avoir entendu, vous décidez ma mort, je ne m'en plaindrai point : ma vie est à vous. « Apprenez plutôt qui je suis, ce que je fais, et puis vous prononcerez sur mon sort.

« Je suis l'abbé Sicard. (Ici plusieurs des spectateurs s'écrient : C'est l'abbé Sicard, le père des sourds et muets, il faut l'écouter.) Je continue : J'instruis les sourds et muets de naissance ; et comme le nombre de ces infortunés est plus

« grand chez les pauvres que chez les riches ;
« je suis plus à vous qu'aux riches. » Je suis interrompu par une voix qui s'écrie : « Il faut
« sauver l'abbé Sicard ; c'est un homme trop
« utile pour le faire périr. Sa vie est employée
« toute entière à faire des grandes œuvres ; non,
« il n'a pas le temps d'être un conspirateur. »
Tous répètent ces dernières paroles, et tous ajoutent à la fois : *Il faut le sauver, il faut le sauver.*
Aussitôt les égorgeurs, qui attendaient derrière moi l'effet de mon discours, me prennent dans leurs bras, et me portent au milieu de cette troupe de meurtriers, qui tous m'embrassent, et me proposent de me reconduire en triomphe chez moi. Comment se peut-il que je me refusasse à cette proposition, qui me rendait aussitôt à la vie et à la liberté ? Un serupule de justice m'engage à préférer une prison nouvelle. Je dis à mes juges, qui voulaient être mes sauveurs, qu'une autorité constituée m'avait fait prisonnier, que je ne pouvais cesser de l'être que par un jugement légal d'une autorité constituée. On me pressa, je résistai ; on me ramena au comité : j'y retrouve cet énergique patriote, cet horloger courageux, qui m'avait fait un rempart de son corps ; je lui demande son adresse et son nom. Il me dit l'une et l'autre ; et aussitôt, sans l'en prévenir (sa modestie ne l'aurait pas permis), j'é-

écrivis au président de l'assemblée la lettre suivante.

Monsieur le président,

« L'Assemblée nationale n'apprendra pas sans douleur le massacre de plusieurs citoyens qui, « détenus depuis plusieurs jours à la chambre d'arrêt de la Mairie, étaient transférés à celle de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés. Je m'empresse de faire entendre la faible voix de ma reconnaissance en faveur du citoyen courageux à qui je dois la vie. C'est *Monnot*, horloger, rue des Petits-Augustins.

« Dix-sept infortunés venaient d'être égorgés sous mes yeux ; la force publique n'avait pu les sauver. J'allais périr comme eux ; le brave *Monnot* s'est placé devant moi, il a ouvert sa poitrine et a dit :

« Voilà, concitoyens, la poitrine qu'il faut frapper avant d'aller jusqu'à celle de ce bon citoyen. Vous ne le connaissez pas ; mes amis ! vous allez le respecter, l'aimer, tomber aux pieds de cet homme sensible et bon, quand vous saurez son nom. C'est le successeur de l'abbé de l'Epée, l'abbé *Sicard*.

« Le peuple ne se calmait pas. Il croyait qu'on voulait, sous mon nom, sauver la vie d'un traître. J'ai osé m'avancer moi-même, et, monté sur une estrade, parler au peuple,

« n'ayant pour toute défense que le courage de
 « l'innocence, et ma confiance ferme dans ce
 « peuple égaré.

« J'ai dit mon nom et mes fonctions. Je me
 « suis prévalu de la protection spéciale de l'as-
 « semblée nationale en faveur de l'institution
 « des sourds et muets et du chef de cette institu-
 « tion. Des applaudissements réitérés ont suc-
 « cédé à des cris de rage. J'ai été mis par le
 « peuple lui-même sous la sauve-garde de la loi,
 « et accueilli comme un bienfaiteur de l'hu-
 « manité par tous les commissaires de la section des
 « Quatre - Nations , qui doit être si glorieuse
 « d'avoir des *Monnot* dans son sein.

« Permettez , monsieur le président , que je
 « confie à l'assemblée nationale le témoignage
 « de ma reconnaissance , pour donner à une
 « action aussi généreuse la plus grande publi-
 « cité possible. Une nation chez laquelle des ci-
 « toyens tels que ceux à qui je dois la vie , ne
 « sont pas rares , doit être invincible. Raconter
 « de pareils actes d'héroïsme est remplir un de-
 « voir. Les sentir , sans pouvoir exprimer l'ad-
 « miration qu'ils excitent , et ne les oublier
 « jamais , c'est l'état de mon ame , plus satisfaite
 « de vivre avec de pareils citoyens , que d'avoir
 « échappé à la mort. »

Je suis , etc.

*A l'Abbaye Saint-Germain , le 2 sep-
 tembre 1792.*

Cette lettre fut apportée au président de l'assemblée législative par un des concierges de l'Abbaye. Elle fut lue publiquement, et suivie d'un décret qui déclarait que *Monnot*, pour avoir sauvé l'instituteur des sourds et muets, avait bien mérité de la patrie. On m'envoya trois copies de ce décret, une pour mon libérateur, une pour le comité de la section, une pour moi (1).

Le comité était alors rassemblé; on massacrait sous ses fenêtres, dans la cour de l'Abbaye, tous les prisonniers qu'on allait chercher dans la grande prison, et les membres du comité délibéraient tranquillement et sans se troubler sur les

(1) *Décret de l'assemblée nationale du 2 septembre 1792, l'an quatrième de la liberté.*

Un secrétaire lit une lettre de M. Sicard, instituteur des sourds et muets, détenu à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés; il dépose dans le sein de l'assemblée le danger qui vient de menacer ses jours, le dévouement héroïque de M. *Monnot*, horloger, qui a exposé sa vie pour le sauver, et la reconnaissance profonde qu'il sent pour son généreux libérateur.

L'assemblée nationale reconnaît solennellement que le C. *Monnot* a bien mérité de la patrie, et décrète qu'un extrait du procès-verbal lui sera envoyé.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de l'assemblée nationale, à Paris, le 27 septembre 1792, l'an 4 de la liberté.

HÉRAULT, président.

GOSSELIN, G. ROMME, secrétaires.

affaires publiques, et sans faire aucune attention aux cris des victimes dont le sang ruisselait dans la cour. On apportait sur la table du comité les bijoux, les porte-feuilles, les mouchoirs dégoûtants de sang, trouvés dans les poches de ces infortunés. J'étais assis autour de cette même table; on me vit frémir à cette vue; le président (le citoyen Jourdan) témoigna le même sentiment. Un des commissaires nous adressant la parole: « *Le sang des ennemis*, nous dit-il, *est pour les yeux des patriotes l'objet qui les flatte le plus.* » Le président Jourdan et moi ne pûmes retenir un mouvement d'horreur.

Un de ces bourreaux, les bras retroussés, armé d'un sabre fumant de sang, entre dans l'enceinte où délibérait ce comité: « Je viens « vous demander pour nos braves frères d'armes « qui égorgent tous ces aristocrates, s'écrie-t-il, « les souliers que ceux-ci ont à leurs pieds. Nos « braves frères sont nus pieds, et ils partent « demain pour les frontières. » Les délibérants se regardent, et ils répondirent tous à la fois: « Rien n'est plus juste: accordé. »

On annonce un commissaire de la Commune, qui par son ordre parcourait les différentes sections. Il entre et adresse ces mots au comité: « La Commune vous fait dire que si vous avez « besoin de secours, elle vous en enverra. » Non, « lui répondirent les commissaires, tout se passe

« bien chez nous. »—« Je viens, répliqua-t-il, des Carmes et des autres prisons ; tout s'y passe également bien. »

Cette réponse expliquerait à ceux qui pourraient l'ignorer encore, quelle part prenait aux événements de cette affreuse journée la Commune de Paris.

A cette demande en succède une autre. « Nos braves frères travaillent depuis long-temps dans la cour, s'écrie un autre égorgeur qui entre au comité, tout essoufflé : ils sont fatigués, leurs lèvres sont sèches. » Je viens vous demander du vin pour eux. Le comité arrête qu'il leur sera délivré un *bon* pour 24 pots de vin.

Quelques minutes après, le même homme vient renouveler la même demande. Il obtient encore un autre *bon*. Aussitôt entre un marchand de vin de la section, qui vient se plaindre de ce qu'on donne la *pratique* aux marchands étrangers, quand il y a quelque *bonne fête*. On l'appaise, en lui permettant d'envoyer aussi du vin aux braves frères qui *travaillaient* dans la cour.

La nuit étant déjà fort avancée, je demandai au comité la permission de me retirer. On ne savait trop où m'envoyer. Le concierge de l'Abbaye m'offrit de me donner asile chez lui ; je préférerais d'être mis dans une petite prison,

qu'on nommait *le Violon*, qui était à côté de la salle du comité. Ce fut encore ici une marque signalée de la protection divine; car si je m'étais retiré chez le concierge, j'aurais péri, comme deux autres infortunés, qui y allèrent sur mon refus, et qui y furent massacrés.

Quelle nuit que celle que je passai dans cette prison! Les massacres se faisaient sous ma fenêtre. Les cris des victimes, les coups de sabre qu'on frappait sur ces têtes innocentes, les hurlements des égorgateurs; les applaudissements des témoins de ces scènes d'horreurs, tout retentissait jusque dans mon cœur. Je distinguais la voix même de mes camarades qu'on était venu chercher, la veille, à la Mairie. J'entendais les questions qu'on leur faisait et leurs réponses. On leur demandait s'ils avaient fait le serment civique. Aucun ne l'avait fait; tous pouvaient échapper à la mort par un mensonge; tous préférèrent la mort. Tous disaient en mourant: « Nous sommes soumis à toutes vos lois, nous mourons tous, fidèles à votre constitution; nous n'en exceptons que ce qui regarde la religion et qui intéresse notre conscience. »

Ils étaient aussitôt percés de mille coups, au milieu des vociférations les plus horribles, les spectateurs criaient en applaudissant: *Vive la*

nation! et ces cannibales faisaient des danses abominables autour de chaque cadavre.

Vers les trois heures du matin, quand il n'y eut plus personne à égorger, les meurtriers se ressouvinrent qu'il y avait quelques prisonniers au *Violon*, ils vinrent frapper à la petite porte qui donnait sur la cour. Chaque coup était pour nous une annonce de mort. Nous nous crûmes perdus. Je frappai doucement à la porte qui communiquait à la salle du comité, et en frappant, je tremblais d'être entendu par les massacreurs, qui menaçaient d'enfoncer l'autre porte. Les commissaires nous répondirent brutalement qu'ils n'avaient point de clef. Il fallut donc attendre patiemment notre affreuse destinée.

Nous étions trois dans cette prison. Mes deux camarades crurent apercevoir au-dessus de notre tête un plancher qui nous offrait un moyen de salut. Mais ce plancher était très-haut; un seul pouvait y atteindre, en montant sur les épaules des deux autres. L'un d'eux m'adressa ces paroles: « Un seul de nous peut se sauver là haut. » « Vous êtes sur la terre plus utile que nous, il faut que ce soit vous. Nous allons de nos deux corps vous former une échelle; ils s'élèveront l'un sur l'autre. »

« Non, dis-je à ces généreuses victimes, je ne profiterai pas d'un avantage que vous ne

« partageriez pas. Si vous ne pouvez vous sauver par la voie que vous m'offrez, je saurai mourir avec vous. Il faut, ou nous sauver ensemble, ou mourir tous ensemble. » Ce combat de générosité et de dévouement dura quelques minutes; ils me rappelèrent les sourds-muets que ma mort rendait orphelins; ils exagérèrent même le peu de bien que je pouvais faire encore, et me forcèrent à profiter du stratagème innocent que leur amitié généreuse avait imaginé. Il fallut céder à de si pressantes sollicitations, et consentir à leur devoir la vie, sans pouvoir contribuer à sauver la leur. Je me jetai au col de ces deux libérateurs; jamais il n'y eut de scène plus touchante. Ils allaient mourir infailliblement; ils me forçaient à leur survivre. Je monte donc sur les épaules du premier, puis sur celles du second, enfin sur le plancher, en adressant à mes deux camarades l'expression d'une ame oppressée de douleur, d'affection et de reconnaissance.

Mais le Ciel ne voulut pas me rendre la vie au prix de celle de mes deux sauveurs; j'aurais été trop malheureux. Au moment où la porte allait enfin céder aux efforts de nos égorgueurs, au moment où j'allais les voir périr sous mes yeux; on entend dans la cour les cris accoutumés, de *Vive la nation!* et le chant de la *Car-magnole*. C'étaient deux prêtres qu'on était allé

arracher de leurs lits, et qu'on amenait dans cette cour, jonchée de cadavres. Les égorgueurs se ralliaient tous à ce signal de meurtre et de carnage ; ils voulaient tous avoir part au massacre de chaque victime. Ceux-ci oublièrent notre prison.

Je descendis du haut de mon plancher, pour associer de nouveau mes craintes et mes espérances à celles de mes généreux compagnons. Quelle fut longue cette nuit affreuse qui vit couler tant de sang innocent !

La troupe effrénée des masseurs interrogeait les deux victimes amenées sur ce théâtre de carnage. Elles répondraient avec la même douceur, le même calme, le même courage, qu'on avait déjà remarqués dans toutes les autres. Vois, leur disait-on, « cette montagne de « cadavres de ceux qui n'ont pas voulu se sou- « mettre à nos lois ; fais le serment, ou tu vas « à l'instant en augmenter le nombre. Donnez- « nous le temps de nous préparer à la mort. « Permettez-nous de nous confesser entre nous, « voilà la seule grâce que nous vous demandons. Nous sommes aussi soumis que vous à « toutes vos lois civiles ; nous serions bien mau- « vais chrétiens, si nous n'étions de bons ci- « toyens. Mais le serment que vous nous pro- « posez n'est pas seulement un serment civil, « c'est un renoncement à des articles essen-

« tiels de notre croyance religieuse. Nous pré-
« férons la mort au crime dont nous nous ren-
« drions coupables , en le prêtant. »

« Eh bien ! qu'ils se confessent , ces scélérats ,
« répondirent tout d'une voix les égorgeurs.
« Aussi bien n'en avons-nous aucun autre
« pour amuser aujourd'hui les voisins. Qu'ils
« se confessent ; ils donneront le temps aux
« curieux du quartier de se lever , et de ve-
« nir nous voir faire justice de ces *coquins*.
« En attendant nous déblayerons la cour. Al-
« lez chercher des charretiers ; envoyons à la
« voirie tous ces aristocrates , ils infecteraient
« cette cour. »

Aussitôt l'ordre est donné ; des charretiers arrivent ; on charge les voitures de tous les cadavres. Et on les emporta hors la porte Saint-Jacques , bien avant dans la campagne , aux pieds de la première croix de fer , où l'on creusa une large fosse pour les enterrer tous.

Mais la cour de l'Abbaye se trouvait ruis-
seler de sang , tel que le sol encore fumant ,
où l'on vient d'égorger plusieurs bœufs à la
fois.

Il fallut la laver. La peine fut extrême.
Pour n'avoir plus à y revenir , quelqu'un pro-
posa de faire apporter de la paille , de faire
dans le fond de la cour une sorte de lit , au-
dessus duquel on mettrait tous les habits de

ces infortunés, et qu'on les ferait venir là pour les y égorer. L'avis fut trouvé bon. Mais un autre se plaignit que ces aristocrates mouraient trop vite, qu'il n'y avait que les premiers qui eussent le plaisir de les frapper; et il fut arrêté qu'on ne les frapperait plus qu'avec le dos des sabres, qu'on les ferait courir entre deux haies d'égorgeurs, comme cela se pratiquait jadis envers les soldats qu'on condamnait à passer aux verges. On arrêta aussi qu'il y aurait autour du lieu des bancs pour les *dames* et des bancs pour les *messieurs* (car il y avait alors des messieurs et des dames). Une sentinelle fut mise à ce poste, pour que le tout se passât dans l'ordre.

Tout ceci, je l'ai vu de mes yeux, et je l'ai entendu. J'ai vu les dames du quartier de l'Abbaye se rassembler autour du lit qu'on préparait pour les victimes, y prendre place, comme elles l'auraient fait à un spectacle.

Enfin vers les dix heures, les deux prêtres disent qu'ils sont prêts à mourir. On les amène. Ici je n'ai plus rien vu. Eh ! comment aurais-je eu le courage de porter mes regards sur une scène aussi déchirante ?

Toute cette journée se passa à aller chercher, dans la ville, les prêtres, que des scélérats venaient dénoncer, et à les massacrer. Toujours autour de ces victimes, les mêmes

hurlements, les mêmes chants, les mêmes danses. La nuit ne fut pas plus calme. Je la passai dans les mêmes craintes qui m'avaient agité pendant les jours précédents. « Comment, « disais-je à mes compagnons, la ville de Paris, « qui doit être informée de ces horreurs, ne « se lève-t-elle pas toute entière pour venir les « empêcher? » Les malheureux ne me répondirent plus ce jour-là que par des mots sans suite, avec un air et des yeux égarés. Ils étaient devenus fous. L'un d'eux me donna son couteau, en me demandant la mort, comme la plus grande grâce ; l'autre entra dans une pièce attenante à la salle où nous étions, se déshabilla, et avec son mouchoir et ses jarretières, il essaya de se pendre lui-même. Son égarement même le sauva, il ne put y réussir.

Pendant que tout cela se passait, on ouvre, à grand bruit, la porte de notre prison, et on y jette une nouvelle victime. Quelle victime ! grand Dieu ! C'était un de mes camarades de la mairie que je croyais mort (M. l'abbé S***). Il avait été transféré le 1.^{er} septembre, avec soixante autres ; et par un prodige inconcevable, traîné avec ces infortunés au milieu de la cour, pour y être massacré comme eux ; il s'était trouvé, sans savoir comment, au rang des égorgeurs, autour des égorgés ; et profitant

du désordre qui régnait sur ce théâtre exécrable, il s'était glissé jusque dans le comité, où il avait demandé la vie, avec cet accent du désespoir, qui pénètre jusque dans les cœurs les plus durs. On ne lui répondit qu'en le renfermant avec nous. Quelle entrevue, quel moment pour tous deux !.... J'avais appris par le concierge, le massacre de tous les prisonniers avec lesquels je savais qu'il était. J'avais entendu frapper à mort les soixante. Il était de ce nombre. Chacun de nous avait pleuré la mort de l'autre. En le voyant, je crus revoir tous mes autres amis. Ce fut lui qui m'apprit la fin héroïque et glorieuse du respectable curé de Saint-Jean-en-Grève, de ce vieillard vénérable, qui répondit avec tant de courage, aux bourreaux qui l'interrogeaient sur sa foi, et qui préféra la mort au serment qu'on lui proposait, qui demanda pour grâce unique, et en faveur de la faiblesse de son âge, la mort la plus prompte, et qui l'obtint. On se disposait à lui couper la tête, quand il adressa à ses bourreaux ces paroles touchantes: « De quoi « allez-vous me punir, mes enfants ? Que vous « ai-je fait, qu'ai-je fait à la patrie dont vous « croyez être les vengeurs ? Le serment que je « n'ai pu faire n'eût rien coûté à ma con- « science, et je le ferais au moment même, si, « comme vous le croyez, il était purement ci-

« vil. Je suis aussi soumis que vous aux lois
 « dont vous vous croyez les ministres. Qu'on
 « me laisse excepter de ce serment, que vous
 « me proposez, tout ce qui regarde la religion,
 « et je le ferai de grand cœur, et personne
 « n'y sera plus fidelle. »

Le plus féroce de la troupe saisit le vieillard aux cheveux, le renverse sur une borne, et le frappe à la tête d'un coup de sabre ; un autre détache du tronc cette tête si respectable. Ainsi commença le massacre de cette foule de victimes, à qui, Manuel, dix jours avant, était venu annoncer la liberté. Tel fut le récit que me fit mon ancien camarade, échappé par miracle, à cette sanglante tragédie.

La cour de l'Abbaye était encore couverte de cadavres. On donna des ordres pour les transporter ailleurs. Mais pendant que ce transport se faisait, un autre prêtre fut amené et égorgé, aux cris mille fois répétés de *Vive la nation!* C'était le mardi matin. Mes ennemis de la section de l'Arsenal avaient envoyé leur faumeux arrêté à la Commune, et celle-ci avait sans doute donné des ordres pour qu'on me massacrât. Déjà, dans la cour, on s'occupait de l'exécution de cet ordre. Mais on était fatigué, on voulait dîner ; il fut réglé qu'on reviendrait à quatre heures pour me couper la tête. Mes camarades (car on m'en avait donné plus d'un

dans cette matinée), mes camarades entendirent ce propos, et me le répétèrent. Ils entendirent encore qu'on demandait au charretier pourquoi il ne transportait pas un cadavre qu'il avait mis d'abord sur sa charrette. « Vous devez me donner celui de l'abbé Sicard à porter à quatre heures. Je porterai tout cela ensemble. »

En entendant ces propos, je me vis perdu, je me procurai une feuille de papier, et j'écrivis à un député, mon ami intime, la lettre suivante. L'original m'en a été rendu.

J'ai souligné les passages qui furent raturés et supprimés à la lecture qui en fut faite à l'Assemblée même.

Ce mardi 4 septembre 1792, quatrième de la liberté.

Ah ! mon cher monsieur, que vais-je devenir, après avoir échappé à la mort, si vous ne venez me sauver la vie, en m'ôtant de cette prison, *autour de laquelle des cannibales fureux commettent, à tout instant mille massacres ?* Prisonnier depuis sept jours, il y a trois nuits que j'entends autour de ma fenêtre demander ma tête à grands cris, et menacer de briser les faibles volets de ma fenêtre, qui me séparent d'eux, si les commissaires de la section de l'Abbaye, qui ne savent plus comment

faire pour conserver ma sièle existence, ne me livrent à *leur rage*. Ces commissaires me conseillent d'aller me réfugier dans le sein de l'Assemblée nationale, mais de n'y aller qu'en la compagnie de deux députés, pour n'être pas massacré en sortant.

Eh ! grand Dieu ! qu'ai-je donc fait pour être traité ainsi ? *Au moment où je vous écris, on coupe la tête à un prêtre, et on en amène deux autres qui vont subir le même sort. Qu'avons-nous donc fait pour périr ainsi ? car sûrement je ne serai pas plus épargné.* En quoi suis-je un mauvais citoyen ? suis - je même un citoyen inutile ? c'est à la France entière à répondre. Un de mes élèves est peut-être mort de chagrin, à l'heure qu'il est. Je succombe moi-même sous le poids de tant d'inquiétudes. Quel est mon crime ? on ne m'a pas encore interrogé, depuis sept jours que je suis ici. Je n'existerai pas demain, si vous ne venez, ce matin, à mon secours. Je ne demande pas la liberté, je demande la vie pour mes pauvres enfants. Que l'assemblée nationale me constitue prisonnier dans une de ses salles. Qu'elle presse le rapport de mon affaire. Eh ! grand Dieu, est-ce bien une affaire ? ai-je le temps d'être un mauvais citoyen ?

Quelle horreur de me transférer en plein jour, à trois heures, un jour de fête, à l'instant où

le canon d'alarme tire, en la compagnie des soldats d'Avignon et de Marseille qui me dénonçaient à la populace, quand ils auraient dû me défendre de sa rage, à travers le Pont-Neuf et de toutes les rues qui conduisent à l'Abbaye !

Venez, mon cher monsieur, venez faire une bonne action ; venez sauver un infortuné, en l'investissant de votre inviolabilité et de celle d'un autre de vos collègues, qui trouvera peut-être quelque plaisir à entrer en part avec vous. Mais que sais-je si vous y serez à temps ? *mes bourreaux sont là, fumants de sang ; ils grincent des dents et demandent ma tête.*

Adieu, mon cher compatriote, je ne sais si vous trouverez vivant à l'Abbaye, l'instituteur infortuné des sourds et muets. SICARD.

Rien de ce qui est souligné dans cette lettre ne fut lu à l'assemblée. La lettre même ne fut pas lue par celui à qui je l'avais écrite. Il pria un de ses collègues de la communiquer, comme jouissant d'une plus grande faveur ; elle intéressa et les députés et les tribunes, et aussitôt il fut rendu un décret, qui ordonnait à la commune de me mettre en liberté. Ce décret n'eut aucun succès. Cependant les heures se passaient, et je voyais arriver celle qu'on avait fixée pour mon massacre.

Trois heures sonnent, et je devais périr à quatre ; j'ignorais si ma lettre était parvenue à sa destination. Je songe alors que j'ai quelques autres amis dans l'assemblée ; je me procure une demi-feuille de papier, je la divise en trois morceaux, et j'écris trois billets ; j'en adresse un au président (Hérault de Séchelles), un à M. Lafont - Ladebat , à cet homme qui avait montré tant de talents , tant d'honnêteté , tant de courage , pendant la tenue de l'assemblée législative , et dont j'avais été le collègue aux académies de Bordeaux , et l'ami particulier ; un autre à la mère de deux jeunes personnes dont j'avais dirigé les premières études , et qui me chérissaient , l'une comme le frère le plus tendre , les deux autres , comme leur père. Ces trois billets étaient les derniers adieux d'un不幸uné qui se voyait traîné à la mort , le dernier cri d'un mourant qui appelait à son secours les ames sensibles , dont il savait qu'il était tendrement aimé.

L'assemblée ne tenait plus. Mais un huissier honnête et compâtissant était encore dans la salle. On lui remet mon billet ; il court à l'instant chez le président , qui se rend aussitôt au comité d'instruction publique ; M. Ladebat ne pouvait rien. Il songe à Chabot ; il va chez lui , lui peint l'affreuse situation où je suis , lui dit combien est court le temps de me sauver ; et ce

qu'il n'eût jamais demandé , à ce monstre pour lui-même , il lui demande la vie pour son ami Sicard. La femme à qui j'avais écrit aussi , et dont le nom ne peut qu'embellir cette triste histoire , madame d'Entremeuse , était absente ; l'aînée de ses deux filles reçoit mon billet , s'évanouit , mais le danger que court l'abbé Sicard , son instituteur , son père , son ami , la rappelle à la vie ; elle vole chez M. Pastoret , député , de qui j'étais connu ; elle n'a pas le courage de parler , elle tombe sans parole et sans connaissance , mon billet dans sa main. On le lit. M. Pastoret quitte son dîner et va au comité d'instruction , dont il était membre ; il fait , avec Hérault de Séchelles et Romme , qu'on y avait appelé , un arrêté , qui ordonne , une seconde fois à la commune de voler à mon secours. Par cet arrêté , le comité me réclamait , comme une de ses propriétés la plus intéressante. Je ne dois pas oublier l'effet terrible qu'avait produit sur le cœur de la jeune Eléonore d'Entremeuse le billet que j'écrivais à sa mère. Elle en a été frappée de mort. Hélas ! après avoir langui pendant plus d'un an , dans des douleurs inexprimables , elle a péri , à l'âge de 19 ans , me laissant des regrets éternels. Le souvenir de tant de vertus réunies à tous les charmes de la jeunesse me suivra jusqu'au tombeau , et répandra sur la triste vie que je dois à cette ame si

pure, si belle, si sensible et si tendre, une amertume qui me la rendrait insupportable, si je n'avais la conviction que cette jeune personne n'a quitté cette déplorable vie, que pour aller recevoir, dans une meilleure, le prix de ses vertus (1).

L'arrêté du comité d'instruction publique est envoyé à la commune, qui, à la réception du décret dont j'ai parlé, avait déjà passé à l'ordre du jour. Elle allait y passer encore, et l'arrêté n'aurait pas eu plus de succès que le décret, s'il ne se fût trouvé dans ce moment dans le conseil un homme de Bordeaux, nommé Guiraut, qui demanda à être chargé de l'exécution du décret et de l'arrêté. C'eût même été trop tard (car il était six heures du soir), si, à quatre heures, époque fixée par les égorgeurs pour me couper la tête, une pluie d'orage n'eût dissipé les groupes et ne m'eût préservé de leur fureur.

A sept heures, je vois s'ouvrir les portes de ma prison, c'était un autre libérateur, qui, en vertu du décret de l'assemblée législative et de l'arrêté du comité d'instruction publique, venait

(1) Depuis que cette relation est écrite, on a appris que la jeune personne n'est point morte. Son rétablissement et la conservation de sa santé, sont dûs au long voyage que sa tendre mère lui a fait faire. Elle est dans ce moment à l'Ile-de-France.

me rendre à la liberté et allait me présenter à l'assemblée nationale. Il me prit sous le bras , et sous sa sauve-garde , je passai au milieu de ceux qui , depuis trois jours , égorgeaient tant de victimes dans cette cour , consacrée autrefois à la méditation et au silence. Toutes les massues qui servaient à assommer , les sabres , les piques , tous les instruments de mort étaient en l'air. Je pouvais éprouver mille morts en traversant ces deux haies de cannibales féroces ; mais l'écharpe municipale les rendit immobiles. Dans ce moment , *Chabot* était à la tribune de l'église de l'Abbaye , tâchant d'intéresser en ma faveur ceux qui avaient demandé ma tête. Je monte en voiture avec l'officier municipal , et avec *Monnot* , ce *Monnot* , dont le nom consacré par ma reconnaissance , ira sans doute à la postérité , avec ceux des martyrs de ces jours d'exécrable mémoire. J'arrive à l'assemblée nationale. Tous les cœurs m'y attendaient. Des applaudissements universels m'y annoncèrent. Tous les députés se précipitèrent à la barre où j'étais , pour m'embrasser ; les larmes coulèrent de tous les yeux , quand , inspiré seulement par le sentiment le plus impérieux , je prononçai , pour remercier tous mes libérateurs , un discours que je ne pouvais conserver , puisqu'il fut l'expression soudaine de ma reconnaissance. Il fut recueilli par les journalistes et imprimé

dans le *moniteur* du temps, et dans presque tous les autres journaux.

Sorti des prisons de l'Abbaye et rendu à la liberté, mon premier soin fut d'aller demander à la commune de Paris des commissaires pour lever les scellés qui, le jour de mon arrestation, avaient été apposés sur mon appartement. On imaginera sans peine combien j'étais empressé de me rendre aux vœux de mes élèves, et d'aller reprendre des travaux si chers à mon cœur. Des commissaires me furent accordés ; on en nomma deux autres de la section pour la même opération. L'un de ces derniers fut précisément celui qui avait apporté à la commune et à la prison de l'Abbaye le fameux *arrêté*. Cet homme avait assisté plusieurs fois à mes leçons ; il m'avait témoigné le plus grand intérêt et la plus grande estime. On ne concevrait pas comment, avec quelque honnêteté, cet homme avait pu accepter une mission aussi infame, si l'on ne savait que la faiblesse fait le mal avec la même facilité que le fait la méchanceté, et qu'elle n'est pas moins cruelle. Cet homme, en me revoyant, se jette à mon col et m'avoue lui-même sa faute. « J'ai été, me dit-il, le complice de vos assassins. Il n'a pas tenu à moi que l'homme que j'estimais le plus ne fût enveloppé dans le massacre général qui a fait verser tant de sang. J'ai porté moi-même à la prison où vous attendiez la mort,

« l'arrêté qui provoquait sur votre tête la hache
 « des égorgueurs , et j'avais été cent fois témoin
 « des miracles de bienfaisance que vous opériez
 « tous les jours dans votre école. Mais je me
 « voyais perdu, si j'eusse refusé de servir la haine
 « des persécuteurs des prêtres , et je n'ai pas eu
 « le courage de résister. Demain je vous remet-
 « trai une des copies de l'arrêté. »

Il procéda à la levée des scellés. J'allais jouir
 du bonheur d'être rendu à mes élèves. « Gardez-
 « vous bien, me dit ce commissaire qui connaissait
 « la rage des persécuteurs d'alors , gardez-vous
 « bien de suivre ce mouvement de votre ame ;
 « ne logez pas encore chez vous : on ne peut
 « vous pardonner d'être échappé au fer des as-
 « sassins. On viendrait jusque dans votre retraite,
 « vous en punir en vous égorgéant. »

Je suivis cet avis: je me retirai dans une sec-
 tion éloignée , chez le bon citoyen Lacombe , art-
 iste distingué dans l'horlogerie , plus distingué
 encore par son courage et ses vertus. On l'avait
 vu , pendant ma détention , quand il y avait tant
 de danger à réclamer un *prêtre* , aller , au péril
 de sa vie , redemander partout l'instituteur des
 sourds et muets. On admirera sans doute ici que
 ce soit encore un horloger qui vienne à mon
 secours et qui m'offre un asile où je trouvai ,
 auprès du couple le plus vertueux , toutes les
 consolations dont mon ame flétrie ayant tant de

besoin. C'est - là que je reçus la première visite de cet élève précieux que j'avais nommé mon légataire, au moment où, près de recevoir le coup mortel, je remis pour lui ma montre au commissaire. Quelle entrevue ! Massieu dans les bras de son père, de son instituteur, de son ami... Massieu... Cette ame brûlante, réunie à la mienne, nos deux cœurs battant l'un contre l'autre !... Ce malheureux jeune homme avait passé sans nourriture et sans sommeil tous les jours des dangers de son maître. Un jour de plus, et il mourait de douleur et de faim. Quel moment que celui où il me revit, après avoir tant pleuré sur mon sort !... Quels signes il me fit !... Quelle scène pour ceux qui en furent témoins ! Qui n'en eût été attendri ?...

Le commissaire de la section de l'Arsenal tint sa parole, il m'apporta la copie collationnée de l'arrêté ; la voici :

Assemblée générale du 1.^{er} septembre 1792.

Sur les représentations faites par plusieurs membres, 1.^o que le sieur abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, arrêté comme *prêtre insérémenté*, était sur le point d'être élargi, attendu l'utilité dont on prétend qu'il est dans son institution ;

2.^o Que son élargissement serait d'autant plus dangereux, qu'il possède l'art coupable de cacher

son incivisme sous des dehors patriotes, et de servir la cause des tyrans, en persécutant sourdement ceux de ses concitoyens qui se montrent dans le sens de la révolution ;

L'assemblée a arrêté qu'elle formerait les demandes suivantes :

1.° Que la loi soit exécutée dans toute son étendue vis-à-vis du sieur abbé Sicard.

2.° Qu'il soit remplacé par le savant et modeste abbé Salvan, second instituteur des sourds et muets (héritier, comme plusieurs autres, de la sublime méthode inventée par l'immortel abbé de l'Epée), assermenté, et agréé de l'assemblée nationale ;

3.° Enfin qu'il soit porté des copies du présent arrêté au pouvoir exécutif, au comité de surveillance, au conseil de la commune et au greffe de la prison, par MM. Pelez et Pernot, commissaires nommés à cet effet.

Signé, BOULA, président ;

RIVIERE, secrétaire.

Je ne pouvais me méprendre sur l'auteur de cette pièce, dans laquelle on avait pris tant de précautions pour que je ne pusse échapper à la mort. Il m'avait été signifié, un mois auparavant, un *dire* dans lequel étaient ces propres expressions : « M. Sicard ne doit pas être si difficile à « accorder ce qu'on lui demande. Il ne doit pas

« oublier que n'ayant pas fait le serment civique,
 « il pourrait être remplacé par le savant et mo-
 « desté Salvan, héritier, comme lui, de la su-
 « blime méthode inventée par l'immortel abbé
 « de l'Epée, assermenté. »

Je montrai cet arrêté à mon digne coopéra-
 teur Salvan, dont l'honnêteté m'était si connue.
 Indigné de voir son nom dans cette pièce homi-
 cide, il alla s'en plaindre à celui que nous
 soupçonnions de l'avoir rédigée. L'accusé nia
 fortement de l'avoir même jamais connue; mais,
 depuis cette époque, on en a trouvée la minute,
 écrite toute entière de sa main, parmi les autres
 papiers du comité révolutionnaire de la section,
 sans le trouver écrit sur aucun des registres. C'est
 que, dans ce temps-là, une poignée de scélérats,
 quand la séance était terminée, faisaient des
 arrêtés, au nom de toute l'assemblée, et les
 faisaient exécuter, sans qu'ils fussent connus que
 de ceux qui les avaient faits, et de ceux qui en
 étaient les malheureuses victimes. Celui-ci n'eût
 jamais été connu, sans l'extrême bonhomie de
 l'homme qui l'avait porté à la prison, et la mal-
 adresse de l'auteur, qui oublia d'en soustraire la
 coupable minute.

J'ai oublié, dans ma relation des événements des
 2, 3 et 4 septembre, quelques traits qui méritent
 d'être connus. Quelqu'un à qui je les ai racontés
 plus d'une fois, désire que je les publie. Les voici:

J'ai dit que les *dames* du quartier voisin de l'Abbaye se rendaient en foule aux scènes d'horreurs qui se passaient dans cette malheureuse enceinte. On imagine quelles *dames* c'étaient. Eh bien ! ces mêmes dames firent demander au comité où j'étais, qu'on leur procurât le plaisir de voir tout à leur aise les aristocrates égorgés dans la cour de ce comité. Pour faire droit à la demande, on ordonna de placer un lampion auprès de la tête de chaque cadavre, et aussitôt les dames jouirent de cette exécutable illumination. Au milieu de la nuit, B... de V... apprend que les égorgeurs volent les prisonniers après les avoir tués ; il se rend dans la cour de l'Abbaye, et là, sur une estrade, il parle ainsi à *ses ouvriers* :

« Mes amis ! mes bons amis ! la Commune m'en-
 « voie vers vous pour vous représenter que vous
 « déshonorez cette belle journée. On lui a dit
 « que vous voliez ces coquins d'aristocrates, après
 « en avoir fait justice. Laissez, laissez tous les
 « bijoux, tout l'argent et tous les effets qu'ils
 « ont sur eux, pour les frais du grand acte de
 « justice que vous exercez. On aura soin de vous
 « payer comme on en est convenu avec vous.
 « Soyez nobles, grands et généreux comme la
 « profession que vous remplissez. Que tout, dans
 « ce grand jour, soit digne du peuple dont la
 « souveraineté vous est commise. »

Manuel, quelques heures avant, au milieu de

la rue Sainte-Marguerite, en face de la grande prison, et au moment où les massacres avaient commencé, avait parlé ainsi à ce même peuple :
 « Peuple Français, au milieu des vengeances
 « légitimes que vous allez exercer, que votre
 « hache ne frappe pas sans discernement toutes
 « les têtes. Tous les criminels que renferment
 « ces cachots ne sont pas tous également cou-
 « pables. »

Et ce Manuel est le même qu'un homme honnête tâchait de justifier, un de ces jours, au sujet de ces égorgements ! Ce discours, entendu de plusieurs témoins dignes de foi, rapproché de celui que, deux jours avant, j'avais entendu moi-même à la prison de la Mairie, laisse-t-il quelque doute sur la complicité de ce grand coupable qui a expié sur un échafaud et les crimes de cette journée d'horreur, et tous les blasphèmes qu'il avait vomis à la Commune contre la religion ?

Et qu'on ne doute pas de l'effet de la promesse que fit aux égorgeurs B... de V... Oui, ces malheureux qui répandirent tant de sang dans ces journées de deuil, ont reçu leur salaire, comme on le leur avait promis. On a trouvé et les noms de ceux qui ont reçu ce prix du sang innocent, et les noms de ceux qui les ont payés. On lit encore ces noms, écrits avec du sang sur les registres de la section du Jardin des Plantes, sur ceux

de la Commune, sur ceux de la section de l'Unité. Je peux moins en douter qu'un autre. Un des commissaires de cette section, qui a été forcé, sous peine d'être tué sur le champ, par les égorgeurs, de contribuer à leur payement, me l'a dit à moi-même. Oui, ils ont reçu leur salaire, et quel salaire !... Les malheureux, poursuivis par les remords, trouvant partout des voix accusatrices, ont la plupart fui de Paris ; ils ont été dans les armées, espérant y trouver des *camarades*. Les scélérats ! pouvaient-ils se méprendre ainsi sur les soldats français ?... On les a reconnus, et ils n'y ont trouvé que des vengeurs.

SICARD.

Supplément à la relation de l'abbé Sicard.

Tout ce que dit l'instituteur des sourds et muets concernant son libérateur Monnot est conforme à la vérité ; mais on ne sera pas fâché d'apprendre aussi de la bouche de ce généreux horloger, quelques détails qui lui sont personnels.

On sait que Monnot était membre du comité civil de la section des Quatre-Nations. Le 2 septembre, il dînait chez un de ses amis, lorsqu'il entendit tirer le canon d'alarme. Il apprend par son fils qu'on assassinait dans les prisons ; il vole à son poste, mais il éprouva, pour entrer au comité, les plus grandes difficultés. Il entre, entend prononcer le nom de l'abbé Sicard qu'il

ne connaissait pas , s'informe de l'habit qu'il porte; on lui dit que Sicard est vêtu d'un habit vert; il le cherche , le trouve. « Est-ce-vous , lui dit-il , qui vous nommez Sicard ? » — « Oui , c'est moi. » — « Mettez-vous derrière moi , je réponds de vous. » Sicard se place derrière Monnot.

Sur ces entrefaites , arrivent une vingtaine de sicaires qui demandent à grands cris l'abbé Sicard. « Le voici , répond Monnot; que voulez-vous en faire ? Vous voulez détruire l'homme le plus utile à l'humanité , l'instituteur , le père des sourds et muets ? » — « C'est égal , c'est un aristocrate. » — « Eh bien , vous me passerez tous sur le corps avant que d'arriver à lui; si vous êtes si avides de sang , frappez ! » Il dit , et découvre sa poitrine , etc.

Du 2 au 3 septembre 1792.

Molé , suivant le rapport fait par M. Chatria , avait fait battre la caisse dans la section des Quatre - Nations , pour avertir ceux qui auraient des détenus à l'Abbaye , de venir les réclamer; *Nomel* va sur le champ trouver M.^{me} Chatria dont le mari , membre du comité civil de la section des Mathurins , était , depuis huit jours , détenu dans cette prison. Ses collègues avaient déjà sollicité son élargissement. Il était une heure du matin; deux commissaires de l'Abbaye , nommés par le peuple , se présentent

à ce comité avec M.^{me} Chatria , pour demander des renseignements sur la conduite de son époux. Le comité décide à l'unanimité qu'on ira le réclamer sur le champ. Béhourt , un des ses membres , est chargé de cette mission délicate ; il part en voiture avec M.^{me} Chatria , Nomel et une vingtaine de camarades d'armes. Ils pénètrent dans les guichets ; on les fait monter dans une chambre où étaient des personnes qui faisaient les fonctions de juges ; ils leur remettent la délibération du comité. On les fait attendre environ trois quarts d'heure ; eh ! quels moments !

Béhourt brûlait d'impatience qu'on lui rendît son collègue , lorsque Lecomte , un des commissaires l'engage à sortir , sous un spécieux prétexte , et , par cet artifice , trouve le moyen de l'arracher à la fureur de quelques force-nés qui , en dehors , demandaient à grands cris sa tête : ils l'avaient pris pour un ecclésiastique , l'ayant vu porter ses cheveux en rond , et vêtu d'une robe de chambre camaïeu , fond blanc. Il retourne au comité , et sur ces entrefaites , les juges , si l'on peut appeler ainsi des assassins , sont appeler Chatria : il comparait devant eux : lecture faite de la délibération du comité , ils se consultent entre eux , et décident qu'il sera sur le champ mis en liberté. Lorsqu'il parut en public , et qu'on eût prononcé son nom , il fut accueilli avec des acclamations unanimes , des battements de mains , et

conduit en triomphe à son comité , et de là chez lui. Il était environ deux heures du matin ; il y avait eu déjà plusieurs personnes massacrées ; quelques-unes de ces victimes lui avaient offert leurs montres , leurs bijoux , leur argent , il avait tout refusé en leur disant : « Eh ! mes amis , suis-je plus assuré que vous de ma vie ? je touche peut-être à mon dernier moment. »

Cette même nuit , Béhourt épargna un crime à quelques forcenés de sa section , qui voulaient égorer sous ses yeux un ecclésiastique nommé *Lacrose* , attaché à la paroisse de Saint-Médard ; il avait été conduit au comité civil des Mathurins vers les 11 heures du soir ; Béhourt le présidait ; il l'interroge. Ce prêtre avait cessé toutes fonctions depuis le 1.^{er} juillet 1789 ; il avait cependant prêté le serment civique et celui de la liberté et de l'égalité ; le président , pour le sauver , imagine la ruse suivante : « N'est-ce pas vous , lui dit-il , qui avez été interdit par M. Juigné , votre archevêque , et qui avez été en procès avec lui ? » — « C'est moi , répond Lacrose qui comprend le motif de la question. » — « Quoi ! s'écrie Béhourt , en s'adressant aux spectateurs , vous voulez faire périr un brave homme qui plaide avec un archevêque ? non , il n'en sera rien. Je réponds de lui sur ma tête. » Il dit , et lui remet la clef de sa chambre , pour qu'il aille s'y reposer. Ils y rendit , accompagné des mêmes hommes qui , quelques minutes au-

paravant voulaient l'assassiner. Le lendemain , il fut conduit à la commune où il fut pleinement justifié.

Dans la nuit du 2 au 3 septembre , à une heure et demie du matin , une députation nombreuse de la section des Invalides se présente au comité civil de la section des Quatre-Nations ; elle vient lui demander *où on tierra* les Suisses , renfermés au nombre de 236 , dans les écuries du palais Bourbon. Il n'y avait pour lorsque trois membres au comité , c'étaient Monnot , Molière et Marchois. A cette demande , faite de sang-froid , les trois commissaires sont remplis d'une telle horreur , qu'ils ne peuvent proférer une seule parole. Pendant cette scène muette , une voix s'écrie : « Ces gens-là sont vendus. » A ces mots , un des commissaires frémit , et prend la parole : « Ces Suisses , dit-il , sont peut-être de grands coupables , mais faut-il souiller le nom français , en punissant des hommes qui appartiennent à une nation avec laquelle nous sommes alliés ? Non ; qu'ils soient plutôt renvoyés dans leur patrie ; elle ne manquera pas de venger sur eux la nation française. » Son énergie et la force de son raisonnement firent tant d'impression , que la députation se retira , sans répliquer un mot.

Que n'eurent point à craindre et à souffrir les Suisses , échappés au carnage du 10 août ! Un d'entre eux s'était caché dans une cheminée du

palais des Tuileries; il y avait resté trois jours, et n'avait vécu que de la pluie et de son urine. Enfin, au bout de ces trois jours, commandé par le besoin, il sort en chemise, vers les dix heures du soir, avec un petit paquet sous le bras; il est arrêté dans les Champs-Elysées par une patrouille. L'officier lui demande où il va; il répond qu'il va faire une commission à Chaillot. Sur cette réponse, l'officier le conduit au comité de la section des Tuileries. Sa figure était méconnaissable. Interrogé par un des membres du comité, sur ce qu'il est et où il va; il répond: « Je suis Suisse et soldat: j'étais de service au château le 10 août; il y a trois jours que je suis caché dans une des cheminées du palais des Tuileries; j'allais à Chaillot chez un de mes amis, lorsque la patrouille m'a arrêté. » Cet homme intéressa tellement le comité, qu'il lui fit donner les secours les plus urgents, et l'envoya, sous bonne et sûre garde, au palais Bourbon avec ses camarades. L'officier qui commandait le poste, et de qui nous tenons cette anecdote, en eut le plus grand soin. Trois jours après, cet officier, commandant le même poste, demande son ramoneur qui se présente à lui tout joyeux, et ne sachant comment lui témoigner sa reconnaissance.

Quelques jours après, on conduisit tous ces Suisses dans le réfectoire de l'Abbaye d'où on les

transféra à la Commune : et là , toutes les sections en prirent un certain nombre dont elles se chargèrent.

Le commissaire de police Lalande et les commissaires civils de la section , ne pouvant suffire à leurs fonctions , vu le grand nombre de personnes qu'il fallait entendre , furent obligés de prier plusieurs spectateurs de les seconder ; Thierry accepta cette mission , mais à peine l'eut-il connue , qu'il y renonça.

AN E C D O T E S concernant le secrétaire de M. Montmorin et autres victimes dévouées à la mort.

Si des force-nés se sont portés avec tant d'acharnement à massacrer dans les prisons , c'est qu'ils y étaient excités par les émissaires de la Commune , qui leur faisaient fournir autant de vin qu'ils voulaient , ainsi qu'il est constant par les bons qui leur étaient donnés par des commissaires , et que nous avons sous les yeux. Il eût cependant été bien facile de les faire revenir à eux , si on eût voulu employer le moindre moyen. Nous en avons la preuve dans ce qui est arrivé envers quelques détenus , qui ayant été réclamés pendant les massacres , ont été rendus. Nous allons en donner un exemple bien frappant dans

la délivrance de *Gandolphe*, secrétaire de M. Montmorin, détenu dans l'intérieur de l'Abbaye. C'est ainsi que s'exprime celui qui nous a donné cette anecdote :

« Le 4 septembre, à deux heures après midi, je traversais la rue de Bussy pour retourner chez moi; je rencontrais M. Brainville, commis du libraire Agasse; il était avec quatre chasseurs que je ne connaissais point, ainsi que le C. *Gandolphe* qu'ils allaient réclamer. L'un d'eux m'adressant la parole, me demande si je voulais les accompagner : « Oui, répondis-je, si c'est pour faire une bonne action; mais si c'est pour une mau- « vaise, non. » — « Nous allons, me dit-il, réclamer un prisonnier à l'Abbaye ». « Oh, très - vo- « lontiers, répondis-je; mais voyons, en vertu « de quel ordre. C'est, d'après un ordre du « comité de surveillance de la Mairie, et d'un « arrêté de la section de la Fontaine-de-Gre- « nelle. » Il me les communiqua. Après les avoir lus : « Marchons, ajoutai-je, marchons! « Muni de ces pièces, nous allâmes à l'Abbaye; nous traversâmes la colonne qui était formée depuis la prison jusqu'à la porte du couvent, et composée de gens armés de fusils et de sabres; et dans le nombre, nous aperçûmes des femmes, dont nous ne répéterons pas les propos. On eût dit des furies.

« Avant que d'entier à la prison, je voulus sonder les esprits, et connaître si nous réussirions dans notre mission, je me retournai devant le groupe, je levai la main pour demander la parole; il se fit le plus grand silence. De la voix la plus haute: « Messieurs, leur dis-je, nous « venons ici réclamer un citoyen vertueux, père « de six enfants, détenu sur de simples soupçons; « nous espérons que vous voudrez bien nous le « rendre. ». Oui, oui, oui, s'écrièrent plusieurs voix; mais dépêchez-vous. »—« Un instant, m'é- « criai-je; il est bon que vous sachiez par quelle « autorisation, nous vous faisons cette demande: « c'est sur un ordre du comité de surveillance de « la Mairie, et d'un arrêté de la section de la Fon- « taine-de-Grenelle, qui s'offre de vous repré- « senter ce père de famille, toutes les fois que « vous l'exigerez. » — « Bon, répond-on, vous l'aurez; mais dépêchez-vous. »

Au lieu de nous faire entrer dans la prison, on nous fit passer dans le corps-de-garde intérieur; à peine y fûmes-nous, que nous vîmes ouvrir la porte de la prison, et sortir en chemise un vénérable vieillard d'environ soixante-dix ans, que nous entendîmes nommer, de l'intérieur, l'abbé Chappe de Rastignac, suivi d'un homme en uniforme et armé d'un sabre qui demanda à voix haute si la voiture était prête. « Oui, lui répondit-on. » « Aussitôt

il donne sur la tête de ce malheureux , un coup de sabre dont il est renversé ; on le traîne dans la rue , et on l'assomme. Nous entrâmes dans la prison pour demander Gandolphe , et le guichetier à qui nous nous adressâmes , consulta le registre et ne l'y trouva point porté.
 « Il est , nous dit-il , dans l'intérieur de l'Abbaye. »
 Nous y allâmes ; en sortant , je fus arrêté par un homme de cinq pieds 8 à 10 pouces , en veste et armé d'un large cimenterre , plein de sang , qui m'ayant pris par le bras , me dit :
 « Mon camarade , vous aurez votre homme , suivez-moi ! » Il marche à notre tête avec son sabre sur l'épaule , et nous fait ouvrir un passage entre la colonne qui était très-étroite , mais craignant que sa bienveillance ne nous fût nuisible ; et ignorant l'influence qu'il pouvait avoir sur cette horde , je lui dis : « Camarade , rien ne nous presse , avançons plus doucement. »
 « Non , répondit-il , il faut vite aller. »

« Arrivé dans la cour des moines , il nous conduisit à la porte de la pièce qui servait de chambre d'arrêt ; il frappa et demanda Gandolphe qui vint sur le champ. Nous lui apprîmes l'objet de notre mission. On nous conduisit au comité civil qui tenait ses séances dans la même cour. Chemin faisant , le caporal de garde me dit : il est bienheureux , car hier on en a pris

quatre à coté de lui qui ont été tués. Arrivés au comité, nous présentâmes les pièces en vertu desquelles on le réclamait, et le comité allait nous le délivrer, lorsque le caporal de garde, levant la voix, dit qu'il ne consentirait point à l'élargissement de Gandolphe, qu'il ne sût s'il y avait contre lui un écrou, et ce qu'il portait : « Vous avez raison, lui dis-je, vous êtes dans « les principes : et je vais retourner à la prison « le chercher ; » ce que je fis, suivi de mon guide, qui ne m'abandonna point, et me fit traverser la même colonne jusqu'à la prison. Le guichetier compulsa encore une fois son registre, et n'ayant point trouvé d'écrou, il m'en donna la déclaration par écrit ; je la portai sur le champ au comité, accompagné toujours du même homme. D'après cette pièce, Gandolphe nous fut délivré, et le grand homme s'écria : « Nous avons autant de plaisir à sauver un innocent, qu'à exterminer un coupable. » Nous conduisîmes Gandolphe chez Agasse, toujours accompagnés du grand homme, auquel se joignirent une douzaine d'autres qui, pendant ce trajet, chantaient les chansons du temps. Arrivés chez Agasse, je l'engageai à les faire rafraîchir ; ce qu'il fit ; et qu'ils acceptèrent après beaucoup de sollicitations, et retournèrent après à leur poste.

Quand *Lamothe*, cet homme moins célèbre

par sa personne que par sa femme , eut reçu sa grâce et sa liberté , à la conciergerie , dans la nuit du 2 au 3 septembre , il fut ramené chez lui en triomphe par une trentaine de spectateurs de la plus horrible boucherie : en chemin on s'aperçut qu'il n'avait point de chapeau ; chacun voulut lui donner le sien ; on le força de s'arrêter pour le régaler d'un verre de liqueur ; on lui prodigua des marques d'affection qui prouvent que les cœurs de ces hommes , qu'on avait métamorphosés en tigres , était bien loin d'être fermés à la sensibilité .

Viala , l'un des grands vicaires de l'archevêque d'Albi , détenu aux carmes de la rue Vaugirard , au moment où les assassinats commençaient dans l'église , trouve le moyen de s'échapper , traverse le jardin , avant que d'être vu , grimpe sur un mur , est aperçu , poursuivi par des assassins , et perdu de vue ; il entre au premier endroit , où il croit trouver un asile ; le ciel le remet entre les mains d'une vieille femme , qui s'expose elle-même pour lui conserver la vie .

Acte III , Scène II.

Vers 145 et 167.

Soyons législateurs , mais soldats à la fois

Aux armes !

Le 9 thermidor , les représentants du peuple

n'étaient point armés ; ce ne fut qu'à l'époque de l'insurrection de quelques habitants des faubourgs, en germinal et en prairial, qu'ils se donnèrent des armes. Cette fiction poétique me paraît d'autant plus excusable, qu'elle fut réalisée par la suite.

Ibid. *Scène VII.*

Vers 200.

Il est dans les cachots des milliers d'innocents.

Différents historiens ont fait des tableaux hideux du régime intérieur des prisons, sous le règne de la terreur ; c'est un champ malheureusement si fertile, qu'ils ont encore beaucoup laissé à glaner. Aux détails qui ont déjà paru, nous allons en ajouter d'inédits, ou qui sont très-peu connus ; leur authenticité leur mérite une place dans l'histoire du temps.

Particularités concernant M.^{me} Beauharnais et la férocité d'un cordonnier allemand.

Le ci-devant comte de Beauharnais et son épouse étaient détenus à la maison d'arrêt des Carmes ; la plupart des prisonniers s'étaient cotisés pour lire le *Journal du Soir* ; c'est-là qu'ils avaient la douleur de trouver, parmi les victimes du tribunal révolutionnaire, des noms qui leur étaient chers, et particulièrement ceux de leurs com-

pagnons d'insfortune. Le jour qui vit périr l'infoutuné Beauharnais, on en sut la nouvelle dans la soirée même ; et, comme ordinairement M.^{me} Beauharnais lisait le journal, on ne voulut point, sous quelque prétexte, le lui laisser voir ; nouveau motif de curiosité : elle parvint à se le procurer. A peine eut-elle vu dans la liste fatale le nom de son mari, qu'il lui prit tout à coup un vomissement de sang si considérable, qu'elle en inonda la chambre, et resta presque inanimée.

Dans cette maison se trouvait alors Wisnick, administrateur des prisons et membre de la Commune ; plusieurs détenus vont lui faire part de la situation de cette dame, et lui témoignent combien il est urgent d'appeler un médecin. « *Quel si grand intérêt a-t-on besoin de prendre à cette femme*, répond froidement le cordonnier « *allemand (1)? Laissez-la, c'était hier le tour de son mari, demain ce sera le sien.* » C'était cinq jours avant la chute de Robespierre, qu'il tenait cela ngage.

Le monstre qui était si féroce envers les femmes, ne devait pas être moins barbare envers les hommes. Les détenus jouaient aux barres ; un d'entre eux se donne une entorse qui l'empêche pendant quelque temps de marcher ; il demande

(1) Cet administrateur était allemand et cordonnier.

du secours à ce même administrateur : « Va , lui « dit celui-ci , ce n'est point la peine de te faire « guérir. »

Le 6 thermidor , quatre jours avant son supplice , ce membre de la Commune visitait la maison d'arrêt du Plessis. Il est environné de plusieurs détenus qui se plaignent de manquer d'air , parce que les croisées ont été bouchées , et qu'on leur avait laissé très-peu de jour : « A peine pouvons- « nous respirer , lui disent-ils. » — « Patience , pa- « tience , messieurs , répond Wisnick , ce sont des « *jours de circonstance.* »

Mille traits de férocité prouvent que ni les administrateurs , ni les guichetiers , ni les porteclefs des prisons ne comptaient pour rien les souffrances ni la vie d'un détenu. Un guichetier de la même maison , qui , sur sa figure , montrait empreint la noirceur de son ame , et qui se vantait d'avoir massacré au 2 septembre , et porté le premier coup à la princesse Lamballe , se laisse tomber sur un escalier et se blesse ; il éprouve une vive souffrance et s'écrie : « A mon secours ! mes amis , « à mon secours ! » Et comme on ne venait point assez vite au gré de ses désirs , il crie encore plus fort : « Oh ! mes amis , à mon secours ! *je ne suis point un détenu.* »

Aux Carmes de la rue de Vaugirard , un couvreur étant sur le toit de la maison , du côté du jardin , avait oublié de mettre , selon l'usage , une corde avec un bâton , pour avertir du danger de

passer dessous. Un détenu allant se promener, reçoit une pierre qui tombe du haut du toit sur sa tête ; il est blessé, veut se plaindre au couvreur de son inattention. Celui-ci, qui sans doute était dans les secrets des gouvernants, lui répond en jurant : « Quel grand malheur, quand tu auras été tué ! Quelques jours de plus ou de moins, n'est-ce pas égal ? Ça aurait évité la peine de te mener à la barrière du Trône. » C'est-là qu'on faisait périr alors les victimes dévouées à l'échafaud.

Un administrateur de la Commune fit une réponse qui équivalait aux réflexions du couvreur, mais plus laconique. Un détenu très-incommodé, et qui ne pouvait se rendre au réfectoire de 200 couverts qu'à l'aide de deux camarades, sollicitait en vain, depuis huit jours, la visite d'un officier de santé ; il porte ses plaintes à cet administrateur. « Tu seras bientôt guéri, » lui répondit ce magistrat. Le ciel sauva le détenu et punit l'administrateur, le 10 thermidor.

C'était la prison des Carmes qui fournissait le plus d'aliments à la voracité de l'hydre démagogique. Le 4 thermidor, sur 80 malheureux qu'on devait traduire au tribunal révolutionnaire, 32 furent rayés de la liste, 48 y comparurent, et 3 seulement furent acquittés ; c'étaient trois individus connus sous le nom de *Moutons*. « Vive la république ! s'écrièrent-ils en rentrant dans

« les corridors ; la république est sauvée. » On crut que tous leurs camarades avaient été acquittés. L'erreur ne fut pas de longue durée.

Ces nombreuses exécutions nécessitaient d'autres tables ; à l'heure du repas, le geolier défendait au cuisinier de servir avant qu'elles ne fussent complètes. Lorsqu'on ne se rendait pas assez vite, à son gré, à la place qu'il désignait, il apostrophait avec les termes les plus grossiers ; les b..., les f... étaient les premiers mets dont il régalait le malheureux qui craignait jusqu'à la place où il allait s'asseoir.

Très-souvent ce nouveau Cerbère était noyé dans le vin. A onze heures du soir, il faisait sa ronde dans les corridors, entre deux dogues ; malheur aux détenus qui ne rentraient pas aussitôt dans leurs chambres ! Il poursuivait ceux qui lui paraissaient marcher trop lentement. « Rentrez-vous, j...f... ? Ceux qui ne rentreront pas, je les f... hors de la loi ; et vous êtes morts. »

Couteaux, ciseaux, rasoirs, canifs, épingle, on avait tout ôté aux détenus ; les fruits, le lait, le vinaigre, la tisane même pour les malades ne pouvaient entrer dans les maisons d'arrêt ; ils étaient réduits tous aux aliments de la prison, qui étaient souvent très-mauvais ; ils étaient privés de la douceur d'écrire à leur famille, à leurs amis. A la maison d'arrêt des Carmes, on avait affiché et on exécutait ri-

goureusement un arrêté manuscrit dont voici la copie littérale.

Du onze messidor, an second de la République Française.

Les administrateurs de police , au concierge de la maison d'arrêt des Carmes.

Il est expressément ordonné aux concierges des maisons d'arrêt *de ne laisser correspondre aucune personne du dehors avec les détenus.*

Toutes correspondances *verbales ou par écrits* sont défendues *sous les peines les plus sévères.*

Les concierges qui contreviendraient à *cette loi* seraient regardés comme complices.

Les lettres qui viendront du dehors seront déposées dans une boîte destinée à cet effet , *qui sera ouverte quand l'administration l'ordonnera.*

Les billets ou papiers blancs qu'enverront les détenus resteront *au greffe* : le concierge aura soin de faire les demandes que feront les détenus , et *de ne parler que des objets demandés.*
Signé *Teurlot* (1).

Nota. Les maisons d'arrêt étant sous le régime adopté par les comités de salut public et

(1) On ne sait si ce *Teurlot* est le même que celui désigné , comme patriote de Robespierre , dans le rapport de Courtois.

de sureté générale , il ne peut donc rien entrer pour lesdites maisons. Signé *Teurlot.*

Pour copie conforme à l'original resté au greffe de la maison des Carmes , le 12 messidor l'an second de la République Française. *Signé ,* Rôblatre , *concierge.*

Pour copie conforme a ladite affiche , copiée au crayon par moi , détenu aux Carmes , sous-signé ,

N.....

Les jardins et les promenades qui étaient autour des maisons d'arrêt , étaient fermés avec des planches , autour desquelles des hommes armés montaient la garde nuit et jour , et criaient pendant la nuit , huit fois au moins par heure : « *sentinelles , prenez-garde à vous !* » Si par hasard un détenu avait l'imprudence de s'approcher de trop près , de ces planches , où l'ardeur du soleil avait pratiqué des ouvertures , ces gardiens féroces , du moins quelques-uns , en profitaiient pour y introduire leurs baïonnettes et tâcher de le percer. Un prisonnier , apparemment blessé , voulut un jour se plaindre de ce jeu barbare : « La république , lui dit - on , est trop indulgente , elle nourrit des conspirateurs qui causent la rareté du pain ; ne faut - il point perdre son temps à vous garder ? La guillotine est trop douce et trop lente , etc.

C'est sans doute , par une suite de ce système ,
et pour obvier dorénavant à la lenteur du tri-
bunal révolutionnaire , qu'on creusait , quelque
temps avant la mort de Robespierre , dans chaque
bastille de Paris , des *puisards* , sous prétexte
de fosses d'aisance pour la commodité des pri-
sonniers , et la salubrité des prisons , qu'on allait ,
disait-on , déblayer . On assure que ces puisards
devaient être le tombeau de ces préputus cons-
pirateurs , qu'on voulait détruire en masse . Après
la glacière d'Avignon , et les noyades de Nantes ,
que manquait-il d'aussi atroce à inventer ? des
puisards !

Fin des Notes.

DIALOGUE.

ROBESPIERRE ET CROMWEL.(1)

C R O M W E L.

LOIN d'ici, malheureux ! ta présence me fait horreur ; tu as osé me prendre pour modèle, et tu n'avais aucun talent politique, ni militaire ! Mais quoi ! tu régnais ; ton trône était défendu par un rempart de sang, et tu t'es laissé traîner à l'échafaud !

R O B E S P I E R R E.

Ma mort, il est vrai, m'étonne moi-même ; à la tête d'un parti dominant par la force et la terreur, j'étais loin de prévoir ma chute si prochaine ; le peuple m'était dévoué ; le peuple m'a trompé, délaissé, sacrifié.

C R O M W E L.

Tu l'avais séduit ; il s'est vengé.

R O B E S P I E R R E.

Moi, séducteur ! et c'est toi qui me donnes ce titre ! toi, le plus fourbe de tous les hommes ! Que n'as-tu point fait pour arriver au

(1) On trouve chez le même libraire, *Précis historique sur Cromwel*, in-8°.

but, que se proposait ton ambition ? quels ouvrages n'as-tu point publiés pour exciter une division utile à tes projets ? Tantôt prêtre, tantôt militaire, et toujours factieux, ici tu écrivais contre le roi et toute la cour, là contre les deux chambres du parlement, et les sectes opposées à l'épiscopat et à la royauté ; c'est ainsi que tu ne cessais d'animer les partis les uns contre les autres, que tu feignais de les favoriser tous, pour les tromper tous, en montrant de l'enthousiasme avec les fanatiques, de l'austérité avec les presbytériens, ne persécutant ni les anglicans, ni les catholiques, et te moquant d'eux avec les déistes.

C R O M W E L.

J'ai pu, pour le bien public, me permettre quelques ruses politiques ; mais du moins je n'assassinai personne.

R O B E S P I E R R E.

Ta froide barbarie n'en était que plus atroce ; quand tu fus envoyé pour punir les universités de Cambridge et d'Oxford, atteintes de royalisme, jusqu'où ne s'étendit point ta féroceité ! Le sacrilége fut le moindre de tes crimes ; à ta voix, tes soldats firent des cravates avec des surplis, et des housses à leurs chevaux avec

des ornements d'église ; les salles et les chapelles servirent d'écurie , les statues de Charles et des saints eurent le nez et les oreilles coupées ; les professeurs furent brutalement châtiés, et quelques-uns assommés à coups de bâton. Tu me reproches le vandalisme et la persécution des savants ! et toi tu fis brûler dans une seule matinée la bibliothéque d'Oxford , composée de plus de quarante mille volumes , dont le rassemblement avait coûté plusieurs siècles de recherches.

C R O M W E L.

Ces fautes , je l'avoue , auraient terni ma gloire , si je n'avais partout ailleurs prouvé mon respect pour les arts , et ma modération envers les différentes sectes. Mais quoi ! oserais - tu comparer ta carrière révolutionnaire avec la mienne ? Proclamé généralissime , après la démission de Fairfax , je défis dans la province de Galles , le duc de Buckingham ; je tuai de ma main son frère et plusieurs autres officiers. Revenu triomphant à Londres , je fus annoncé en chaire par les ministres des différents cultes , comme l'ange tutélaire des Anglais , l'ange exterminateur de leurs ennemis. Le temps était venu , disaient-ils , où l'œuvre du Seigneur allait s'accomplir. En effet Charles I.^{er} ne tarda

point à recevoir le prix de ses trahisons. Mais, pour traîner ce prince à l'échafaud, il fallait avoir vaincu son armée déjà triomphante, avoir montré autant de bravoure que de prudence, avoir mis à profit chaque moment; un moment perdu aurait entraîné ma chute, aussi que ne fis-je point dans un combat décisif près d'Yorck? Blessé au bras d'un coup de pistolet, je n'attendis point qu'on eût mis le premier appareil à ma plaie; je retournai comme un éclair au champ de bataille, que le général *Manchester* allait abandonner à l'ennemi; je ralliai pendant la nuit plus de douze mille hommes, leur parlai au nom du ciel, recommençai le combat au point du jour, arrachai la victoire à l'armée royale complètement battue. C'est ainsi que je me suis montré digne, sinon de l'estime, du moins de l'admiration générale, et de la confiance entière de mon parti. Et toi, quelles furent les bases du monstrueux édifice de ta grandeur? des lois de sang, des listes de proscription, le massacre de tout ce que ton pays offrait de savant, de riche, de vertueux, de patriote.

R O B E S P I E R R E.

Arrête! apprends que le patriotisme n'eut jamais un plus chaud défenseur, apprends ce que toute la terre ignore, que je ne quittai le

comité de salut public quelque temps ayant la funeste époque du 9 thermidor, que parce qu'on y votait surtout la mort des fondateurs de la liberté. Je respectai toujours le sang de l'innocence.

C R O M W E L.

Et tu fis cependant périr une jeune beauté,
pour avoir osé te regarder.

R O B E S P I E R R E.

Peut-être ai-je montré dans cette circonstance un peu trop de sévérité ; mais l'exemple de Corday m'avait instruit.

C R O M W E L.

C'est le mien qui devait t'instruire. Quand Lucrèce Greinwil, pour me punir d'avoir ôté la vie au duc de Buckingham, son amant, eut tiré contre moi un coup de pistolet, qui n'atteignit que le cheval de mon fils ; quand à ce crime, elle joignit dans ses discours menaçants, l'orgueil de l'avoir commis, quand le peuple voulut mettre le feu à la maison qu'elle habitait, quelle fut ma conduite ? « *Ce n'est rien*, m'écriai-je, *ce n'est que l'empportement d'une folle.* » Une simple réclusion fut le prix de ce trait de folie.

A t'entendre, tu fus le plus modéré des hommes, et néanmoins il n'est pas un trait remarquable de ta vie, qui ne soit souillé par quelque acte arbitraire et tyrannique; plus d'une fois tu m'as reproché la journée mémorable du 31 mai; dis-moi, lorsque le parlement ne voulut point partager l'infamie du procès que toi seul intentais à Charles I.^{er}, ne fis-tu point, de ta propre autorité, jeter dans les cachots quarante de ses membres? Après l'assassinat de ce prince, au retour de ta fameuse campagne d'Écosse, n'osas-tu point casser ce parlement, en proscrire les députés, fermer toi-même la chambre de l'assemblée, et de ta main écrire au dessus de la porte, « *chambre à louer?* » Lorsqu'enfin ce parlement voulut mettre un frein à ta tyrannie, et t'ôter le titre de protecteur, dont tu avais si cruellement abusé, n'entras-tu point dans la salle des communes, en leur disant d'un ton de forcené. « *J'ai appris que vous avez résolu de m'ôter les lettres de protecteur, les roilà! je serai bien aise de savoir s'il se trouvera parmi vous quelqu'un assez hardi pour les prendre?* » Ce n'était point assez que de braver un corps respectable, légalement constitué; après avoir exigé de tous ses mem-

bres le serment d'obéissance et de fidélité au protecteur, ne te vit-on pas sceller ton despotisme par le renvoi de ces magistrats, et par la cassation du Parlement ?

C R O M W E L.

Que prouve cette conduite de ma part ? que j'avais du caractère, que je savais maintenir le pouvoir, que le peuple m'avait confié, que je ne prenais point de demi-mesures, que je n'avais pas besoin, comme toi, de conspirations factices, d'insurrections de commandé, pour me débarrasser de tous ceux qui me portaient ombrage. De bonne-foi, à quoi t'a servi ta journée tant vantée du 31 mai ? à montrer ta haine, ta pusillanimité, tes craintes. Est-il un seul représentant, que tu ayes osé attaquer en face ? Lorsque tu accusais un de tes collègues, avais-tu le courage d'attendre sa réponse, ou plutôt l'accuser n'était-ce point l'assassiner ? avait-il le droit de parler même devant ses juges ? n'avais-tu point fait décréter jusqu'à son silence ? Tu fus, il est vrai, l'un des plus violents orateurs jacobins, l'un des plus mortels ennemis de Louis XVI, mais seulement en discours, en pamphlets ; comme, si pour usurper un trône, il suffisait de parler et d'écrire, comme s'il ne fallait point à ce levier politique joindre

tour-à-tour la ruse et l'audace. Tu répandis, il est vrai, pendant quelque temps, une terreur utile à tes projets ; mais la terreur est l'ame de la faiblesse ; elle ne donne que des succès momentanées ; ceux de l'adresse jointe à la valeur sont de tous les temps ; Louis XVI avait pris la fuite ? Eh bien ! au lieu de te déchaîner contre son évasion, tu devais la favoriser. Charles s'était échappé du château d'Olembi, où je l'avais fait enfermer ; il s'était réfugié dans l'île de Wight, d'où je le fis enlever de ma propre autorité par ceux mêmes, qui avaient feint de lui prêter un asile aux châteaux de Harts, de Carisbrac, et de Windsor ; en bon politique, j'avais donné secrètement les mains à cette évaison, afin de publier aussitôt que le roi ne prenait la fuite, que pour perdre l'état en rallumant par sa présence les fureurs de la guerre civile ; stratagème qui fut couronné d'un entier succès ; va, tes plus brillantes phrases ne valent pas la plus obscure de mes actions.

R O B E S P I E R R E.

Je ne puis me dissimuler l'avantage de ta politique sur la mienne ; cependant il serait injuste de réduire au simple mérite de quelques phrases toute l'étendue d'un système, profondément, et j'ose dire, heureusement combiné. Ce n'est

point par des mots seulement qu'on parvient à subjuger vingt millions d'hommes, qu'on détruit une monarchie de quatorze siècles; les armes à la main, je n'eusse fait que t'imiter, et partager ton opprobre; j'eus recours à des moyens plus pacifiques et plus nobles. On perdra le souvenir de tes campagnes, et la postérité la plus reculée vantera l'institution de la fête de l'Être suprême, dans un temps où l'on avait perdu toute idée de morale et de religion.

C R O M W E L.

Mais cette fête même, où dit-on, tu essayas la couronne, à quoi servit - elle, si ce n'est à précipiter ta chute? Le 9 thermidor, dans le moment décisif, que fis-tu pour déjouer tes ennemis? Après avoir longtemps et vainement sollicité la parole, tu demandas la mort! lâche! il fallait la donner. Dans un combat, où les royalistes avaient tout mis en usage pour s'emparer de ma personne, je les bravai tous, j'en tuai douze de ma main; le reste ne m'échappa qu'en prenant la fuite.

R O B E S P I E R R E.

L'usurpation de la couronne, et la durée d'un règne assez florissant, furent, je le sais, le prix de ton hypocrisie et de ta valeur; mais

tu n'en fus pas plus heureux; ta vie n'était qu'une mort continuelle. Tourmenté sans cesse par la crainte d'être assassiné pendant la nuit, tu fis construire un grand nombre de chambres dans l'appartement du palais de Witehall, qui regarde la Tamise; chaque chambre avait une trappe par laquelle on pouvait descendre à une petite porte, qui donnait sur la rivière; c'était-là que tu te retirais tous les soirs, tu n'amenaïs personne avec toi pour te déshabiller, et jamais tu ne couchais deux fois dans la même chambre.

C R O M W E L.

Que prouvent ces mesures, si ce n'est une sage prévoyance, nécessaire à quiconque veut régner? En ai-je moins fini paisiblement ma carrière? et toi, lâche, où as-tu rendu ton dernier soupir?

R O B E S P I E R R E.

Tu me reproches mon supplice! eh! n'as-tu point aussi reçu le prix de ton régicide? Y a-t-il entre nos châtiments d'autre différence que celle de quelques jours de retard? Ton cadavre, enterré dans le tombeau des rois avec tant de magnificence, ne fut-il point exhumé au commencement du règne de Charles II, traîné

sur la cliae , pendu et enseveli au pied d'un gibet ? ta mémoire n'est-elle point en horreur à la nation Anglaise , à toutes les nations ? ton nom n'est-il point placé le premier sur la liste des parricides ? Va , tu ne fus qu'un usurpateur plus adroit , mais non moins criminel , non moins couvert de l'exécration de tous les siècles.

C R O M W E L.

Vil déclamateur ! jusque dans les enfers , ta langue vomit la calomnie ; un mot suffit pour te confondre et te couvrir d'opprobre ; regarde l'Angleterre sous mon règne , et la France sous ta tyrannie.

DIALOGUE.

D R A C O N E T C O U T H O N .

D R A C O N .

O S E Z - vous comparer vos lois aux miennes ? Il est vrai que je ne favorisai jamais personne , mais je me fis , avant tout , un devoir d'allier la justice et la sévérité .

C O U T H O N .

Quoi ! n'a-t-on pas dit que vos lois avaient été écrites avec du sang ? Que peut-on dire de plus de celles que j'ai proposées ? Observez bien que vous étiez législateur absolu , et que nous , simples représentants du peuple , nous n'avions que le droit d'émettre nos opinions .

D R A C O N .

Même , quand vous étiez membre du comité de salut public , ou plutôt , d'un triumvirat mille fois plus atroce que ceux de Rome , ne sait-on pas que vous avez gouverné , tyrannisé la France , au mépris de toutes les lois ? N'avons-nous pas ici des milliers de victimes qui vous regardent comme

leur bourreau? n'est-ce point vous qui le premier avez entraîné la représentation nationale en proposant et faisant décréter l'arrestation de plusieurs de vos collègues.

C O U T H O N.

Vous me faites reproche, vous qui, pour les moindres fautes, aviez porté la peine de mort!

D R A C O N.

Il est vrai ; les plus petites transgressions m'ont paru mériter ce châtiment ; et je n'ai pu trouver d'autre punition pour les plus grandes ; mais tous les délits avaient été prévus par mes lois, ainsi que la peine qu'on devait leur infliger ; et vous, bien souvent, vous avez fait le contraire ; vous avez imaginé le châtiment des délits qu'aucune loi n'avait prévus, et qui ne pouvaient être considérés comme tels, que d'après les passions des différents partis.

C O U T H O N.

Vous avez médité, publié vos lois dans un temps de paix : vous connaissiez le penchant, la conduite, les mœurs de chacun de vos concitoyens ; mais nous, entourés de conspirateurs également astucieux et féroces ; nous, forcés de lutter sans cesse contre les attentats et même les bienfaits

d'une cour ennemie et perfide , nous , continuellement exposés aux trahisons de nos propres collègues , pouvions-nous prévoir tous les délits , ou faute de cette formalité , leur accorder une impunité liberticide ? Fallait-il absoudre Capet , parce que sa trahison et la manière de la punir n'avaient point été prévues dans le code pénal ? Cette sévérité si nécessaire dans une république naissante , osez-vous la condamner , vous qui faites indignement périr l'indigent accusé d'avoir volé seulement un chou , et l'homme à qui sa fortune héréditaire ou les fruits de son industrie avaient permis de passer le reste de ses jours dans l'oisiveté ?

D R A C O N .

Vous n'aviez garde d'imiter ma rigueur à cet égard ; les voleurs et les gens oisifs vous étaient trop précieux .

C O U T H O N .

Je vois bien que vous avez été induit en erreur par quelque habitué du château , par quelque girondin : mais sur quel fondement me faites-vous une imputation si grave et si calomnieuse ?

D R A C O N .

N'étiez-vous pas l'un des créateurs des comités révolutionnaires ? vous savez , et les tribunaux

et les galères ont vu depuis de quels hommes ils étaient composés. N'étiez-vous pas le plus zélé protecteur de ces hommes oisifs, dont l'unique occupation était de remplir les tribunes des sociétés prétendues populaires, et de la convention nationale, pour y influencer vos délibérations, ou de se trouver sur le passage des victimes qu'on menait à l'échafaud, pour applaudir à leur supplice, et à la féroce du tribunal révolutionnaire ? n'est-ce pas là cette poignée de factieux soudoyés, que vous osiez nommer le peuple, que vous faisiez mouvoir et parler à votre gré ? Je portai des lois un peu trop sévères peut-être ; mais on les connaissait, on se mettait à l'abri de leurs châtiments. Sous votre règne, qui pouvait un moment répondre de sa vie ? Ce que vous aviez regardé la veille comme une vertu, n'était-il pas regardé le lendemain comme un crime ? Eh ! ne faisiez-vous pas des lois pénales, à mesure que vous vouliez les appliquer à quelqu'un dont les talents ou les vertus vous portaient ombrage ?

C O U T H O N.

Vous étiez archonte, Dracon.

D R A C O N.

J'étais juste ; c'est le premier devoir du législateur.

(170)

C O U T H O N .

Cependant votre mort a prouvé combien les Athéniens étaient las de vous et de vos lois. Solon les a toutes abrogées, excepté celles qui regardaient les meurtres.

D R A C O N .

Comme vous empoisonnez sans cesse les actions les plus simples et les plus honorables! vous croyez être encore à la tribune des jacobins; ma mort fut aussi triste que glorieuse. Ayant paru sur le théâtre d'Athènes, le peuple m'applaudit avec des acclamations réitérées, et me jeta une si grande quantité de robes et de bonnets, selon la coutume de ce temps-là, que je fus étouffé sous les marques d'estime que je reçus. Est-ce ainsi que vous avez terminé votre carrière?

C O U T H O N .

Non; j'ai péri la victime de ce même peuple qui faignait de m'idolâtrer.

D R A C O N .

C'est le sort de tous les tyrans.

DIALOGUE.

S A I N T - J U S T et M A C H I A V E L.

M A C H I A V E L.

QUELQUE éloge qu'on ait fait de votre esprit, mon cher élève, je trouve que vous n'en avez guère montré, tant que vous avez tenu les rênes du gouvernement; vous avez composé d'ingénieux rapports; vous avez fait livrer au tribunal révolutionnaire, ou plutôt périr sur l'échafaud vos ennemis personnels; en un mot, vous avez trop parlé, et vous n'avez assez agi.

S A I N T - J U S T.

Vous dites vrai; entraîné par le génie révolutionnaire, j'ai suivi la fougue de mon imagination; j'ai ambitionné les honneurs de la tribune, et j'ai cru, qu'à l'exemple de Mirabeau, il suffisait d'y tonner pour être un grand homme, et réussir dans tous ses projets. Le jour même de ma chute, j'avais commencé le discours le plus énergique, le plus propre à démasquer les intrigants.

Il fallait les assassiner ou les empoisonner ; vous avez préféré, je ne sais quelle terreur, quel tribunal qui vous a vous-mêmes condamnés à votre tour ; après les journées de la glacière, des 2 et 3 septembre, je pensais que vos révolutionnairesacheveraient de purger la France de tous les ennemis de la liberté : ils ont retrogradé ; ils ont établi des formes judiciaires, lorsqu'il ne fallait qu'agir révolutionnairement.

S A I N T - J U S T.

C'était aussi le sentiment des chauds jacobins ; mais nous avons voulu allier la justice avec la nécessité des châtiments. La fraternité que nous avions choisie pour devise, nous imposait la loi d'être humains ou du moins impartiaux ; l'institution du tribunal révolutionnaire me parut devoir répondre à tout reproche d'injustice et de sévérité ; la loi seule y prononçait le châtiment des criminels de l'èse-nation.

M A C H I A V E L.

Et comment s'est-il fait qu'on n'ait traduit devant ce tribunal que les hommes les plus vertueux, les plus irréprochables ? que vous ayez laissé subsister tant de vrais conspirateurs, tant de scélérats couverts du masque du patriotisme,

qui vivent encore? A quoi vous ont servi vos échafauds, si ce n'est à vous déshonorer, à vous faire abhorrer, et périr?

S A I N T - J U S T.

Nous avons cependant immolé Danton, Camille et les chefs du fédéralisme.

M A C H I A V E L.

C'étaient ceux-là qu'il fallait conserver; par cet acte arbitraire et tyrannique, vous avez formé une scission dans le parti populaire; de-là sont venus les girondins et les montagnards, et, pour comble de maux, les vendéens qui ont égorgé les uns et les autres. Tant que les patriotes n'ont eu qu'un point de ralliement, ils ont triomphé: témoins le 14 juillet, le 20 juin, le 10 août; mais une fois qu'ils ont été divisés par la fatale journée du 31 mai, où l'on a grossièrement porté la main sur des représentants inviolables, on a vu les amis de la liberté se combattre, s'entr'égorger, et rendre ainsi l'espérance aux ennemis de la révolution. Bon dieu! que vous étiez petits en politique! vous aviez juré d'exterminer jusqu'au dernier des rois, et vous vous amusiez à rassembler de belles phrases pour décimer la convention, et sacrifier jusqu'à vos partisans!

(174)

S A I N T - J U S T.

C'est pourtant avec ces phrases que nous sommes parvenus à conduire Capet à l'échafaud.

M A C H I A V E L.

Voilà votre plus grande faute.

S A I N T - J U S T.

Quoi ! nous avions reçu de nos commettants l'ordre exprès de le juger ; pouvions-nous nous dispenser d'accomplir leur volonté ?

M A C H I A V E L.

Quand je vous ai vu passer trois mois à discuter cette misérable affaire , prononcer de longs discours pour ou contre des formes relatives à ce jugement, donner des défenseurs à un homme que vous disiez vous-mêmes avoir été surpris *les mains dans le sang* , j'ai prévu votre perte.

S A I N T - J U S T.

Que fallait-il donc faire ?

M A C H I A V E L.

L'empoisonner , faire arrêter et mourir sur le champ un de ses favoris à qui vous auriez attribué ce crime.

S A I N T - J U S T.

Ah ! grand homme , que n'étiez-vous un des

membres de notre convention? Robespierre vous eût donné la moitié de la France, pour apprendre à gouverner l'autre moitié.

M A C H I A V E L.

Robespierre, si j'eusse été législateur, n'eût point vécu vingt-quatre heures; c'était l'homme le plus ambitieux, le plus sot, et, par conséquent, le plus dangereux; il ne pouvait que faire du mal, sans faire aucun bien. Ou *César ou rien*, disait mon César Borgia; mais, vous autres, vous avez cru qu'il suffisait de porter un décret, d'armer légalement des assassins, et de rester cachés derrière la toile; ce n'est pas ainsi qu'on peut conserver un pouvoir usurpé.

DIALOGUE.

CALIGULA, NÉRON, MARAT.

NÉRON.

Qui l'eût dit, cher Caligula, qu'après dix-huit siècles de repos, la nature produirait un homme capable de nous imiter et même de nous surpasser; que cet homme, né de la fange populaire, sans aucune autre puissance que son audace, parviendrait à changer la face d'un grand empire? le voilà; il se promène seul: tout le fuit; c'est à nous seuls qu'il appartient de l'aborder.

CALIGULA.

Mon cœur tressaille de joie à son aspect; il est encore tout couvert de sang.— Soyez le bien venu, cher et digne ami du peuple; votre présence est pour nous le plus doux présent de la divinité. Le récit de vos prouesses était notre unique consolation. Aujourd'hui que nous vous possédons, nous pourrons au moins former un triumvirat agréable et salutaire. Mais quelle douleur est peinte sur votre visage! d'où viennent ce silence et ces profonds soupirs?

M A R A T.

J'ai laissé la France en proie aux factieux ; ils ont gâté tout mon ouvrage. Après tant de travaux, au moment de régner, j'ai péri de la main d'une femme ! une femme a tout perdu ! Heureux mortels ! vous avez accompli vos destinées, et votre vie est devenue la leçon des rois.

N É R O N.

Qu'avons-nous fait de plus que toi ? Est-il aucun trait dans notre histoire qu'on puisse comparer à tes septembrisations ?

M A R A T.

Ce n'est pas à moi seul qu'il faut attribuer la gloire de ces expéditions mémorables ; il est encore plusieurs de mes collègues vivants qui me la disputent. Je fus, il est vrai, l'un des auteurs de ces journées, je me félicite d'avoir purgé la France de ses ennemis, et surtout de n'avoir point commis, ainsi que tant d'autres, des assassinats inutiles, pour le seul plaisir de les commettre.

C A L I G U L A.

Est-ce à moi que ce discours s'adresse ? sais-tu bien que je suis empereur, et par-dessus tout, dieu !

Dieu, toi ! à peu près comme ton cheval, que tu fis pontife et que tu voulais faire consul. Qui pourrait fidellement retracer tes extravagances ? penses-tu qu'on ait oublié qu'après avoir couvert l'Océan des vaisseaux de l'empire romain, après avoir fait ranger tes soldats en bataille sur le rivage, vers Sangate, au lieu de lauriers qu'ils s'attendaient à moissonner, tu leur donnas ordre de n'amasser que des coquillages ; que tout le fruit de cette expédition fut l'enlèvement des hommes les mieux faits des provinces gauloises ? Que dirai-je de tes atrocités ? Ce n'était point assez de souiller ton caractère par d'infâmes débauches, d'enlever, d'épouser, de répudier des femmes assez malheureuses pour avoir partagé l'opprobre de ta couche ; tu as signalé ton règne par la même conduite qui avait fait abhorrer ton prédécesseur. Ici, tu commences tes assassinats par la mort du jeune Tibère, qui devait partager avec toi la souveraine puissance, et que tu adoptas pour ton fils, afin de pouvoir disposer de sa vie, selon l'autorité cruelle que la loi donnait aux pères ; là, tu fais mourir d'une manière atroce une immense quantité de Romains, dans les spectacles publics ; c'étaient surtout les personnes opulentes qui les premières

payaient de leurs têtes et de leurs biens , tes folles dépenses.

C A L I G U L A .

Il te sied bien de me reprocher quelques faibles secours que j'ai puisés dans le superflu des riches , toi qui n'as cessé de dénoncer , de poursuivre , de faire égorger quiconque jouissait de la plus modique fortune .

M A R A T .

C'était du moins pour un but louable , pour le bien général ; environné d'ennemis du peuple , qui , la bourse à la main , marchandaient de toutes parts la contre-révolution , j'ai dû mettre au grand jour leurs manœuvres insidieuses , et demander un meilleur emploi de leurs richesses ; mais pourquoi as-tu fait mourir , et pourquoi as-tu dépouillé de leurs biens les plus riches habitants des Gaules , pour remplacer les sommes immenses que tu prétendais avoir perdues au jeu ? Mais , que dis-je ! à quel usage as-tu sacré l'héritage usurpé de tant de Romains que tu as privés du jour ? A la construction d'un pont sur la mer , projet bizarre qui prouve que la nature l'avait fait naître afin de montrer au monde jusqu'à quel point un despote peut porter l'extra-vagance et la folie . Si du moins tu avais racheté tes défauts par quelques vertus !

(180)

N É R O N.

Comme moi, par exemple.

M A R A T.

Tu ne vaux pas mieux que Caligula.

N É R O N.

Moi ! vous n'avez donc jamais lu mon histoire ! vous ignorez que pendant les six premières années de mon règne , je gouvernai l'empire en très-bon prince ; que je ne laissai passer aucune occasion de témoigner ma libéralité , ma clémence ; que je soulageai le peuple par la suppression ou la diminution des impôts ; qu'un jour , lorsqu'on me présentait à signer la sentence d'un condamné à mort , je proférai ces mots touchants , et qui vraiment partaient du fond de mon ame : *Je voudrais ne savoir pas écrire.* Vous ignorez que le sénat me rendant graces de la sagesse de mon gouvernement , je lui répondis modestement : *Il en sera temps , lorsque je l'aurai mérité.*

M A R A T.

Et vous l'avez sans doute mérité dans la suite ?

N É R O N.

J'avoue que je ne continuai pas comme j'avais commencé.

M A R A T.

Des historiens modérés qui ne connaissent point la difficulté de régner , t'ont reproché d'innombrables assassinats , les meurtres de ton frère, de ta mère , de tes précepteurs , de tes meilleurs amis ; pour moi , bien loin de te faire un crime de tes actes de sévérité , je les regarde comme nécessaires pour le maintien d'une puissance absolue ; j'aurais cependant désiré que tu n'eusses jamais imaginé ces misérables soupapes dont s'est servi depuis l'infortuné Carrier , et qui ont imprimé une tache à sa mémoire. Il faut avoir le courage de tuer un homme en face ; mais ce que je ne pardonnerai jamais à Néron , c'est d'avoir dégradé sa dignité d'empereur , en devenant histrion , rivalisant sur les théâtres avec les acteurs et les musiciens , et jouant publiquement comme un acteur ordinaire.

N É R O N.

Ce n'était là qu'un amusement bien innocent.

M A R A T.

Je ne pardonnerai jamais à Néron d'avoir renoncé à la dignité de l'homme pour s'habiller en femme , et se marier en cérémonie avec l'infâme Pythagore , et depuis en secondes noces , avec un de ses affranchis , d'être devenu par un retour

à son premier sexe, l'époux de Sporus, jeune homme qu'il fit mutiler pour lui donner un air de femme.

N E R O N.

Plaisanterie, enfantillage !

M A R A T.

Enfantillage ! te souvient-il de ce qu'on dit hautement, lorsque tu portas l'extravagance jusqu'à paraître en public avec cet eunuque, revêtu des ornements d'impératrice ? « *Le monde eût été bienheureux, si le père de ce monstre n'eût jamais eu que de pareilles femmes !* » C'était aussi par enfantillage que tu fis mettre le feu aux quatre coins de Rome, incendie qui dura neuf jours et consuma dix quartiers de cette cité déplorable et les plus beaux monuments de l'antiquité ? Que faisais-tu durant cet embrasement ? monté sur une tour élevée, tu jouissais des fruits de ta barbarie ; et pour ajouter l'insulte à la cruauté, tu récitas un poème sur l'embrasement de Troie.

N E R O N.

Je ne fus jamais convaincu d'avoir été l'auteur de cet accident qui, d'ailleurs, me procura la gloire de rebâtir Rome, de l'embellir, d'agrandir les places, d'environner les quartiers de portiques superbes, et de me faire construire pour

moi un palais magnifique , tout brillant d'or et d'argent , de marbre , d'albâtre , de jaspe et de pierres précieuses .

M A R A T .

Voilà comme les grands coupables prétendent racheter leurs crimes . Quand Rome entière t'accusait , accablé du fardeau de la haine que t'attirait une si épouvantable action , tu la rejetas sur des innocents , sur les chrétiens ; c'est alors que ces infortunés devinrent l'objet de tes persécuti-
tions . Non content de les égorgeler dans Rome , tu les poursuivis partout ; partout tes édits de sang leur ôtaient leur liberté , leurs biens , leur existence . Que dis-je ? tu imaginas un nouveau genre de supplice : tu faisais enduire de cire et d'autres matières combustibles tous les chrétiens qu'on découvrait , et tu les faisais brûler pendant la nuit , disant *que cela servirait de flambeaux* . Il ne te manquait plus que de former le vœu de Caligula , que les Romains n'eussent qu'une tête , pour l'abattre d'un seul et même coup .

N. E. R. O. N.

Homme injuste et méchant ! si tu t'élèves contre mes fautes , du moins devrais-tu parler de mes remords .

M A R A T .

Tes remords ! je ne fais cas des remords qu'au-

tant qu'ils servent à rendre plus sage ; ceux que tu as éprouvés , ne t'ont rendu que plus féroce.

C A L I G U L A.

Laissons-là cet incendiaire : il parle comme il écrit ; homme de boue , tu n'as rien tant à cœur que de poursuivre et de flétrir les têtes couronnées , que de calomnier les grands hommes.

M A R A T.

Je perds donc mon temps avec vous ; la postérité vous a jugés ; il est impossible de rien ajouter à l'exécration que vos crimes vous ont justement attirée.

N É R O N.

Quoi ! c'est Marat qui nous traite de la sorte ! le plus abject , le plus cruel , le plus exécré de tous les hommes ! Bourreau de vingt-cinq millions de Français , de quel front oses-tu nous rappeler nos erreurs ? tes crimes n'ont-ils pas surpassé les nôtres ? Tu me reproches l'incendie de Rome , et toi , par tes écrits , n'as-tu point incendié tout l'univers ? Si je brûlai Rome , je la fis rebâtrir plus magnifique. As-tu réparé le moindre de tes attentats ? Tu reproches à Caligula d'avoir briqué l'encens des Dieux ! et toi , n'as-tu point fait décerner les honneurs divins à des monstres

tels que toi, pour les obtenir toi-même à ton tour; tu renoncerais, disais-tu aux honneurs du Panthéon, si tu devais y être placé à côté de Bailly ou de Lafayette, et tu n'as point rougi de t'y trouver à côté de Voltaire, le flatteur des rois, qui ne valait pas mieux que le savant magistrat que tu as si injustement persécuté? Tu n'as pas joui longtemps, il est vrai, d'une apothéose que t'avait destinée ta faction dont tu étais le père; et le sénat français s'est empressé de te remettre à ta place. Si Louis XVI eût eu notre fermeté, tu n'aurais point écrit deux feuilles périodiques.

M A R A T.

Si dans Rome, il eût existé un homme tel que moi, vous n'auriez point vécu deux minutes.

T O U J A U

On a dans toute la France, et ce depuis longtemps, une grande haine et une grande envie de l'Angleterre. Celle-ci a été éveillée par l'opposition de l'Angleterre à l'Amérique, et par l'opposition de l'Angleterre à la France.

S A T I R

On a dans toute la France, et ce depuis longtemps, une grande haine et une grande envie de l'Angleterre. Celle-ci a été éveillée par l'opposition de l'Angleterre à l'Amérique, et par l'opposition de l'Angleterre à la France.

DIALOGUE.
HENRIOT et RIENZI.

RIENZI.

Voici le chef fameux de la force armée parisienne, ce démagogue aussi sot que méchant. C'est un personnage curieux à voir; approchons! Illustre général.

HENRIOT.

Illustre! nous sommes tous égaux; la naissance n'est rien.

RIENZI.

Digne chef des sans-culottes français, salut!

HENRIOT.

Qui es-tu, pour m'apostropher ainsi? Je ne te connais point. Etais-tu à la journée du Champ-de-Mars, du 10 août, du 31 mai?

RIENZI.

Non; mais d'autres journées m'ont rendu recommandable dans l'histoire; tu n'as régné que sur Paris, et moi j'ai régné sur Rome et sur l'Italie entière.

(187)

H E N R I O T.

Serais-tu le grand César? de tous les empereurs de Rome, je n'aime que ce républicain.

R I E N Z I.

César républicain! à peu près comme les sans-culottes français. Non, mon ami, je ne suis point César; je suis Rienzi, né, comme toi, dans l'obscurité, mais avec des sentiments bien différents, peu conformes à la bassesse de ma naissance.

H E N R I O T.

Rienzi! jamais je n'entendis prononcer ce nom.

R I E N Z I.

Tu n'allais donc pas au spectacle à Paris? on y a représenté, une seule fois, il est vrai, une tragédie qui portait mon nom.

H E N R I O T.

J'ai entendu parler de Mutius Sœvola, des Thermes de Julien, de Luxembourg, de Brütus dont diverses sections ont pris les noms; mais le tien m'est parfaitement inconnu.

R I E N Z I.

Il est cependant dans le dictionnaire des grands hommes.

HENRIO T.

Des grands hommes ! il n'en a point existé avant nous. La France n'était composée que de tyrans et d'esclaves ; aussi j'ai fortement émis mon opinion tendante à brûler toutes les bibliothèques , tous les livres , comme un ramassis de mensonges , d'absurdités et d'inepties.

RIENZI.

Vous étiez donc un incendiaire , M. le général ?

HENRIO T.

Eh ! qu'étais-tu toi-même , pour m'apostropher de la sorte ?

RIENZI.

J'étais le protecteur des arts et libérateur de l'Italie ; la lecture des chef-d'œuvres de l'ancienne Rome , m'avait donné un goût extrême pour la liberté républicaine. Je fus député par les Romains vers Clément VI , à Avignon , pour engager ce pape à revenir à Rome.

HENRIO T.

Tu étais républicain , et tu parlais à un pape !

RIENZI.

J'avais pour compagnon l'illustre Pétrarque.

(189)

H E N R I O T .

Etait-ce un bon sans-culotte ?

R I E N Z I .

Non ; c'était un excellent citoyen ; il présenta au pontife un beau poème latin ; et moi, je lui fis une harangue dans laquelle je désignais Rome privée de ses deux yeux , le pontificat et l'empire.

H E N R I O T .

Haranguer un pape ! je l'aurais fait guillotiner.

R I E N Z I .

J'étais un peu plus adroit ; j'avais prévu le refus du pape , et je ne me trompai point ; mais il me fallait un véhicule pour arriver au terme de mes desirs : je saisissis le moment favorable. De retour à Rome , je forme le projet de m'en rendre maître ; je me fais décerner par le peuple le gouvernement de la ville et le titre de *tribun* ; je fais crier dans les rues de Rome , au son des trompettes , que chacun eût à se trouver , sans armes , la nuit du 19 mai 1347 , dans l'église du château *Saint-Ange*.

H E N R I O T .

Le 19 mai ! ce n'était pas loin du 31 ; comme les grands événements ont des époque rapprochées !

(190)

R I E N Z I.

Je fis célébrer , presque en même temps ,
trente messes du Saint-Esprit , auxquelles j'as-
sistai.

H E N R I O T.

Trente messes ! j'ai fait la révolution sans en
entendre une seule.

R I E N Z I.

Tant pis ; c'est avec des messes que je gagnais
la populace ; mon secret vous eût épargné beau-
coup d'eau-de-vie , et l'ont n'eût point vu par la
suite tant de mémoires pour frais de septem-
brisation.

H E N R I O T.

L'ordre du jour sur vos réflexions ; au fait !

R I E N Z I.

Je sortis de l'église vers les neuf heures du
matin , et je menai le peuple au Capitole ; là ,
j'arborai trois étendards.

H E N R I O T.

Quoi ! le drapeau tricolor ? vous le connaissiez
donc dans ce temps là ?

R I E N Z I.

Trois étendards sur lesquels étaient peints

les symboles de la justice, de la paix et de la liberté.

H E N R I O T.

Et l'égalité? est-ce que l'un peut aller sans l'autre?

R I E N Z I.

Chez les Romains, oui; mais ils ne valent pas les Français. Je fis lire quinze règlements dressés pour parvenir au *bon Etat*; j'appelle *bon Etat*, ce que vous avez appelé *république*. C'est alors que je créai un nouveau conseil que je nommai la chambre de *justice et de paix*: alors je suivis un système bien différent de celui de vos faiseurs de révolutions; en peu de temps, je purgeai Rome des malfaiteurs, des meurtriers, des adultères, des voleurs et des gens décriés.

H E N R I O T.

Eh, citoyen! c'étaient les gens qui vous étaient les plus nécessaires. Notre police ne fut jamais si ingénieuse; en suivant votre plan, il n'eût fallu qu'un moment pour dépeupler la capitale.

R I E N Z I.

Voyant mon autorité bien affermie par la soumission des grands et du peuple, je me hâtai de lever une armée de vingt mille hommes,

j'assemblai un parlement général, j'envoyai des courriers à tous les seigneurs et à toutes les républiques, pour les solliciter d'entrer dans la ligue du bon Etat. Presque partout on me remercia de mon zèle pour la patrie ; je reçus des ambassadeurs de l'empereur Louis de Bavière, de Louis I, roi de Hongrie, et de Jeanne, reine de Naples ; je fis plus, je citai à mon tribunal Louis de Bavière, Charles de Luxembourg et l'électeur de l'Empire ; je donnai des fêtes inconnues jusqu'alors ; je fis arrêter plusieurs seigneurs, et je jouis paisiblement d'une autorité supérieure, jusqu'au moment où je crus à propos de l'abdiquer.

H E N R I O T.

Tout cela ne vaut pas le 31 mai.

R I E N Z I.

Quelle est cette fameuse journée dont les suites ont envoyé dans le séjour des ombres tant de bons citoyens ?

H E N R I O T.

Je puis en parler mieux que tout autre, j'en étais le héros. Depuis longtemps la convention nationale et la France entière étaient dominées par la faction des *hommes d'état* et des *fédéralistes* ; la liberté publique était menacée, et les contre-révolutionnaires

(193)

R I E N Z I .

Avant que d'aller plus loin , expliquez - moi ,
je vous prie , ce que vous entendez par hommes
d'état et par fédéralistes .

H E N R I O T .

C'étaient les ennemis de la liberté et de l'é-
galité , en un mot les honnêtes gens .

R I E N Z I .

Cette définition n'est ni juste , ni précise ; les
honnêtes gens sont les meilleurs amis de la
liberté . Eh ! que voulaient ces fédéralistes ?

H E N R I O T .

Je l'ignore , c'est un secret qu'on n'a jamais
pu pénétrer .

R I E N Z I .

Et vous dites qu'ils menaçaient la liberté pu-
blique !

H E N R I O T .

Sans doute , et vous allez en être convaincu .
La veille du 31 mai , des commissaires nommés
par les sections de Paris , revêtus presque tous
d'un pouvoir sans bornes , s'étaient réunis ; les
magistrats étaient venus fraterniser avec eux ;
le maire observe que le département avait con-

voqué pour le lendemain toutes les autorités constituées , à l'effet d'aviser aux moyens de résister à l'oppression et de sauver la patrie.

R I E N Z I .

Qui donc avait donné à ces commissaires des pouvoirs sans bornes ? qui leur avait permis de se réunir ?

H E N R I O T .

Le peuple souverain.

R I E N Z I .

Vous étiez donc dans vos sections le peuple souverain ?

H E N R I O T .

Pourquoi pas ? Le lendemain , à la pointe du jour , le canon d'alarme se fait entendre ; le tocsin sonne , on court aux armes , un pouvoir révolutionnaire s'organise : il descend au conseil général de la Commune ; il déclare , au nom du peuple , que le peuple reprenant l'exercice de tous ses pouvoirs , suspend provisoirement les autorités émanées de lui . Le conseil reconnaît les pouvoirs de cette commission légitime , un comité révolutionnaire est établi pour préparer et exécuter toutes les mesures de sûreté publique , que lui suggéreraient les circon-

stances. Les magistrats lui jurent de mourir, plutôt que de laisser porter atteinte aux droits du peuple ; celui-ci juré de défendre la sûreté et la liberté de ses magistrats : à ce serment on ajoute celui du respect pour les personnes et les propriétés, du maintien de la république, une, indivisible et démocratique ; un chef provisoire est donné à la force armée ; ce chef, c'est moi.

R I E N Z I.

Pour obtenir ce grade honorable, vous aviez vraisemblablement rendu quelque service important à la patrie ?

H E N R I O T.

Oui, j'avais colporté dans les différentes sections de Paris, une pétition virulente contre la majorité de la représentation nationale : moi seul, au nom du souverain, j'avais demandé la tête de vingt-deux de ses membres, de deux ministres, et de beaucoup d'autres personnes suspectes.

R I E N Z I.

Dont le crime était

H E N R I O T.

D'être fédéralistes. Les sections se rassemblent ; des arrêtés tendant au même but, arri-

vent de toutes parts à la maison commune ; l'esprit public se développe ; les corps militaires s'unissent aux mouvements du peuple ; l'insurrection éclate ; plus de trois cent mille hommes sont sous les armes.

R I E N Z I .

Trois cent mille hommes ! avec une armée si nombreuse , j'aurais voulu conquérir l'univers. Vous avez donc fait des conquêtes bien rapides ?

H E N R I O T .

Pas un de ces hommes n'a bougé,

R I E N Z I .

Tout cela rappelle un souvenir bien cher à mon cœur , le rassemblement du peuple romain sur le Mont-Aventin , lorsqu'il me décerna le titre de tribun.

H E N R I O T .

Au milieu de ces mouvements , une députation de la municipalité de Paris se présente à la barre de la convention , annonce aux délégués du peuple , qui n'ont point trahi sa cause , que les hommes du 14 juillet , du 10 août , du 31 mai sont là dans leur sein pour les fortifier contre les honnêtes gens ; ils donnent la série

des moyens propres à sauver la république, et demandent la formation d'une armée révolutionnaire centrale, composée de sans-culottes, soldée sur la taxe des riches, à raison de quarante sols par jour ; ils veulent que cette mesure soit étendue à toutes les villes de la république, en proportion de leur population, ces armées devant être uniquement destinées à protéger les patriotes contre les ennemis de l'intérieur ; ils exigent un décret d'accusation contre les vingt-deux députés dénoncés par les sections de Paris, et par la grande majorité des départements, ainsi que contre les membres de la commission des douze.

R I E N Z I.

Vous ne m'avez pas encore parlé de cette commission des douze.

H E N R I O T.

C'était une commission de douze représentant du peuple, chargés de veiller à la tranquillité publique, de prendre toutes les mesures convenables pour empêcher les mouvements populaires, en un mot d'endormir ou de jeter dans les cachots, les bons citoyens, qui sentaient bien la nécessité d'une insurrection pour sauver la patrie.

R I E N Z I .

Eh ! qu'avait-elle fait pour être enveloppée dans la proscription ?

H E N R I O T .

Elle était composée de fédéralistes.

R I E N Z I .

(à part) Belle manière de répondre ! qu'il est sot ! continuez .

H E N R I O T .

Les citoyens de Paris s'offrent en otage pour répondre de ces contre-révolutionnaires, aux départements qui les ont envoyés ; car le seul département de Paris avait nommé de bons et chauds républicains ; les autres n'étaient que des *girondins*. On demande que, dans toutes les places de la république, il soit établi des ateliers uniquement occupés à fabriquer des armes de toute espèce, afin que les sans - culottes soient armés, sur l'emprunt d'un milliard, dont on sollicite la plus prompte répartition ; on demande le licenciement de tous les nobles occupant des grades supérieurs dans les armées : on demande enfin plusieurs autres mesures relatives aux circonstances et propres à sauver la chose publique. La convention charge le comité

de salut public de lui présenter ces mesures ; elle déclare à l'unanimité que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie, pour le zèle qu'elles ont mis dans ce jour à rétablir l'ordre, à faire respecter les personnes et les propriétés, et à appuyer la liberté et la dignité de la représentation nationale.

R I E N Z I.

Si je vous entendis bien, les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie, pour s'être insurgées contre cette même représentation.

H E N R I O T.

Je dois à la vérité de dire que j'avais moi seul avec quelques montagnards opéré cette sainte insurrection, que les sections de Paris n'étaient, à cette époque, ainsi que dans tout autre circonstance, notamment celle de ma nomination définitive (*), que des machines que nous faisions mouvoir au gré de nos désirs. Un jour s'écoule sans que la convention prenne aucun parti sur notre demande ; le lendemain, sur les six heures du matin, la générale bat dans plusieurs quartiers de Paris ; des bataillons en armes accourent

(*) Voyez la note qui se trouve à la fin de ce dialogue.

au palais national ; un grand nombre de représentants se rendent au lieu des séances ; une députation du département de Paris renouvelle la demande du décret d'accusation contre les représentants dénoncés ; Billaud veut que le comité de salut public fasse , séance ténante , le rapport qu'il est chargé de faire , sous trois jours. L'ordre du jour , s'écrie-t-on ! « L'ordre du jour , dit Legendre , est de sauver la patrie. » Les pétitionnaires sortent de la salle ; aussitôt , du haut des tribunes , un même cri s'élance , *aux armes !* tout sort. J'avais donné le mot ; les passages de la convention sont obstrués , ou pour dire vrai , la convention n'est plus ; cependant pour prouver qu'elle existe encore et qu'elle est libre , elle sort tout entière de la salle , passe au milieu des rangs de la force armée , parcourt le jardin national , revient au lieu de ses séances , et porte le décret d'arrestation que le peuple demandait. Ainsi se termine cette expédition , que je me ferai toujours une gloire d'avoir dirigée.

R I E N Z I .

Vous avez beau vous glorifier de cette victoire , je ne vois en tout cela qu'un attentat à la représentation nationale : vous avez forcé les législateurs à violer eux-mêmes la loi , en décrétant l'arrestation de plusieurs d'entre eux ,

sans lesavoir entendus , sans même avoir présenté la série de leurs crimes : c'est une révolte , une anarchie complète. Mais quel avantage en a-t-il résulté pour la chose publique ?

H E N R I O T.

Le triomphe de la Montagne.

R I E N Z I.

Toujours des mots , et point de choses ; dans votre récit , je n'ai vu jusqu'ici qu'une faction écrasée par une autre faction , que des hommes sacrifiés par des hommes , qu'un grand nombre d'honnêtes gens , peut-être , instruments ou victimes d'une poignée d'ambitieux .

H E N R I O T.

Sans cesse le mot d'honnêtes gens ! je gage que tu es fédéraliste. Tu parles comme l'abbé Maury. Je ne suis point orateur ; tu me fais des questions , auxquelles je ne dois , ni ne veux répondre. Adieu ; si tu avais été député , je t'aurais mis dans les vingt-deux.

Notice sur la nomination d'Henriot au commandement de la force armée parisienne.

Il fallait à la Commune un général qui servît ses desseins perfides ; Raffet, désigné par l'opinion publique ne lui convenait point ; elle envoya dans toutes les sections ses émissaires pour y fomenter la division et faire tomber le choix sur Henriot. Elle n'y parvint cependant point, puisqu'au dépouillement du premier scrutin, et malgré les commissaires envoyés par la sections pour en être témoins, il y eut ballottage entre les deux candidats. Raffet eut, d'après le rapport de quelques spectateurs et le dépouillement du scrutin, 820 voix de plus ; il aurait réuni beaucoup plus de suffrages, si, d'après l'opinion bien prononcée, tous les citoyens eussent rempli leurs devoirs, en allant donner leur vote. Mais comprimés par la terreur qui était à l'ordre de toutes les minutes, sur 80 mille votants qu'il devait y avoir, à peine s'en trouva-t-il 14 mille.

Comme la Commune craignait de ne point réussir, au second scrutin, elle donna sans doute des instructions plus fortes à ses émissaires. A mesure que les citoyens se présentaient pour voter, on leur disait de donner leur voix en

faveur d'Henriot , et , lorsque ceux dont on soupçonnait le vote , se présentaient au bureau , on ouvrait le bulletin , si on n'y trouvait point le nom cheri et désigné , on le déchirait et on le jetait à la figure du votant .

Pour venir à l'appui de ce que nous avançons , nous allons rappeler ce qui arriva dans une des sections , lorsqu'il fut question de former le bureau pour la nomination du général . L'assemblée primaire assez nombreuse , nomma à la grande majorité pour président du scrutin un membre qui , en cette qualité , prêta serment de bien remplir son devoir ; et , pour répondre à la confiance qu'on venait de lui accorder , il désigna pour secrétaire et scrutateurs plusieurs votants , dans le nombre desquels quatre furent choisis pour former le bureau . Cette opération finie , ce citoyen quitte le fauteuil et le laisse au président de l'assemblée sectionnaire : il se transporte au comité militaire , donne l'ordre , par écrit , de battre la caisse le lendemain , et par cet ordre il invite tous les citoyens à venir faire un bon choix . Il ne retourne point à l'assemblée . Le lendemain , quelle fut sa surprise , lorsque se disposant à se rendre à son poste ; il rencontra quelques citoyens qu'il invitait à l'accompagner ! « Quoi ! lui dit , l'un d'eux , vous ne savez donc point ce qui s'est passé hier à l'as-

semblée de la section? « — Non répondit-t-il. — »
« Eh , bien , mon ami , vous n'êtes plus rien , elle
a cassé tout ce que l'assemblée primaire a fait. »—
« Tant pis , luidit-il , en haussant lesépaules . » Il ne
perdit cependant pas courage , et lorsqu'il se
présenta au ballottage pour donner sa voix , le
président lui ayant demandé , s'il voulait voter
à voix haute ou par scrutin: « — A voix haute ,
répondit-il. » Après les questions préliminaires:
« Pour qui votes-tu , lui demanda le président? »—
« *Je ne connais ni Raffet ni Henriot , répondit-il , mais une majorité de 800 voix étant , dans mon opinion , d'une forte présomption , je vote pour Raffet.* » Six mois de détention aux Carmes
furent le prix de son courage , et il ne dut
sa vie qu'au 9 thermidor.

DIALOGUE.

SAINT DOMINIQUE et CHABOT.

C H A B O T.

Q U I ! vous , dans le Tartare , vous , mon révér-
rend père ! vous , Saint Dominique ! il s'est donc
opéré une révolution au ciel comme sur la terre ?
Oh ! je ne suis plus étonné de ma chute ; mais
quel est le motif de la vôtre ?

Saint D O M I N I Q U E.

Ah ! mon fils , ne renouvez point mes dou-
leurs ; vous seul avez causé ma perte . Après
ma mort , on eut beau me canoniser , me placer
au rang des premiers bienheureux , je fus très-
mal accueilli du Dieu de paix et de miséricorde ;
car il abhorre le sang , et j'en avais malheu-
rement trop fait répandre . A force de protec-
teurs , j'obtins dans le ciel une petite cellule où
je me tenais renfermé , ne pouvant soutenir la
présence des saints honnêtes , et particuliè-
ment des Albigéois que j'avais fait massacrer .
J'ai langui , j'ai végété dans cette solitude pen-
dant sept siècles , et je me croyais heureux d'y
être oublié . Mais survient votre infernale ré-

volution qui bouleversse tout : il s'élève une secte qui me prend pour son patron, pour son modèle, qui met au rang des vertus, la dénonciation, au rang des devoirs l'inquisition ; qui fait tout piller, tout noyer, tout incendier, tout périr. On m'accuse d'être le chef de cette secte, et l'on me précipite dans les enfers, où je suis encore très-mal vu. Nulle part on ne peut souffrir un jacobin ; c'est votre faute.

C H A B O T.

C'est ainsi qu'avec les intentions les plus pures, on est en butte aux persécutions. Il est bien étrange que le souverain juge des vivants et des morts, ce Dieu de paix, de justice et d'impartialité, ait voulu faire retomber sur vous les écarts de la révolution survenue tant de siècles après votre mort ; qu'on m'ait reproché quelques erreurs en patriotisme, quelques fautes inséparables d'un grand zèle, et même un peu d'hypocrisie et d'ambition,

Saint D O M I N I Q U E.

Et quelque chose de plus :

C H A B O T.

Je ne m'en défends point : ma vie est trop à découvert. Je fus ambitieux ; tout moine l'est

sans doute : mais qu'y a-t-il de commun entre un institut de moines , que vous avez fondé pour combattre les hérétiques , et une secte de révolutionnaires qui ont le plus contribué à la destruction des moines pour favoriser toute sorte d'hérésies , tant en religion qu'en politique ? Un des principaux articles de vos constitutions ordonnait , si je ne me trompe , un perpétuel silence , et des jeûnes presque continuels : nos jacobins , au contraire , ont fait vœu de parler sans cesse , et de se nourrir copieusement des dépouilles des riches , qu'ils ont soin d'égorger ou de proscrire . Je fus un des plus ardents orateurs de cette société , un des apôtres les mieux initiés dans ses mystères : je puis en parler maintenant sans crainte et sans partialité ; heureux , si du moment qu'elle m'eut élevé à la dignité de représentant du peuple , je m'étais borné aux devoirs de ma mission , sans vouloir devenir un des meneurs de l'assemblée !

Saint D O M I N I Q U E .

Un de vos plus grands crimes , c'est d'avoir , au mépris de vos vœux et des lois de votre pays , contracté les nœuds du mariage avec une étrangère , avec une fille native d'un pays ennemi du vôtre ; c'est d'avoir foulé aux pieds tous les devoirs de l'homme public et du citoyen , pour amasser des richesses scandaleuses ; c'est d'a-

voir étalé au dehors la grossière pauvreté du sans-culotte , et au dedans la magnificence d'un prince. Vous avez révolté tous les partis , et vous avez bientôt fini par être la victime de celui que vous aviez embrassé : c'est le partage de tous les ambitieux , qui ne jouent qu'un second rôle.

C H A B O T .

Vous étiez plus adroit , vous avez toujours joué le premier. Vous me parlez d'ambition ! quel homme fut jamais plus avide que vous d'honneurs , pour ne pas dire plus intrigant ? pour prix du sang dont vous aviez inondé l'Albigeois , ne vous vit-on pas briguer et obtenir la charge d'inquisiteur en Languedoc ? C'est-là que vous jetâtes les premiers fondements de votre ordre , destiné , disiez - vous , à combattre l'hérésie , mais plus propre à vous faire un nom dont vous étiez bien plus jaloux : non content d'en être le général , et de vivre dans l'obscurité convenable à des hommes qui ont renoncé aux possessions terrestres , vous persuadâtes au pape Honorius III d'établir un lecteur du sacré palais , et ce fut vous , qui le premier exerçâtes cet emploi ; il ne vous manquait plus que d'être mis au rang des saints après votre mort , et vous n'aviez point manqué d'acheter auparavant votre place en paradis.

Vil calomniateur ! infame rejeton de ces forcenés Albigeois dont tu as si lâchement renouvelé la doctrine , tu ne déments point une race , que , malgré mes buchers , je ne pus éteindre ! Que dis-je ? tu as encléri sur leur abominable système , en y joignant tes dogmes révolutionnaires. Est-il un homme de bien , qui soit encore ici , comme sur la terre , à l'abri de tes préventions et de tes outrages ? Tu parles de mon inquisition , et jamais il n'en exulta de plus atroce que la tienne. Assassin de la cour , vois - tu toutes ces ombres qui se promènent autour de Louis XVI? elles te reprochent de leur avoir porté le premier coup de poignard , en les dénonçant au club des jacobins , ou à la convention nationale. A ton aspect , elles reculent d'horreur; va , va chercher tes amis parmi tes complices : il n'est point d'hérétique , point de jésuite , point de vandale dont je ne préfère la compagnie à la tienne.

C H A B O T.

Si cela continue , il ne me restera plus d'autre société que celle de Robespierre et de mes autres assassins.

DIALOGUE.

LES DEUX BRUTUS.

BRUTUS *de Paris.*

UN peu moins de fierté, frère! Apprends que si tu es le Brutus de Rome, je suis le Brutus de Paris.

BRUTUS *de Rome.*

Je sais que vous êtes cet énergumène qui, las de délier les cordons des souliers d'autrui, vous êtes mis à la tête d'une faction démagogique, et sans aucun talent, vous êtes déclaré le fondateur de la liberté.

BRUTUS *de Paris.*

Sans talent! Tu avais réussi en contrefaisant la brute; j'ai suivi ton exemple, et mérité le titre de l'un des premiers héros de mon siècle.

BRUTUS *de Rome.*

Vous êtes, je l'avoue, un de ces héros, qui, dans les journées trop mémorables, ont sonné le tocsin de la révolte, qui se sont constamment montrés avides de la fortune et du sang des

Français, qui n'ont parlé de liberté, que pour introduire une tyrannie effrénée : à ce titre, vous méritiez, auprès de Marat, une place au Panthéon. Mais, est-ce là fonder une république, que d'allier ensemble les fureurs du despotisme, et les excès de l'anarchie ? Est-ce protéger la liberté que de régner par la licence ? Je fis une révolution ; mais elle fut conduite avec sagesse : je condamnai mes propres enfants à la mort ; mais je n'assassinai personne.

B R U T U S *de Paris.*

Eh ! qui donc avons-nous assassiné ? Les cons pirateurs des prisons ?

B R U T U S *de Rome.*

Sans doute ; avaient-ils été jugés et condamnés à la mort ?

B R U T U S *de Paris.*

Depuis longtemps.

B R U T U S *de Rome.*

Par qui ?

B R U T U S *de Paris.*

Par le peuple.

B R U T U S *de Rome.*

Malheureux ! tu profanes le nom le plus sa-

cré ; oses-tu nommer ainsi une poignée d'ambitieux, rassemblés dans vos sections et dans vos sociétés, l'élite de ces tigres lancés aux portes des prisons, pour dévorer leur proie , à mesure qu'elle leur était envoyée par d'autres tigres rassasiés de sang dans l'horreur des cachots ! Des romains , venus longtemps après moi , ont, je le sais , donné l'exemple de ces atrocités par d'exécrables proscriptions ; mais n'ont-ils pas été assez déshonorés dans l'histoire pour que personne à l'avenir ne fût tenté de les imiter ? Croirait-on qu'un de vos généraux les plus célèbres , ait osé dire dans une assemblée politique très-nombreuse , que les héros qui avaient purgé les prisons de tant de conspirateurs , obtiendraient un jour des couronnes civiques ? Leur couronne est l'exécration de tous les siècles .

B R U T U S *de Paris.*

Es-tu bien Brutus , toi ? Tu raisonnnes comme un aristocrate . Comment , avec cette façon de penser , cette gravité réfléchie et ce silence morne , as - tu pu changer le gouvernement de Rome , et parvenir au consulat ?

B R U T U S *de Rome.*

Un Romain parle moins et fait plus . Vous Français , vous avez prêté vingt serments , vous

Les avez tous violés : les Romains n'en firent qu'un et le tinrent.

B R U T U S *de Paris.*

Les Français ont cependant un avantage sur les Romains ; ils ont puni de mort un roi coupable ; et vous , vous n'avez osé qu'exiler le vôtre , et vous avez eu lieu de vous en repentir. Ce fut moins la haine de la royauté , que l'amour-propre blessé dans l'outrage fait à une femme , qui causa la chute des Tarquins : pour nous , l'amour de la liberté fut notre unique mobile. Dis-moi , ce serment que tu fis prêter , ne tournait-il pas entièrement à ton avantage ? Jurer de ne plus souffrir les Tarquins , n'était-ce point jurer de ne plus souffrir d'autre domination que la tienne ? Le temps l'a prouvé : moi , je n'ai jamais été tenté de régner ; j'aurais été aussi embarrassé que Louis XVI. Aussi la postérité mettra-t-elle entre nous une grande différence.

B R U T U S *de Rome.*

On m'avait bien dit que la révolution française avait dérangé tous les cerveaux ; mais je n'aurais jamais cru qu'on eût porté si loin le délire et l'extravagance.

B R U T U S *de Paris.*

Tu médis de notre révolution ; tu n'es qu'un

faux patriote. Je vois bien que Bailly t'a fait la leçon ; tu parles comme lui, tu ne vaux pas mieux sans doute, et puisque tu condamnas tes fils à la mort, tu n'aurais pas mieux accueilli que lui les pétitionnaires du Champ-de-Mars. Je vois bien qu'en prenant ton nom, je m'étais grossièrement trompé ; aussi, autant je t'estimais, avant que de te connaître, autant je te méprise depuis que je te connais.

B R U T U S *de Rome.*

Garde ton estime , elle est pour un honnête homme, un brevet d'ignominie. Les républi-
cains de ta sorte sont bien plus dangereux que les plus chauds partisans de la royauté.

DIALOGUE.

MIRABEAU ET FRANKLIN.

FRANKLIN.

OUI, monsieur, j'avais prédit tout ce qui est arrivé au peuple français, par suite d'une révolution mal-entendue et plus mal servie; on a voulu singrer nos bons Américains, et l'on n'a point songé qu'avant tout, il fallait avoir cette pureté de mœurs, cet amour des lois, sans lesquels il ne peut jamais exister de véritable liberté; vous avez avancé d'excellents principes; mais l'ambition de quelques individus a tout gâté, et vous n'étiez pas vous-même éloigné de servir un homme qui, sous le nom d'Égalité, portait dans son cœur la soif du trône et du suprême pouvoir.

MIRABEAU.

Docteur, ce n'est point ici le moment de vous rendre compte du motif de ma conduite; ma mort prématurée l'a caché dans une nuit éternelle, et l'on ne doit me juger que d'après mes écrits, mes discours et mes actions.

FRANKLIN.

C'est uniquement sur vos actions que je fonde

mon jugement ; les journées des 5 et 6 octobre ne m'ont-elles pas assez éclairé ?

M I R A B E A U.

Mais vous n'étiez plus vivant à cette époque, et vous ne connaissez ces mémorables journées que d'après les récits de quelqu'un de ces gardes-du-corps, justement punis d'une trahison certaine et d'une orgie.

F R A N K L I N.

Que vous ou les chefs de votre parti avaient astucieusement organisée.

M I R A B E A U.

Docteur, vous n'êtes point impartial.

F R A N K L I N.

Je suis juste ; rien ne m'empêcha jamais de dire la vérité ; jamais on n'acheta mon suffrage , et jamais je ne servis deux causes à la fois. Croyez-vous , parce que vous avez fait mon éloge à la tribune de votre assemblée , que vous m'avez fait décerner des honneurs funèbres , avoir acquis par là le droit de m'en imposer ? Je ne suis point Français , monsieur le comte ; et , puisqu'il faut vous le dire , je ne vous aime point. Votre vie est un tissu de perfidies et d'atrocités ; non content de faire le supplice de votre épouse , vous avez

fait la honte de deux femmes que vous avez enlevées , et dont vous avez volé les maris.

M I R A B E A U .

Quoi ! vous me parlez de la cantinière du château d'If , où ma famille m'avait fait enfermer , qui voulut bien quitter son mari pour me suivre , emportant avec elle une modique somme d'argent qu'elle eut bientôt dépensée ! Si je suis blâmable de lui avoir permis de me suivre , c'est une petite erreur de jeunesse .

F R A N K L I N .

Et les dettes énormes que vous n'avez cessé de contracter , et les faux billets que vous avez mis en circulation , et les écrivains , les amis dont vous avez volé la réputation , en faisant passer sur votre compte des écrits que vous aviez promis de leur payer , et que vous leur devez encore , et cet esprit de libertinage qui a déshonoré toute votre vie et qui vous a conduit , avant le temps , au tombeau ; et cette ambition effrénée qui vous a tout fait entreprendre , tout fait trahir , tout fait sacrifier , c'étaient aussi de petites erreurs de jeunesse ? Le masque de l'hypocrisie ne tarde point à s'user ; il tombe avec l'intrigant qui le porte .

M I R A B E A U .

Docteur , si nous étions tous deux vivants ,

vous ne tiendriez point ce langage ; il n'est point dans mon caractère d'user de représailles en fait de calomnies. Pensez-vous cependant que votre conduite soit irréprochable ; chaque pas que vous avez fait n'était-il point un pas vers les honneurs ou les emplois ? Montrez, si vous l'osez, votre ame toute entière ; dites comment, d'une obscurité profonde, vous êtes parvenu au plus haut degré d'élévation. Mais à quoi bon remuer nous-mêmes nos propres cendres ? pourquoi ne pas jouir paisiblement de la juste renommée que nous avons acquise par nos travaux et notre dévouement à la chose publique ? Je sais que sur la terre et dans les enfers j'aurai toujours des ennemis, parce que j'y trouverai toujours des envieux ; mais quelles que soient les fautes que vous m'imputez, tout n'a-t-il pas été réparé par mes services, et légalement effacé par la reconnaissance nationale ?

F R A N K L I N.

Quoi ! vous osez vous vanter de votre apo-théose ! où sont maintenant vos cendres ?

M I R A B E A U.

Eh ! que m'importe ? les honneurs que m'ont rendus les amis de l'ordre et de l'humanité, me seront-ils enlevés par l'ingratitude et l'injustice d'une faction de Vandales ? Qui donc a-t-on mis à ma place ?

F R A N K L I N.

Un homme, je me trompe, un monstre qui, je l'avoue, ne vous valait pas; mais quelque différence que je fasse entre vous, ni l'un ni l'autre ne méritez mon estime. Rien de plus glorieux que de grands talents accompagnés de la vertu; mais rien de plus funeste que de grands talents sans moeurs; ils sont les fléaux des empires et les destructeurs des sociétés.

M I R A B E A U.

On ne peut cependant pas nier que j'ai donné le premier mouvement à la révolution, que je me suis montré le plus ardent ennemi de la tyrannie, et le plus chaud partisan de la liberté; que j'ai coupé jusqu'aux racines l'arbre du despotisme royal et ministériel, que j'ai posé les bases d'une monarchie limitée.

F R A N K L I N.

Je sais fort bien que vous n'étiez pas républicain, puisque peu de temps avant votre mort, le plus vif regret que vous avez témoigné, en voyant l'empire des jacobins, c'était de leur laisser en proie cette malheureuse monarchie.

M I R A B E A U.

Pouvais-je me dissimuler que les enfants gâtés de la révolution ne tarderaient point à tout boule-

verser ? je voyais l'anarchie allumer dans leur société le flambeau des proscriptions , qui déjà s'étendaient sur toute la France ; la licence prêchant, au mépris des lois , l'intolérance , le pillage et l'assassinat ; des lois sans vigueur , des législateurs factieux , un gouvernement sans force , un peuple égaré , Marat triomphant.

F R A N K L I N.

Mais vous qui , le premier , de votre aveu , avez donné cet élan rapide à la révolution , que n'avez-vous prévu tous ces maux ? que n'avez - vous étouffé ces serpents qui n'ont environné le berceau de la liberté , que pour le couvrir de leur venin liberticide ? Mais quoi , n'avez-vous pas vous-même séduit la populace , excité des séditions , des massacres , et , le premier , dressé dans la Provence la liste des proscriptions qui , depuis a fait couler dans ces misérables contrées tant de sang et tant de larmes ? Je ne vous parlerai point des affreuses journées des 5 et 6 octobre ; que pourrais-je ajouter aux reproches que vous a faits d'Orléans lui-même ? Il comptait entièrement sur vous , et vous ne l'avez servi qu'à demi ; en tout , vous n'eûtes jamais en vue que votre avancement , et lorsque vous promettiez à d'Orléans le trône , vous pensiez au moyen de vous assurer l'autorité suprême . Au reste , c'est un bonheur pour vous que votre mort prématurée , vous n'auriez pu vous dérober à l'échafaud.

Sans doute, dans le temps où l'on assassinait tous ceux qui, lors de l'assemblée constituante avaient rendu quelques services à la patrie, les républicains m'imputant la royauté, ne m'auraient jamais pardonné d'avoir dit publiquement dans un moment où j'étais tourmenté par un grand mal de dents, que j'avais la république dans la bouche; mais croyez-vous que ma mémoire n'eût pas été bientôt réhabilitée comme celle de Dormesson, de Bailly, de Lavoisier et de Malesherbes?

De bonne-foi, vous osez vous comparer à ces grands hommes! ma bile s'échauffe; je ne puis plus supporter un pareil entretien.

DIALOGUE.

MARAT et FAUCHET.

MARAT.

Oui, prêtre vindicatif et déhonté, oui, c'est toi, qui m'as fait assassiner: c'est toi dont les conseils ont privé le peuple de son meilleur ami.

FAUCHET.

Toi, l'ami du peuple! toi, Marat! Ce titre, tu le mérites sans doute; si pour l'obtenir, il suffit de demander sans cesse du sang; pour moi, je n'en demandai jamais d'autre que celui des tyrans; le plus vif regret que j'éprouve, c'est de t'avoir laissé la vie, deux minutes après l'émission de ta première feuille périodique.

MARAT.

Tu étais trop intéressé aux succès de mes écrits; eux seuls ont préparé ces grands événements révolutionnaires, dont vous autres hommes d'état, vous vouliez seuls profiter; mais j'ai dessillé les yeux du peuple; c'est pour lui seul que je travaillais.

(223)

F A U C H E T.

Tu n'écrivais que pour d'Orléans.

M A R A T.

Faut-il encore te répéter ma profession de foi, à l'égard de ce prince inépte? Dans un de mes numéros, j'ai déclaré que, si les énormes dilapidations des agents du nouveau régime, les perfidies alarmantes des traîtres qui commandaient les armées de la république, l'excès de la misère du peuple et les désordres de l'affreuse anarchie portés à leur comble, forçaient jamais la nation à renoncer à la démocratie, pour se donner un chef, comme je croyais la chose inévitable, si la convention ne s'élevait à la hauteur de ses importantes fonctions, d'Orléans me paraissait le dernier des hommes, après les conspirateurs et les traîtres, sur lequel il conviendrait de jeter les yeux; j'ai déclaré, que, si j'étais alors du nombre des vivants, je souffrirais plutôt le martyre, que de lui donner ma voix.

F A U C H E T.

C'était pour mieux tromper le peuple, que tu tenais ce langage. Ne sait-on pas le motif de ton voyage à Londres, et de tes entretiens secrets avec l'orléaniste Pitt, tandis qu'on te

croyait caché dans les souterrains de Montmartre.

M A R A T.

Encore une calomnie inventée par les hommes d'état ; je n'ai jamais vu Pitt, jamais je n'ai quitté la France.

F A U C H E T.

Il existe des témoins oculaires de ce fait : mais quelle vérité peut-on attendre d'un folliculaire, dont les écrits ne respirent que le mensonge et la calomnie ?

M A R A T.

A t'entendre, on me prendrait pour un bigot ; heureusement mon état et mes principes sont connus.

F A U C H E T.

Il est vrai que tu fus toujours le même : en devenant folliculaire, tu ne cessas point d'être médecin ; tu ne fis que mettre en usage un plus prompt moyen de tuer les hommes ; tes principes étaient ceux du meurtre, du pillage, de l'anarchie. .

M A R A T.

Voilà le grand cheval de bataille de mes détracteurs : ils me peignent comme un homme sanguinaire, qui sans cesse prêche le meurtre

et l'assassinat; mais je les défie, je te défie de faire voir autre chose dans mes écrits, si ce n'est que j'ai démontré la nécessité d'abattre quelques centaines de têtes criminelles, pour conserver trois cent mille têtes innocentes, de verser quelques gouttes de sang impur, pour éviter d'en verser des flots de très-purs; c'est-à-dire, d'écraser les contre-révolutionnaires, pour sauver la patrie: encore n'ai-je conseillé les exécutions populaires, que dans les accès de désespoir, où me jetait la douleur de voir les lois protéger les traîtres, et les conspirateurs échapper au glaive de la justice.

F A U C H E T

Barbare!

M A R A T.

Les barbares sont ceux qui réclament les lois, pour mieux trahir et poignarder le peuple; oui, c'est le plus pur amour de l'humanité, le plus saint respect pour la justice qui m'ont fait renoncer quelques moments à la modération philosophique, pour crier *haro* sur nos implacables ennemis. Qu'ont-ils fait ces prétendus amis des lois, ces grands soutiens de l'humanité? D'accord avec les puissances étrangères liguées contre la république, ils ont, pour désoler la classe innombrable des infortunés, pour soulever le peuple, et détruire la liberté, mis en œuvre

tour-à-tour les accaparements des grains et du numéraire, la disette factice, la crainte de la famine.

F A U C H E T.

Tu pensais que le meilleur moyen de ramener l'abondance, c'était de piller et d'assassiner les marchands?

M A R A T.

Je m'attendais à cette imputation, qui n'est autre chose qu'une manœuvre atroce de la part des hommes d'état. Indigné de voir que les ennemis de la chose publique machinaient éternellement contre le peuple, révolté de voir les accapareurs en tout genre se coaliser pour le réduire au désespoir par la détresse et la faim, désole de voir que les mesures prises par la convention pour arrêter ces conjurations n'atteignaient pas le but, excédé des gémissements des infortunés, qui venaient chaque matin me demander du pain, je me suis dit : pourquoi ne ferions-nous pas tourner contre des brigands publics, les moyens qu'ils employaient pour ruiner le peuple? En conséquence, j'ai observé que dans un pays où les droits du peuple n'étaient point de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations.

(227)

F A U C H E T.

Tu ne tardas point à recueillir les fruits de ta doctrine ; à peine ton journal eut-il paru, qu'on vit le pillage s'exécuter chez les épiciers.

M A R A T.

A peine mon journal eut-il paru que la faction des hommes d'état saisit avidement mon observation, qu'elle se hâta d'envoyer des émissaires parmi les femmes attroupées devant la boutique des boulangers, pour les pousser à enlever à prix coûtant du savon, des chandelles et du sucre de la boutique des épiciers détaillistes, tandis que ces émissaires pillaient eux-mêmes les boutiques des pauvres épiciers patriotes.

F A U C H E T.

Cependant ce n'est point sans connaissance de cause que la convention nationale, en te décrétant d'accusation, mit ce grief au rang de ceux qui la motivaient.

M A R A T.

Oui, si tu entends par convention nationale, une faction d'hommes vils et profondément scélérats, d'hommes atroces qui s'efforçaient d'allumer la guerre civile, une faction étrangère à la patrie, ennemie de toute égalité, de

toute liberté , composée d'hommes déhontés , assouviſſant leurs passions criminelles , se gor-geant des dépouilles du peuple , et tyrannisant la nation , au nom de la loi .

F A U C H E T .

La véritable faction , la seule qui ait déshon-noré la représentation nationale ; c'est celle de ces démagogues effrénés , qui , tout en prêchant la liberté , demandaient à grands cris le re-tour d'un maître , la création d'un tribun mili-taire , d'un dictateur , ou d'un triumvirat .

M A R A T .

Je crois être le premier écrivain politique , et peut-être le seul en France , depuis la révo-lution , qui ait proposé un dictateur , un tribun militaire , des triumvirs ; ce n'était là qu'une simple opinion . Que restait-il à faire aux enne-mis de la patrie , pour m'ôter la confiance de mes concitoyens ? Me prêter des vues ambi-tieuses , en dénaturant mon opinion à cet égard ; mais elle m'est personnelle , etc'est un reproche que j'ai souvent fait aux plus chauds patriotes , d'avoir repoussé cette mesure salutaire , dont tout homme instruit de l'histoire des révolu-tions sentait l'indispensable nécessité , mesure qui pouvait être prise sans inconvénient , en li-mitant sa durée à quelques jours .

(229)

F A U C H E T.

A cinq jours, comme les septembrisations.

M A R A T.

On eût borné la mission des préposés à la punition prévôtale des machinateurs. Au demeurant, c'était par civisme, par philanthropie, par humanité, que j'avais cru devoir conseiller cette mesure sévère.

F A U C H E T.

Dis plutôt par la soif que tu avais de régner, sous l'une de ces dénominations. Provoquer un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, n'était-ce point provoquer la royauté? Désigner les législateurs français comme des hommes sans lumières, sans talents, sans judiciaire, sans vertus, sans civisme, incapables d'aller au but, n'était-ce point te désigner toi-même comme le chef propre à rétablir la chose publique, à punir ces traîtres, ces conspirateurs, que seul de tous les Français, tu avais la sagacité de connaître? Et quand, malgré tes placards et tes journaux, tu t'es vu frustré dans ton espérance, n'as-tu point organisé ces massacres de septembre, auxquels tu présidais, avec une autorité vraiment dictatoriale?

M A R A T.

De pareils reproches sont un nouveau titre à

ma gloire ; la plus belle époque de ma vie, c'est celle, où je contribuai de toutes mes forces à purger la France d'une infinité de contre-révolutionnaires ; j'ai moi-même gémi sur des maux particuliers qu'a produits la journée du 2 septembre ; mais sans elle, jamais la révolution ne se serait accomplie, jamais il n'eût existé de république en France. Eh ! plutôt à Dieu que tous les départements eussent imité Paris ! On n'aurait point à pleurer la perte d'un million de patriotes. J'avais représenté cent fois à l'assemblée nationale, que jamais elle ne parviendrait à consolider la liberté, sans avoir exterminé, au préalable, les chefs contre-révolutionnaires ; la guerre de la Vendée a fourni des preuves cruelles de cette vérité. Mais, après tout, suis-je encore devant le tribunal révolutionnaire, ou devant celui d'un prêtre, pour y rendre compte de ma conduite et de mes principes ? Toi, qui viens encore ici m'inculper, ne t'ai-je point assez démasqué, ne t'ai-je point assez traîné dans la boue ? n'ai-je point dévoilé toutes tes malversations, tous tes crimes ?

F A U C H E T.

Mes crimes ! En demandant ma vie, tu avais oublié de les détailler ; tu n'y regardas jamais de si près ; mes crimes furent la prise de la Bastille, la présidence de la police de Paris pendant les premiers mois de la révolution, police telle-

ment exacte, que jamais il n'y eut plus d'ordre et moins de délits dans cette grande cité qu'en ces moments orageux ; la présidence encore plus remarquable que j'ai consécutivement exercée quatre fois dans la commune de Paris, à l'époque où les sections appelées alors les districts, qui étaient en guerre ouverte avec leurs représentants, se remirent dans la plus heureuse harmonie, et virent s'étouffer les premières semences d'anarchie, qu'on commençait dès-lors à répandre ; mes crimes sont la première couronne civique, qui ait été donnée en France, et qui fut posée sur ma tête ; mes crimes sont d'avoir fortifié dans le Calvados, même avant le temps, où il a été permis d'en parler, les penchants au républicanisme, et l'aversion pour toutes les autorités arbitraires, d'avoir demandé par une adresse qui fut répandue dans tout l'empire, la suppression des articles contraires à la souveraineté du peuple, et qui rendaient la précédente constitution absurde et insoutenable ; d'avoir rompu en visière à tous les magistrats aristocrates, vendus à la cour, d'avoir réclamé si hautement les droits sacrés de la liberté et de l'égalité, que l'on n'imagina rien de mieux que de me décréter de prise de corps pour m'apprendre à ramper comme un autre devant tous les despotismes ; mon crime est d'avoir dénoncé les ministres perfides, Bertrand et Delessart.

(232)

M A R A T.

Et Narbonne ?

F A U C H E T.

Je n'avais jamais mis le pied chez ce ministre ; je ne lui avais parlé de ma vie ; la cour venait de le chasser : je fis sur sa conduite le rapport voulu à l'unanimité par le comité militaire et le comité de surveillance , et favorablement accueilli par la convention. Je louai ce ministre d'avoir été plus actif que son prédécesseur , qui n'avait rien fait , et d'avoir déplu à la cour ; mais en même temps je votai pour le décret d'accusation contre ce même ministre dilapidateur des fonds publics : voilà ma justice pour l'innocence et contre le crime. Je me soucias bien d'un ministre et d'un homme de cour ; me vit-on jamais assis à leur table ? Mais je me soucias de l'équité pour tout le monde , même pour un roi.

M A R A T.

C'était , sans doute , un trait d'équité de sauver le tyran ?

F A U C H E T.

Non , je n'ai point voulu sauver le tyran ; non , calomniateur infâme ! Le tyran n'était plus ; il ne restait que l'homme misérable ; mais j'ai voulu

immoler la tyrannie jusque dans ses espérances ; et anéantir le royalisme sans retour. Je voyais dès-lors tout ce que nous avons vu depuis, les despotes réussissant à soulever les nations qui auparavant applaudissaient à notre liberté ; les traîtres se concertant avec eux, pour nous redonner un roi ; les aristocrates nous travaillant en anarchie, pour nous y réduire ; les fanatiques exaspérant plus efficacement les esprits, le goût du sang passé en habitude atroce, des factieux se rallier autour de l'enfant ou d'un autre Capet ; des semences de discorde civile se répandre avec une activité terrible, les anarchistes triompher de nos malheurs ; des despotes plus vils et plus scélérats les uns que les autres, nous en préparer un monstrueux, qui écraserait la liberté : voilà mes prédictions qu'une expérience funeste n'a que trop réalisées, voilà mon royalisme !

M A R A T.

Misérable hypocrite ! si je voulais t'en croire, tu parviendrais bientôt à me prouver aussi que tu ne fus jamais guidé par un esprit de fanatisme.

F A U C H E T.

Moi, fanatique ! La cour des Tuilleries, la cour de Rome, les aristocrates et les réfractaires ne le croyaient pas. A quoi se réduisait mon fa-

natisme ? à professer la religion dont j'étais ministre. J'eusse été un bien lâche scélérat, si j'avais accepté le ministère d'une religion dont les principes n'auraient pas été dans ma conscience. Quel est l'homme que je persécutai ou cherchai à molester pour la sienne ? Le véritable fanatisme était du côté des persécuteurs, qui voulaient ôter aux ministres des religions la liberté d'un enseignement qui respecte toutes les lois, et aux citoyens la liberté d'une croyance qui épure la morale et donne une sanction divine à tous les devoirs. Ce n'est pas en heurtant de front les consciences de la grande multitude des citoyens, qu'on a fait chérir les lois nouvelles ; ce n'est pas en poursuivant avec violence le libre arbitre jusque dans son asile le plus inviolable, qu'on a pu rendre aimable la liberté ; au contraire, c'est ainsi que le fanatisme de l'impiété est parvenu à l'égorger : elle était noyée dans des flots de sang, lorsqu'on la fêtait dans ces nouveaux temples où, pour mieux se réjouir de ta mort, tes disciples te faisaient adorer comme un Dieu.

M A R A T.

Toi-même, après la réaction thermidorienne, n'as-tu point reçu les honneurs d'un prétendu martyre ? Toi, rollandiste, brissotin, girondin, homme d'état, en un mot, prêtre !

C'est pourtant avec ces mots que tu m'as fait conduire à l'échafaud, tigre ! La patrie nous a jugés ; à ton nom, la postérité reculera d'horreur ; et moi, si j'éprouve encore quelque regret, c'est de m'être si longtemps entretenu avec une ombre que les enfers mêmes repoussent.

DIALOGUE.

BAILLY ET PÉTION.

BAILLY.

JE ne puis revenir de ma surprise ! vous, Pétion, vous, l'idole du peuple et du corps législatif, vous, sacrifié par le peuple et mis hors la loi !

PÉTION.

Après le supplice que vous avez si injustement subi, il n'est rien qui vous doive surprendre. Quel magistrat fut jamais plus chéri, plus estimé du peuple que vous, pendant deux années entières ? Heureux, si, devançant l'esprit public, vous aviez donné l'exemple de cette vigueur, de cette fermeté si nécessaires à des hommes qui devaient passer de l'esclavage monarchique à la liberté républicaine !

BAILLY.

Elevé, malgré moi, à une place au dessus de mes forces, tant que j'ai administré les affaires d'une immense commune, je n'ai vu que les lois et non les hommes. Nous avions tous juré le maintien d'une constitution librement rédigée,

(237)

librement acceptée par la nation , librement sanctionnée par le roi ; j'ai tenu mon serment.

P É T I O N .

Vous aimiez cette constitution ; elle assurait l'existence politique d'un prince avec lequel vous étiez intimement uni par les liens de la reconnaissance et de l'amitié.

B A I L L Y .

Je ne fus jamais ingrat , il est vrai ; mais , quel que fût l'attachement qu'on m'a supposé à la personne du monarque , jamais ce sentiment particulier ne m'eût fait oublier mon respect pour les lois , et mon devoir envers mes concitoyens . Ceux qui tenaient au parti d'Orléans ne pourraient pas en dire autant .

P É T I O N .

Et vous aussi , M. Bailly , vous croyez à cette faction ?

B A I L L Y .

Je suis convaincu de son existence . Je dirai plus ; votre voyage en Angleterre , avec la famille de ce prétendant , prouve assez votre complicité .

P É T I O N .

C'est bien à vous à me reprocher ces innocentes liaisons , vous , qui , favorisant l'évasion

(238)

du roi, avez mis la France à deux doigts de sa perte.

B A I L L Y.

Pétion, vous n'êtes pas de bonne-foi; pouvez-vous accuser d'une si lâche trahison celui qui reçut le serment du Jeu de paume, qui lutta constamment contre les attentats et la perfidie de la cour?

P É T I O N.

En lui prodiguant l'encens dans vos harangues académiques.

B A I L L Y.

Vous l'avez prodigué à des tyrans bien plus dangereux. Ma conduite modérée, franche et loyale, a pu souvent paraître tenir de la faiblesse; mais elle ne fut jamais souillée de l'apparence d'un crime.

P É T I O N.

Quel nom donnerez-vous au massacre du Champ-de-Mars? Est-il un plus grand crime que celui d'assassiner des milliers d'hommes, sans armes, sans défense?

B A I L L Y.

Ces milliers d'hommes étaient autant de révoltés; la loi m'ordonnait de dissoudre leur rassemblement, j'ai rempli son vœu.

(239)

P É T I O N.

Et l'on vous croyait le père du peuple !

B A I L L Y.

Brutus immola ses enfants.

P É T I O N.

Il eût mieux valu donner votre démission.

B A I L L Y.

Moi ! donner ma démission , quand le sénat est menacé , quand la patrie est dans le plus grand péril , quand je réponds de la tranquillité publique ! C'est alors que le magistrat fidèle doit paraître et braver la mort pour sauver la patrie. Eh ! croyez - vous qu'on eût , sous mes yeux , impunément organisé la journée du 20 juin ?

P É T I O N.

Qu'y a-t-il de si répréhensible dans la démarche loyale d'un peuple qui va rendre visite à son premier magistrat ?

B A I L L Y.

Qui va l'insulter , le bafouer dans son palais ! N'était-ce point un outrage qu'il se faisait à lui-même , dans la personne de son magistrat ? D'ailleurs , n'était-ce point un essai du pouvoir

de l'anarchie , ou plutôt le prélude de plus grands attentats , tels que les massacres des 2 et 3 septembre ?

P É T I O N .

Gardez-vous de m'imputer ces journées dé-
sastreuses ; je ne trempais nullement dans ces atrocités. On avait eu soin de me rendre pri-
sonnier dans le palais de la mairie , et de sus-
pendre en moi l'exercice de mes fonctions .

B A I L L Y .

Eh ! qui donc avait le droit de suspendre une autorité légale par un acte si arbitraire ? Quelle protestation avez-vous faite contre cette tyran-
nie , cette licence effrénée ? Vous avez gardé le silence , et des milliers d'hommes ont été mas-
sacrés dans les prisons ! Mais , que dis-je ? Etiez-
vous entièrement étranger à ces horribles exécutions , vous , qui n'avez pas rougi de de-
mander par écrit la vie pour quelques prison-
niers , en ajoutant que vous abandonniez tous les autres !

P É T I O N .

Cette pièce est retrouvée ; elle est l'ouvrage de la malveillance ; je ne pris aucune part directe ni indirecte à ces massacres. Vous n'avez donc pas lu mon discours à cet égard ? J'avoue que , dans ces temps difficiles , je ne montrai pas assez

de fermeté; que, voyant la Commune livrée aux fureurs d'un comité secret, dirigé par Danton et présidé par Marat, je tremblai pour Paris et pour le corps législatif.

B A I L L Y.

Dites plutôt pour vous-même. Du moins eût-il fallu prévenir les sections de Paris, et donner des ordres à la force armée.

P É T I O N.

Avez-vous oublié que Santerre en était le commandant?

B A I L L Y.

Eh! qu'importe un général, quand il s'agit de l'exécution des lois, des premiers devoirs de l'humanité, de la vie des citoyens? Henriot aussi, Henriot commandait la force armée parisienne, le 9 thermidor.

P É T I O N.

Et sa chute entraîna celle du maire et de la Commune.

B A I L L Y.

Et sa chute sauva la patrie.

P É T I O N.

Mais vous êtes ici tout autre que vous n'étiez

sur la terre ; vous montrez une vigueur qu'on n'a jamais reconnue dans vos discours , ni dans votre conduite : vous étiez un des meneurs du club de 89 , un véritable feuillant.

B A I L L Y.

Moi , feuillant ! moi , le meneur d'une société ! Ah ! monsieur , s'il n'eût tenu qu'à moi , jamais il n'eût existé de club dans la capitale , ni ailleurs. J'ai toujours regardé ces rassemblements comme un foyer d'anarchie , où l'ambition cherchait des richesses , des honneurs , des esclaves ou des victimes ; où la loi n'était respectée qu'autant qu'elle favorisait les projets des chefs , où quelques individus se mettaient à la place de tous.

P É T I O N.

Vous ne disconviendrez point cependant que la société des jacobins n'ait rendu , dans ses premiers jours , de grands services à l'état , en propagant la doctrine de la liberté.

B A I L L Y.

La doctrine de la licence , en prêchant l'indiscipline et l'insubordination dans les armées , la révolte contre les autorités civiles , l'insurrection contre le gouvernement et la constitution que les Français avaient adoptés , les proscriptions , le pillage , l'assassinat. Cette société ne fut jamais

qu'une superféitation monstrueuse dans le corps politique ; sous le masque du bien public, elle ne servit que des intérêts particuliers ; son extrême amour pour la liberté n'était que l'extrême amour de la domination ; aussi ne tarda-t-elle point à s'emparer du pouvoir suprême , par l'étendue de ses affiliations , de ses correspondances , et par le soin d'élever ses créatures aux premiers emplois. C'est surtout dans le corps législatif qu'elle a fait éprouver son empire , soit en proscrivant ses membres , soit en les égorgéant. Quatorze siècles de monarchie ont fait moins de mal à la France , que les quatre années du règne des jacobins.

P E T I O N.

Que ne parliez-vous ainsi , quand vous étiez en place.

B A I L L Y.

Tant que je fus en place , je fis respecter les lois , mais je me fis un devoir de ne les jamais outre-passé ; la loi tolérait les sociétés populaires ; je n'avais d'autre autorité sur elles , que celle du magistrat chargé de veiller à la sûreté et à la tranquillité publique. J'ai toujours pensé que la publicité était la sauve-garde de la liberté ; que , plus les extravagances des factieux seraient connues , plus les hommes de bien se tiendraient en garde contre leurs suggestions perfides.

Parlons franchement ; vous redoutiez les jacobins. Je vous ai entendu dire , après votre retraite , que vous n'osiez fréquenter aucune société ; qu'on se faisait partout une étude maligne d'interpréter vos paroles ; que chaque parti ne cherchait qu'à vous nuire.

B A I L L Y.

Parce que je n'en avais voulu favoriser aucun ; il eût été à désirer que vous eussiez imité mon exemple.

P É T I O N.

Cette modération n'était point dans mon caractère ; j'avais embrassé de bonne-foi le parti populaire , et je l'ai soutenu de bonne-foi. Je n'ai pas dû m'en repentir, tant que je n'ai été que simple représentant de la nation , que je n'ai fait que proposer des projets de lois.

B A I L L Y.

Et quelquefois d'insurrections.

P É T I O N.

Jamais.

B A I L L Y.

Nous trouverons ici des victimes des prisons ,

et même de la journée du Champ-de-Mars;
elles parleront.

P É T I O N.

J'y consens, pourvu qu'elles ne soient pas des contre-révolutionnaires.

B A I L L Y.

La vérité doit être toujours respectée de quelque bouche qu'elle sorte. Et tel a reçu de votre part le nom de contre-révolutionnaire, qui chérissait et servait mieux que vous la patrie.

P É T I O N.

Voilà justement le langage des modérés ; c'est avec de pareilles opinions, qu'on a ménagé les ennemis du peuple, et qu'on a retardé l'affermissement de la liberté.

B A I L L Y.

Allez, monsieur Pétion, en quatre-vingt-dix, nous étions bien plus près de la liberté, qu'en quatre-vingt-douze. Voyez à quoi vous ont conduits ce système que vous appeliez populaire, et que j'appelle désorganisateur, ces mouvements anarchiques, ces conspirations factices, ces insurrections perpétuelles, ces établissements de tribunaux, de comités, d'armées révolutionnaires, ces inventions cruelles de dénominations

proscrites , ces inquisitions patriotiques mille fois plus barbares que celles de la cour de Rome , ces envois dans les départements de proconsuls , arbitres de la fortune et de la vie des citoyens , et cette institution plus que tyrannique d'un gouvernement qui , pendant dix mois , a couvert la France de fers et d'échafauds , ne partageant ses malheureux habitants qu'en deux classes , celle des bourreaux , et celle des victimes .

P É T I O N .

A vous entendre , on dirait que je suis en partie la cause de tous ces maux ; ignorez-vous que je ne pris aucune part à ces institutions révolutionnaires , que je fus l'une des premières victimes de Marat et de Robespierre ?

B A I L L Y .

Ne me parlez jamais de ces deux monstres ; ce sont les plus exécrables , qu'on ait encore vus dans les enfers .

P É T I O N .

Ils ont commis de grands crimes ; mais le plus grand mal qu'ils aient fait , c'est de vous avoir sacrifié à leur ressentiment .

DIALOGUE.

DORMESSON ET HÉRAULT
DE SÉCHELLES.

HÉRAULT.

IL faut avouer, mon cher président, que nous avons été, chacun à notre manière, de bien grandes, de bien innocentes victimes de la révolution ; pour vous, je pensais que votre probité reconnue, cette renommée de probité hérititaire dans votre famille, vous mettrait à l'abri de tout soupçon d'incivisme ; je me suis trompé ; je vois bien qu'en révolution on ne doit compter

DORMESSON.

Que sur le crime.

HÉRAULT.

Ciel ! est-ce Dormesson qui tient ce langage, l'homme du monde le plus doux, le plus affable, le plus modéré !

DORMESSON.

Ma modération m'a perdu. J'ai caressé, j'ai nourri dans mon sein le serpent qui devait me

d'èvorer ; j'ai cessé d'être moi, j'en ai été puni, eh ! je n'ai vécu que trop longtemps ; j'ai vu périr avant moi, l'élite des citoyens honnêtes ; le crime a jugulé la vertu , et nous ne voyons autour de nous que des victimes d'une révolution que , d'un mot , nous seuls pouvions étouffer dans son origine. La noblesse , le clergé , le parlement , la cour , tout a fléchi devant une faction démagogique , tout a péri. Je n'ai pu tenir contre ce débordement d'extravagances , j'ai protesté contre un des actes les plus nuisibles à l'ordre social ; j'ai payé de ma tête une protestation qu'il était dans mes droits et dans mon devoir de faire ; mais je suis mort sans reproches.

H É R A U L T.

Je voudrais pouvoir en dire autant ; emporté par le torrent révolutionnaire , je courus après une liberté chimérique , et je ne trouvai que l'anarchie et la licence , qui m'ont conduit à l'échafaud.

D O R M E S S O N.

Mais cette anarchie , ne l'avez-vous pas vous-même favorisée , légalisée , préconisée ? Quoi de plus anarchique que votre code constitutionnel de mil sept cent quatre-vingt-treize ? et cependant n'étiez-vous pas un des rédacteurs de ce code informe ? que dis-je ? ne vous a-t-on

pas vu sur une montagne élevée au Champ-de-Mars le faire accepter par des envoyés de chaque département, et par cet acte anti-social préparer la désorganisation totale de la France?

H É R A U L T.

Cette constitution avait été auparavant acceptée par tout le peuple français assemblé dans ses arrondissements respectifs.

D O R M E S S O N.

Acceptée! oui par la terreur, le fer, les piques à la main.

H É R A U L T.

Comme l'ont été, comme le seront toutes les constitutions dictées par un esprit de parti; mais, quant à celle de mil sept cent quatre-vingt-treize, pourquoi m'en parler, puisqu'elle n'a jamais été mise en vigueur, et que le gouvernement révolutionnaire

D O R M E S S O N.

Arrêtez et gardez-vous de qualifier de gouvernement la plus atroce de toutes les tyrannies; non jamais la postérité ne croira que la France, au dix-huitième siècle, ait pu vivre quinze mois sous un régime qui, à la voix d'un dictateur et de deux ou trois de ses sup-

pôts , a fait périr sur l'échafaud tout ce qui paraissait avoir quelque vertu, quelques richesses, quelques talents, qui dans les deux partis a également choisi ses victimes. On a jusqu'ici parlé des proscriptions de Marius, de Sylla ; mais que sont ces massacres auprès des assassinats légalement commis sous le règne triomviral ? Trouverez-vous parmi les bourreaux des triumvirs de Rome, un Carrier , un Fouquier-Tinville , assez d'hommes dénaturés pour composer un tribunal révolutionnaire ?

H É R A U L T.

A Dieu ne plaise que je me permette jamais l'apologie de ces atrocités ! mais dans ces temps pourtant on avait du pain , et le papier national conservait son entière valeur.

D O R M E S S O N.

C'est ce même pain qu'on avait soin de prodiguer, et ces quarante sols qu'on donnait à la populace indigente , qui faisaient l'unique appui d'un gouvernement plus que despote ; les tyrans ont toujours flatté la classe la plus infortunée et la plus nombreuse du peuple ; ils avaient besoin de bras , et les ont achetés. J'avoue que c'était une grande ressource pour l'état , que la valeur nominale des assignats , que c'est la plus grande faute qu'on ait commise

depuis, que de laisser discréditer cette monnaie indispensable; mais qu'est ce bienfait, en comparaison des maux incalculables qui ont marqué cette époque désastreuse de la révolution française? Qu'importait alors d'avoir ses coffres remplis de papiers nationaux, quand ces papiers mêmes étaient vos premiers accusateurs, qu'on tremblait sans cesse pour sa vie, qu'à chaque instant on croyait voir entrer dans sa maison des tigres qui, revêtus d'une autorité tout à la fois arbitraire et légale, la souillaient par le pillage et l'assassinat?

H É R A U L T.

Et cependant alors tout retentissait de chansons; chaque jour était marqué par des fêtes.

D O R M E S S O N.

Voilà comme on trompe, comme on endort le peuple; du pain, des fêtes, des chansons, c'en est assez pour lui cacher des maux réels sous l'apparence d'un bien factice; et vous aussi vous avez chanté, vous avez présidé ces fêtes.

H É R A U L T.

Mais, vous-même ne vous a-t-on pas vu dans l'assemblée constituante accepter des missions importantes, être membre de différents comités, et présider, pour ainsi dire, à l'aliénation des

biens d'église , en vous mêlant de l'enlèvement des bibliothéques ecclésiastiques ?

D O R M E S S O N .

O ciel ! vous osez me faire un crime d'une bonne action ? qu'ai-je fait , qu'assurer une propriété nationale , et l'exécution des lois , en surveillant des travaux indispensables sur la portion la plus précieuse des biens ecclésiastiques ? Dans tous les temps , vous le savez , je fus passionné pour la littérature et pour l'étude des langues anciennes et modernes ; c'est ce goût dominant , qui me valut la place de bibliothécaire du roi ; eh ! plût à Dieu que je n'eusse jamais connu que les livres ! Sorti de l'assemblée constituante , je ne manquai point de me livrer exclusivement à l'étude ; mais j'avais paru sur le théâtre révolutionnaire , j'avais de la fortune , c'en était assez pour mériter la mort . Je ne regrette point la vie , mais laisser en mourant , une épouse , une mère , un fils unique sous le glaive des bourgeois , laisser sa patrie en proie à toutes les horreurs de l'anarchie ! c'est bien plus que mourir .

H É R A U L T .

Rassurez-vous , mon cher président , vous n'avez plus rien à craindre pour votre famille , ni pour les gens de bien ; les Français ont enfin un gouvernement et des lois ; vous n'ignorez pas la

nouvelle révolution qui s'est opérée dans les esprits et dans la chose publique ; le règne des factieux est passé ; vous voyez chaque jour descendre de l'échafaud quelqu'un de ces intrigans, qui avaient tout bouleversé ; pour moi, je me glorifie d'avoir payé ma dette dans un temps où il était également honteux et pénible de vivre.

DIALOGUE.

HÉBERT ET DUROSOI.

HÉBERT.

TOUJOURS du chagrin, M. Durosoi ! Aurait-on donné par hasard quelqu'une de vos tragédies posthumes ?

DUROSOI.

Il vous sied bien de m'apostropher ainsi, misérable folliculaire ! féroce et plat écrivain des halles !

HÉBERT.

Doucement, M. l'écrivain de la cour ! mes ouvrages ont eu plus de vogue que les vôtres.

DUROSOI.

Oui, pour incendier la populace, pour achever de la démoraliser, pour prêcher le pillage des propriétés, la destruction des cultes, le vol des églises, l'assassinat de tous les gens honnêtes. Digne émule de Marat ! va cuver avec lui le sang des Français qui te sort par tous les pores,

HÉBERT.

Et toi, vil calomniateur ! va trouver tes pré-

tendus grands , tes prêtres imbécilles , qui , sur la foi de tes feuilles périodiques , ont cru à la résurrection de leurs titres et de leur puissance. C'est toi qui les as conduits à l'échafaud ; pour moi , je n'ai trompé personne : le père Duchêne , soit dans sa grande joie , soit dans sa grande colère , a toujours parlé franchement.

D U R O S O I.

Dis plutôt , grossièrement. Est-il rien de plus ordurier que tes feuilles ?

H É B E R T.

C'est ainsi qu'il fallait écrire au milieu de cette confusion de principes et d'idées. Il fallait fixer l'attention d'une multitude ignorante , saisir son style , son jargon , ses manières ; aussi n'ai-je point manqué de lecteurs.

D U R O S O I.

Dans les greniers.

H É B E R T.

Et dans les armées.

D U R O S O I.

Grace au gouvernement , qui payait et répandait vos pamphlets.

Je les ai bien payés aussi. On s'est servi de moi comme d'un instrument propre à tout bouleverser, en faveur de quelques intrigants dont l'élévation a causé ma chute. Instruit de leurs desseins tyranniques, j'ose les démasquer, je réclame les droits de l'homme, j'en voile le tableau ; les lâches tremblent et m'assassinent. Il eût bien mieux valu ne jamais écrire, ou ne composer que des ouvrages qui ne risquent qu'un coup de sifflet.

D U R O S O I.

Vous personnalisez, Duchêne ! et vous affectez de n'en vouloir qu'à mes écrits : un faiseur de pamphlets

H É B E R T.

Vaut bien un gazetier de l'ancien régime. Tudieu ! si j'étais encore substitut du procureur de la Commune, je te.....

D U R O S O I.

Homme de boue ! oses-tu te vanter de ce titre ? As-tu donc oublié dans quel temps tu fus élevé à cette dignité ? Toi, procureur de la commune ! Eh ! dans quel temps ? lorsqu'elle n'exista plus ; lorsque la porte des emplois était fermée aux talents ; qu'il suffisait de n'être rien pour devenir

quelque chose , de s'élever contre les autorités légitimes , contre la raison , contre les lois , en un mot , contre tout ce qu'il y avait de plus sacré. Malheureux ! tu étais l'un des premiers magistrats , et l'on traînait à l'échafaud Bailly , d'Ormesson , Malesherbes , et vingt mille autres dont les talents et les vertus auraient attendri les tigres les plus féroces. Ce n'était point assez que d'avoir déclaré la guerre aux hommes , tu osas attaquer l'Etat suprême , et nier son existence. La tienne , il est vrai , était un fort argument contre elle ; mais quels ravages n'a point causés ta doctrine ? Après avoir sapé les fondements de toutes les religions , tu as fait élever des autels à je ne sais quelle divinité chimérique , dont le nom seul prouvait ton délitre. Car , quoi de plus extravagant que vos fêtes de la Raison ?

H E B E R T.

Elles valaient bien celles de la Muette et du parc de Versailles.

D U R O S O N.

Qu'y a-t-il de commun entre tes institutions ridicules et le plaisir de nos princes ?

H E B E R T.

Toujours des princes , M. le courtisan ; mais

vous savez pourtant qu'il n'en existe plus en France.

D U R O S O I.

Il en existe plus que jamais. Ne sont - ce pas autant de souverains que vos meneurs de sections ? Eh ! quel despote exerça jamais un si grand pouvoir, une tyrannie si active et si atroce ? Mais quoi ! n'êtes-vous pas vous-même une victime de cette même tyrannie, un exemple de l'ingratitude et de l'injustice populaire ? Ceux qui, la veille, y applaudissaient à vos motions, n'ont-ils pas, le lendemain, également applaudi à votre supplice ? Eh ! quel fut le motif de votre condamnation ? quelques écrits licencieux qui, sous nos rois, auraient mérité tout au plus quelques mois de réclusion. Allez ! sous un roi, vous seriez encore vivant, et vous n'auriez point à vous plaindre d'un million de tyrans perfides, qui ne ménagent leurs amis qu'autant qu'ils servent au maintien de leur puissance.

H E B E R T.

Vous avez raison ; je suis forcé de convenir que le régime de tous les Capets du monde est cent fois plus juste que celui de Robespierre.

DIALOGUE.

ANAXAGORAS et CHAUMET.

ANAXAGORAS.

QUOI ! c'est vous , jeune homme , qui , dès le commencement de la révolution française , avez révolutionné jusqu'aux noms des morts , et qui vous êtes emparé du mien , sans me connaître ? Quel rapport pouvait-il y avoir entre nous ?

CHAUMET.

Celui des vertus.

ANAXAGORAS.

Savez-vous bien , si on juge d'après la renommée , qu'il n'a peut-être jamais existé deux mortels aussi différents en opinions , en principes de conduite publique et privée ? Apprenez à me connaître ; uniquement livré à l'étude des ouvrages de l'esprit divin , je fus toujours aussi indifférent pour mes intérêts propres que pour les intérêts publics ; je laissai dépérir mon patrimoine , employant à former mon esprit , le temps que j'aurais mis à cultiver mes terres . Jamais je n'ai cru que je fusse né pour prendre

part à ce qui se passait dans ma patrie : était-ce là ta manière de penser ?

C H A U M E T.

Non, car j'avais toujours présente à ma mémoire cette maxime du plus grand de nos philosophes : « Quand quelqu'un dit dans un état, *que m'importe* ? c'en est fait de la chose publique. » Aussi, dès l'origine de la révolution, je n'ai pas cru qu'un citoyen vertueux, avec quelques talents, pût conserver une indifférence coupable. En effet c'est un larcin envers la patrie, que de lui dérober le secours dont elle a besoin ; j'ai paru sur le théâtre révolutionnaire, j'ai embrassé de toutes mes forces la cause de la liberté, et du haut de la tribune d'une société célèbre, j'ai tonné contre la tyrannie, et fait pâlir tous ses suppôts. Est-ce là ce que vous fîtes à la cour de Périclès ?

A N A X A G O R A S.

Périclès se trouva toujours bien de mes conseils, je lui insinuai les manières graves et majestueuses qui conviennent au premier magistrat d'une république ; je lui préparai cette éloquence naïve et sublime qui le rendit si puissant ; je lui appris à craindre les dieux sans superstition ; la crainte des dieux est plus utile qu'on ne pense, dans une république, où tant

de fripons ont un si grand intérêt à n'en point admettre, pour se soustraire à une vengeance inévitable ; l'athéisme est la seule consolation du méchant ; vous le savez mieux que tout autre.

C H A U M E T.

Je ne fus jamais athée, et je ne crois pas qu'il puisse exister un homme qui le soit de bonne-foi ; mais, dans une révolution dont le succès dépendait de la destruction de tous les préjugés et surtout du fanatisme, j'ai cru qu'il fallait saper jusqu'aux fondements des religions connues, et leur substituer le culte de la Raison ; le discours que je prononçai à la ci-devant métropole, lors de la célébration de la première fête de cette divinité, prouve la grandeur de mon plan, le besoin et les avantages de cette réforme. En effet, que pensez-vous qu'on faisait dans nos temples ? On y psalmodiait du vieux latin, qu'on n'entendait pas, on y chantait des antiennes, des oraisons, des cantiques, parfaitement étrangers à ce pieux rassemblement ; on y vendait l'hypocrisie, le mensonge, les prières, la vie ou la mort éternelle, en un mot, nos prêtres avaient osé se dire les représentants de l'Ètre suprême ; il est vrai que la plupart d'entre eux, rougissant enfin de leur indigne fourberie, sont venus abjurer leur profession, à la face de la représentation nationale

et de la France entière , et j'ai saisi ce moment favorable pour établir ma nouvelle religion ,

A N A X A G O R A S.

Qui n'était-elle-même qu'une superstition nouvelle. Quoi de plus propre à faire naître un nouveau fanatisme que d'élever un temple à une divinité chimérique , dont le peuple attendait toutes sortes de biens ? quoi de plus scandaleux que les processions bizarres, où la Raison était représentée par tout ce que vous aviez trouvé de moins raisonnable , et la Liberté , par tout ce qu'il y avait de plus licencieux ? Aussi votre chute a-t-elle entraîné celle de votre doctrine ; et les Français , rendus à la véritable raison , ont-ils senti qu'en fait de culte , ils étaient tombé de mal en pire.

C H A U M E T.

Il vous appartient bien de tourner en ridicule mon système de croyance ! Est-il rien de plus singulier , de plus absurde que vos dogmes ? n'avez-vous point enseigné que la première formation des animaux s'était faite de la terre et d'une humidité chaude , et qu'ensuite ils s'engendraient les uns les autres , les mâles au côté droit , les femelles au côté gauche. Vous avez admis autant de principes que de corps composés ; mais ce qui embarrassait le plus votre

système , c'est que les principes de toutes les espèces se trouvaient dans chaque corps. Il est vrai que, le premier , vous supposâtes qu'une intelligence avait produit le mouvement de la matière , et débrouillé le chaos : ce que je ne puis comprendre , c'est qu'en professant un pareil système , vous ayez été accusé d'impiété et mis en prison à Athènes ; que Périclès qui soutenait vos intérêts , ait été suspect d'athéisme , pour avoir été instruit à votre école.

A N A X A G O R A S.

Athènes ressemblait à Paris ; elle était remplie d'intrigants , qui ne vivaient que des persécutions qu'ils faisaient éprouver aux gens de bien ; par là ils les écartaient des fonctions publiques , s'ils ne parvenaient à leur ôter la vie ; pour moi , je vous l'ai dit , je négligeai non-seulement les honneurs , mais je ne pris pas même le soin de pourvoir à ce qui m'était nécessaire pour ma subsistance ; aussi je me vis réduit à n'avoir pas de quoi vivre. Dans une extrême nécessité , je crus ne pouvoir mieux faire , que de me laisser tranquillement mourir de faim : j'attendais patiemment la mort , quand Périclès en fut averti ; il vint me voir , il me trouva couvert de mon manteau , prêt à rendre le dernier soupir ; il essaya de me faire revenir de ma résolution. « *Ceux qui ont besoin d'une*

lampe, lui dis-je froidement, y mettent de l'huile pour l'entretenir. » Ce fut une instruction dont Périclès profita dans la suite.

C H A U M E T.

Le désintéressement, l'abandon de soi-même, le sacrifice de sa propre existence, sont très-louables, lorsqu'ils tournent à l'avantage de la patrie ; mais votre conduite ne cachait-elle pas, sous ce dehors désintéressé, un grand fonds d'amour-propre ? L'affection de ne rien être, n'est-elle pas souvent le désir d'être quelque chose ? On n'est plus la dupe de cette prétendue philosophie, qui fait de l'homme un égoïste, et du citoyen, un solitaire nul pour la société. L'étude, je le sais, avait absorbé toutes vos autres passions ; vous aviez placé votre souverain bien dans la contemplation du soleil, de la lune et du ciel ; lorsqu'on vous demandait un jour, si vous étiez attaché à votre pays, vous répondîtes, en levant les mains vers les cieux, que vous aviez un soin extrême de votre patrie. Mais, avec de tels sentiments, on laisse à ses côtés l'ambitieux usurper l'héritage de l'orphe-lin, et le tyran dévorer à son gré, le patrimoine de l'état.

A N A X A G O R A S.

J'ai porté trop loin, j'en conviens, le désintéressement et la négligence de la chose pu-

blique : c'est un reproche que vous ne vous êtes point attiré ; on sait ce que vous écriviez à votre père, quand vous l'exhortiez à ne point acheter de biens nationaux ; cependant le succès de votre révolution, et votre existence même dépendaient de cette vente ; il est certaines propriétés dont on pouvait s'emparer avec plus de sûreté ; vous donniez sans doute à celles-ci la préférence ; il est si peu de révolutionnaires de votre espèce qui n'ayent rempli leurs coffres de marchandises, d'argenterie et de bijoux trouvés dans des maisons devenues nationales. De quoi vous a servi ce brigandage ? A jouir momentanément d'une fortune usurpée, pour acheter une mort prochaine, et vous couvrir d'un éternel opprobre. J'aime encore mieux n'avoir rien fait pour la patrie, que d'avoir tout fait pour moi, en feignant de tout faire pour elle.

C H A U M E T.

Que les philosophes de l'antiquité sont orgueilleux et méchants ! Allez, vous n'êtes qu'un misérable sophiste, qu'un vil esclave dont je rougis d'avoir porté le nom.

DIALOGUE.

MUTIUS SCŒVOLA ET CHARLOTTE
CORDAY.

CHARLOTTE.

Quelle différence entre les anciens Romains et les Français de nos jours! Vous passez, à la faveur d'un déguisement, dans le camp des Toscans, pour y tuer leur roi : au lieu de ce prince, vous assassinez son secrétaire. Ce dévouement vous valut, outre la paix, d'immortels honneurs. Moi j'ôtai la vie au plus féroce des tyrans, et l'on me fit mourir sur l'échafaud.

MUTIUS.

Vous omettez le plus beau trait de mon histoire : pour punir ma main de m'avoir mal servi, je la portai sur un brasier ardent, et la laissai brûler, en regardant fièrement Porsenna. Le roi, étonné de mon courage, me rendit mon épée, que je ne pus recevoir que de la main gauche, comme le désigne le nom de *Scœvola*, que j'ai porté depuis ; c'est alors que, touché de reconnaissance envers Porsenna : votre générosité, lui dis-je, va me faire avouer un secret

que tous les tourments ne m'auraient jamais arraché ; apprenez donc que nous sommes trois cents qui avons résolu de vous tuer dans votre camp : le sort a voulu que je fusse le premier à vous attaquer ; et autant j'ai souhaité d'être l'auteur de votre mort , autant je crains qu'un autre le devienne , surtout aujourd'hui que je vous connais plus digne de l'amitié des Romains que de leur haine.

CHARLOTT E.

Ainsi donc vous n'avez pas craint , d'un côté , d'exposer vos jours , et de l'autre , vous avez été bien aise de les conserver , et de les devoir au plus cruel ennemi de votre pays ; Marat , si j'avais eu le malheur de ne point lui porter un coup mortel , Marat m'eût offert la vie , que j'aurais cent fois mieux aimé la perdre , que de lui devoir une minute d'existence.

M U T I U S.

La comparaison n'est pas juste ; Porsenna était un autre personnage que Marat. Il assiégeait la ville de Rome , en brave ; il voulut y faire rentrer Tarquin qui en avait été chassé , on ne sait pourquoi ; tandis que votre dictateur n'était qu'un lâche assassin , qui se cachait dans des souterrains , au moindre danger , et n'en sortait que lorsque ses bourreaux avaient massacré tout ce

qu'il redoutait. Oh ! ne me parlez point de vos républicains ! ils m'auraient aussi fait périr.

C H A R L O T T E.

Gardez - vous de confondre avec un monstre tous les Français qui ont voté pour la république. J'ai mon opinion prononcée à cet égard , et certes je préfère une monarchie limitée à l'instabilité d'un gouvernement populaire; mais, après la mort du roi et la fuite des princes , la majeure partie des Français n'a vu le salut de l'état que dans un nouvel ordre de choses , dont la destruction causerait les maux les plus funestes; elle a suivi le torrent de la révolution , sans prendre aucune part aux horreurs qui l'ont souillée.

M U T I U S.

Voilà justement ce qui les condamne. Attaquer un citoyen romain , c'était attaquer Rome entière ; et vos habitants de Paris , ces célèbres , ces prétendus fondateurs de la liberté, ont laissé de sang-froid , sous leurs yeux , au milieu d'eux , commettre les exécrables journées des 2 et 3 septembre , du 31 mai ; ont laissé traîner à l'échafaud tout ce que la France renfermait de plus vertueux , de plus respectables citoyens ; ont laissé assassiner leurs pères , leurs femmes , leurs enfants ; ils ont attendu qu'une femme les délivrât de leur premier tyran , qu'une femme se

dévouât pour le salut de tous ; Rome comptait trois cents de ses enfants qui avaient juré la mort de Porsenna, et la France n'a produit qu'une Corday.

CHARLOTTÉ.

Ajoutez que je montais à l'échafaud, quand Marat montait au Panthéon.

MUTIUS.

Vous y monterez à votre tour. Depuis quelque temps, l'esprit public chez vous a bien changé de face ; le temps des anarchistes est passé ; le règne de la justice commence avec celui des lois ; c'est le plus sûr garant de la reconnaissance nationale. Eh ! combien de Français, vrais républicains, désirent ce moment ! Pourraient-ils oublier cette fermeté que vous avez déployée devant l'appareil de votre supplice ? On a vanté ma bravoure au milieu d'une douleur cuisante ; mais cette douleur ne fut que momentanée ; vous, avant que d'expirer, vous avez souffert mille morts, et vous avez montré le calme, l'intépidité d'une héroïne : madame, je suis romain, et je vous porte envie.

CHARLOTTÉ.

Si vous fûtes moins heureux que moi, vous

n'en êtes pas moins louable. J'avouerai cependant, avec cette franchise qui convient à la bravoure, que j'eus d'abord en horreur l'assassinat, que j'eusse voulu me mesurer avec mon ennemi; mais de pareilles gens ont tant de lâcheté, qu'ils ne combattent jamais, et qu'ils ont à leur dévotion un tribunal et des bras toujours prêts à vous assassiner; on est puni d'agir honnêtement avec des scélérats, et nous avons vu, depuis cette époque, Robespierre envoyer la fille Renaud à l'échafaud, pour avoir osé le regarder. Je regardai Marat, mais en le frappant. Quant à cette tranquillité dont mes partisans ont fait un si grand étalage, elle était moins la suite d'une action toujours condamnable en elle-même, que des avantages qui devaient en résulter.

M U T I U S.

C'est un beau crime que celui qui sauve la patrie, en la purgeant de son plus cruel ennemi.

DIALOGUE.

CHARETTE ET CARRIER.

CARRIER.

ALLONS, plus de rancune, M. Charette ; nous voici dans un nouveau monde, où les haines de partis n'existent plus. C'est ici le pays de la parfaite égalité. Soyez de bonne-foi, le bonheur des morts vaut bien la chimère qui abuse les vivants ; nous en avons fait tous les deux une bien cruelle expérience.

CHARETTE.

Scélerat ! ta bouche ose encore profaner mon nom. Il t'appartient bien de philosopher sur les malheurs de la vie, toi ! l'horreur de ton pays et l'exécration de tout le genre-humain. Je commence à douter de la justice des dieux, puisqu'un monstre de ton espèce a survécu au néant d'où tu n'aurais jamais dû sortir.

CARRIER.

On voit bien que M. Charette ne connaît pas

encore le régime constitutionnel de la région des morts ; encore quelques jours , et vous applaudirez à notre république. Ici , je vous le répète ; ici , tout le monde marche sur la même ligne ; dépouillez-vous donc de votre vieux orgueil , et songez que la mort ne reconnaît dans ses vastes domaines , ni grandeurs , ni distinctions , ni priviléges. Je sais que cela va vous paraître un peu dur , à vous surtout qui vous êtes si long-temps battu , là-haut , pour faire revivre un gouvernement d'autant plus atroce , que les passions et les caprices d'un seul homme étaient presque toujours la base fondamentale des lois tyranniques qu'il lui plaisait de donner à ceux qu'il appelait ses sujets , comme si les hommes étaient un vil troupeau d'esclaves jetés sur la surface du globe pour servir de jouet et de pâture à un homme comme eux , et souvent bien moins estimable.

CHARETTE.

Et l'enfer ne s'entr'ouvre pas pour t'abîmer dans ses entrailles ! le livre de ta vie est-il déjà sorti de ta mémoire ? as-tu pu oublier si-tôt que les crimes que tu verses sur la monarchie et sur son chef , ne sont que l'arme empoisonnée avec laquelle toi et tes pareils avez renversé le

trône de Clovis que quatorze siècles avaient respecté ? Et pourquoi ? pour une conception chimérique , pour un édifice étranger à toutes les règles et à toutes les proportions ; en un mot , pour une république impossible dans un grand état , parce qu'elle exige impérativement des mœurs et des vertus publiques que vous avez trouvé le secret de proscrire et de déshonorer. Voilà l'œuvre par excellence de tes niveteurs politiques qui , comme toi , dans le bouleversement général de leurs pays , calculaient moins le bonheur du peuple que leur orgueil et leur intérêt personnel. Je ne veux que toi pour exemple ; tu me reproches d'avoir pris les armes pour rétablir l'autel et le trône , et moi je te soutiens , monstre , que tu as fait seul plus d'ennemis à la république , que tous mes braves brigands n'ont rendu de services à la cause du monarque et de la religion.

C A R R I E R .

Doucement , M. Charette : la comparaison n'est pas juste. Il est vrai que j'ai joué un grand rôle sur le théâtre de la guerre , où vos honnêtes brigands portaient jour et nuit , de sang froid , la désolation , le pillage et l'assassinat ; qu'en ma

qualité de représentant du peuple, je commandais aux généraux de l'armée républicaine de presser l'extermination de tous les parricides armés contre la mère commune ; mais je ne tirai jamais un coup de fusil.

C H A R E T T E.

Lâche ! il eût mieux valu combattre et nous épargner l'exemple des atrocités que l'imagination la plus féroce n'avait pas encore inventées. Que ta cruauté se fût assouvie sur des ennemis vaincus, c'est la conduite des tigres possesseurs de leur proie ; mais de ton propre mouvement, ou d'après les caprices des bourreaux à tes gages, avoir sacrifié des femmes, des enfants, des vieillards dont la loi avait respecté l'existence, avoir donné le scandale de l'union la plus révoltante et la plus déplorable, sous le nom sacré de l'union la plus auguste ; avoir tout ravagé, tout incendié, tout noyé, ce sont-là des traits échappés jusqu'ici au génie infernal des tyrans, que la postérité ne voudra jamais croire, et que notre siècle, témoin oculaire, révoque presque en doute, tant cette atroce conception le révolte !

C A R R I E R.

Ces actes de sévérité qui m'ont fait tant d'en-

nemis , même parmi mes collègues qui les avaient sanctionnés dans le temps , ce n'est pas à moi qu'il faut les reprocher aujourd'hui , mais bien à l'impérieuse nécessité qui les commandait. Lorsqu'un état se régénère , quelle est la main régénératrice qui peut se promettre de n'abandonner jamais le compas de l'équité ? N'est-il point pour le sauver des crimes nécessaires ? Sans les exécutions salutaires *des premiers jours de septembre* , la France n'eût-elle pas déjà subi le sort de la Pologne ? et , après tout , ces noyades qui ont excité la pitié de tous les contre-révolutionnaires , ne méritèrent-elles pas une mention honorable de la Convention nationale ?

C H A R E T T E.

Dis plutôt des bourreaux qui la dominaient ; car le parti des honnêtes gens n'avait , à cette fatale époque , que la ressource du silence , ou la perspective de l'échafaud.

C A R R I E R.

Mais , as-tu oublié , à ton tour , que tu n'étais qu'un chef de brigands ?

C H A R E T T E.

Des brigands ! . . . jamais je n'ai commandé

d'armée révolutionnaire , ni de légion d'anarchistes.

C A R R I E R.

Il t'appartient bien de m'imputer des maux que ta lâche perfidie a rendus nécessaires. Qui de nous deux a surpris la religion des habitants de la Vendée ? Qui de nous deux a , par le fanatisme de la terreur , armé les frères contre les frères , les pères contre les enfants , les amis contre les amis ? Qui de nous s'est mis à la tête des émigrés , à la tête de ces révoltés frénétiques , qui ont jonché de cadavres français , le territoire de la France ? Qui de nous , en peu de jours , a fait couler plus de sang qu'il n'en avait été répandu pendant plusieurs siècles de guerre ? Je suis venu , mais trop tard , réparer tant de calamités. Ton armée victorieuse menaçait de tout engloutir ; il fallait , pour te repousser , des mesures extraordinaires. Tu me parles de fusillades , de noyades ! Devais-je respecter ces prêtres fanatiques , ces nobles force-nés qui correspondaient avec toi , qui n'attendaient que le signal de te livrer la ville ingrate et perfide qui t'a vu naître ? Tu parles de mes *exécutions politiques* , et tu ne dis pas un seul mot de cette chaîne immense d'assassinats moraux , que tes

agents sacrés ont commis sur une multitude égarée : sans eux , sans toi , la guerre atroce de la Vendée n'eût jamais existé.

C H A R E T T E.

Sans moi , perfide ! Dis plutôt sans tes pareils , sans ces anthropophages robespierristes , que vos clubs infernaux ont vomis sur toute la surface de la France. Ce n'est point dans la Bretagne , c'est à Paris qu'était la véritable Vendée : c'est-là que siégeaient les bourreaux jacobites et les assassins qui componaient le tribunal révolutionnaire : c'est-là que régnait despotiquement Marat et Robespierre ; c'est-là , qu'a sonné le tocsin d'une révolte générale : là , se sont ourdies toutes les trames des factions ; là , ont été légalisés , tour-à-tour , le pillage , les proscriptions , les assassinats : c'est-là que , pendant quatre ans , ont coulé des fleuves du plus pur sang français ; c'est-là que , l'anarchie , mille fois plus funeste que la guerre , s'est rassasiée de tous les crimes. Vous aviez promis à la France une république de frères , et si l'on vous eût laissé faire , vous n'auriez pas laissé exister un seul honnête homme , parce que vous auriez craint , à juste titre , de laisser un accusateur.

Jusqu'où ne s'est pas étendue votre loi sur les hommes suspects ? Est-il un seul homme, ou riche, ou vertueux, ou éclairé, ou bienfaisant, qui, dès ce moment, ait pu répondre de sa vie ? Et vous êtes surpris qu'il se soit trouvé des hommes qui se soient élevés contre vous, qui ayent pris les armes pour soutenir leurs anciens droits ? Il est bien plus étonnant qu'on ait laissé vivre un moment, un de tes semblables, et qu'après avoir donné vous-mêmes l'exemple atroce d'un régiment de tyrannicides, la France n'ait eu qu'une Corday. Vous appellez les Vendéens fanatiques ! Oui, nous l'étions, mais du fanatisme de la liberté, de cette liberté que vos décemvirs ont tant célébrée, tant promise, et qu'ils n'ont jamais donnée, au nom de laquelle ils ont exercé le plus horrible despotisme. Pourquoi donc avons-nous pris les armes, si ce n'est pour défendre nos foyers, nos propriétés, nos familles ? Avons-nous envoyé des émissaires, des proconsuls, pour armer les départements les uns contre les autres ? Avons-nous planté autant d'échafauds que d'arbres de la liberté ? Allez, la postérité nous jugera tous à son tribunal redoutable ; elle dira de quel côté se trouvaient la justice et l'humanité, de quel

côté l'on combattait pour la liberté, ou pour la tyrannie.

C A R R I E R.

D'honneur, M. Charette, je serais tenté de croire que vous aviez pris les armes pour la bonne cause, si je n'avais pas eu la démonstration que vous n'aviez combattu, comme je vous l'ai déjà dit, que pour relever le trône et l'autel. Quels ressorts n'avez-vous pas fait jouer, pour imprimer le mouvement d'une crédulité fanatique à cette portion d'hommes simples et ignorants, qui habitaient la Vendée ! vous n'avez rien oublié pour leur persuader, et ils vous ont cru sur votre parole, que les soldats de l'armée royale et catholique avaient beau rester sur le champ de bataille, ils devaient, à l'exemple de Jésus, ressusciter trois jours après leur mort.

C H A R E T T E.

Si ce stratagème n'est pas une œuvre de la calomnie, c'était l'ouvrage des prêtres.

C A R R I E R.

Pourquoi donc as-tu souffert qu'on tirât sur ce troupeau d'esclaves avec des balles de liège, et qu'on leur persuadât que tel était l'effet des

balles des républicains? Exécrable artifice qui a coûté la vie à tant d'insensés qui, au fort du feu, se précipitaient gaiement sur nos canons.

C H A R E T T E.

Ce n'est-là qu'une ruse de guerre bien pardonnable, quand on sert une si bonne cause. Mais je n'eus jamais recours à des faibles moyens, encore moins à ces mensonges stupides inventés par ces fanatiques plus stupides encore. J'ai toujours combattu loyalement pour la religion, jamais pour les prêtres.

C A R R I E R.

Tu parles de loyauté, toi qui as repris perfidement les armes après avoir signé la paix avec la république.

C H A R E T T E.

Tu sais bien à quelles conditions je l'avais signée, et comment on les a remplies. On a violé le traité, j'ai rompu mes engagements; l'honneur m'en faisait une loi.

C A R R I E R.

Dis plutôt l'horreur que tu portais à la liberté de ton pays. Pourquoi, si tes sentiments étaient

si purs, associer à ta sublime entreprise le ramas d'émigrés, d'étrangers, d'agents mercenaires, de plats valets des puissances coalisées? Un fils, s'il n'est pas un monstre consommé dans le crime, poignarde-t-il sa mère, parce qu'elle est coupable de quelques erreurs envers lui? Va-t-il emprunter pour la déchirer les bras des ennemis les plus intéressés à sa perte? Pouviez-vous ignorer les projets perfides de l'Angleterre, lors même qu'elle vous envoyait de l'or, des armes et des soldats? Non: vous saviez très-bien que cette ennemie irréconciliable de la France, qui achetait à beaux deniers comptants notre sang et vos crimes, calculait vos triomphes pour accroître sa puissance, et comptait sur vos défaites pour nous rendre encore plus ses esclaves et ses tributaires. C'est ici le pays de la vérité, disons-là donc toute entière. Si la révolution française a offert aux nations le tableau hideux et déchirant de quelques forfaits nouveaux, u'en accuse encore que l'Angleterre, qui a cru effacer par-là les crimes dont elle avait souillé la sienne. Voilà la véritable source de tous nos maux.

CHARETTE.

Misérable! tu oses calomnier la nation la

plus généreuse, qui s'est empressée de porter à des malheureux proscrits tous les secours que leur refusait une patrie qui s'était enrichie de leurs dépouilles, et qui ne leur laisse encore que la désespérante condition d'une double mort, la faim ou l'échafaud.

C A R R I E R .

Ils ont mérité leur sort, ces enfants dénaturés, qui se sont armés contre leur mère, qui se sont associés tout ce que la terre a de plus immoral et de plus féroce, pour prêcher, et porter partout les horreurs de la guerre civile.

C H A R E T T E .

Porter les armes contre sa patrie, c'est le plus grand de tous les forfaits; les prendre pour sa défense est le plus sacré des devoirs: c'est celui que j'ai rempli. Nous n'avions point, il est vrai, la même patrie; la vôtre était dans vos clubs, dans vos assemblées sectionnaires, ou plutôt dans votre orgueil. La mienne était dans le territoire entier d'un royaume que vos fédérations ont divisé, que vos lois ont changé, que vos crimes ont déshonoré. Je sais que des hommes sans moralité, ont suivi mes drapeaux, qu'ils ont commis en mon nom des actes atroces,

mon cœur en a gémi ; mais votre armée en avait donné l'exemple. Je ne rappellerai point toutes ces horreurs ; puissent-elles s'effacer un jour de la mémoire des vivants et de l'histoire de mon malheureux pays ! Pour moi j'ai péri victime de mon courage et de ma loyauté , et je me glorifie de ma mort. Si quelque chose peut m'affliger , c'est de me trouver ici avec un monstre tel que toi.

C A R R I E R .

Adieu , monsieur le royaliste renforcé ; le vicomte de Mirabeau et quelques preux de sa bande , vous attendent pour comploter un nouveau plan de contre-révolution ; mais ne vous y trompez pas : les dernières nouvelles de là-haut ne sont rien moins qu'amusantes pour les facieux de tous les partis et de toutes les sectes . Adieu !

C H A R E T T E .

Monstre ! Va-t-en à tous les diables !

F I N D E S D I A L O G U E S .

Additions

Additions importantes échappées lors de la rédaction.

Il est certain qu'on aurait fort aisément pu arrêter les massacres des prisons; mais la Commune, plus puissante que l'assemblée législative, dirigée par un ministre qui les maîtrisait l'une et l'autre, les avait ordonnés et en favorisait l'exécution; en voici la preuve. Un détachement assez fort du corps-de-garde de la cour du Commerce, d'après la clamour et l'indignation publiques qu'on témoignait sur sa tranquillité, se rendait à l'Abbaye pour porter du secours et empêcher les exécutions; il fut arrêté, dans la rue des Boucheries, par un membre de la Commune, décoré de son ruban. « Où allez-vous, dit-il, au chef du détachement? » — « A l'Abbaye; empêcher les massacres. » — « Qui vous en a donné l'ordre? » — « Nous suivons l'impulsion de notre cœur et celle de l'indignation générale. » — « Retirez-vous, je vous l'ordonne. » L'Officier obéit et retourne à son poste.

D'ailleurs, n'était-ce point les agents de la Commune qui distribuaient dans les sections des bons pour de l'eau-de-vie et du vin pendant les exécutions? Nous avons copié le suivant sur l'original.

*

Du 3 Septembre 1792.

Bon pour deux brocs de douze pintes et un pain de quatre livres pour nos frères d'armes.

Signé, D. C. et M.

Discite justiam moniti, et non temnere divos.

(Ajoutez à l'article concernant Chatria et Béhourt, juge-de-paix de la section des Thermes, depuis le 4 frimaire an 4, page 136):

Deux jours après que Chatria fut rendu à la vie, plusieurs des travailleurs se présentèrent, de très-bonne heure, chez lui et chez Béhourt pour demander la récompense; ils étaient tous deux au lit; ils leur donnèrent chacun 24 fr., comme s'ils s'étaient concertés.

Béhourt est un de ceux qui ont montré le plus de courage et de fermeté dans toutes les circonstances, notamment lorsqu'il s'agissait de sa vie. Un de ses ennemis l'avait dénoncé à l'assemblée générale de la section, et il avait promis 400 livres à celui qui lui apporterait sa tête; Béhourt l'apprend, se rend à l'assemblée: « J'apporte, dit-il, ma tête à mon dénonciateur, et je le somme de me payer les 400 livres, au sortir de l'assemblée. » On rit.

F I N.

